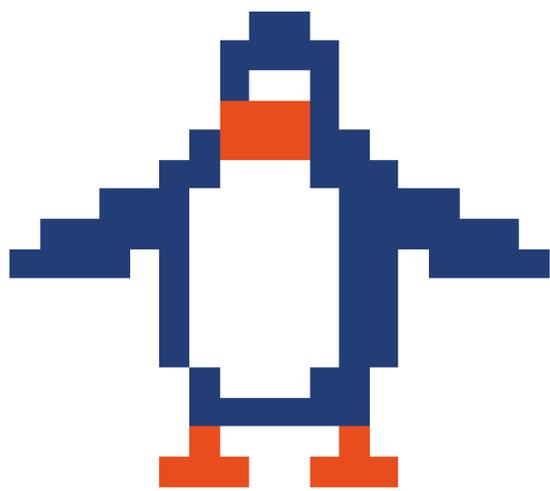


# ADULLACT

2002-2022

Adullact,  
20 ans au service  
du logiciel libre







Adullact 2002-2022

# 20 ans au service du logiciel libre

ISBN : 978-2-9582873

Achévé d'imprimer en juin 2022 par ANTOLI Imprimeur 375 rue Henri Pitot- La Bouriette – 11850 Carcassonne pour le compte de l'association ADULLACT 5 rue du Plan du Palais, 34000 Montpellier. Dépôt légal juin 2022.

Prix de vente : 10 €





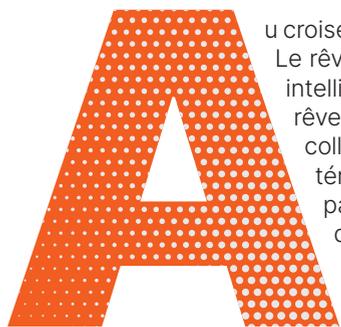
Adullact 2002-2022

# 20 ans au service du logiciel libre

« J'avais vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie. »

Paul Nizan, Aden Arabie

Ce siècle avait deux ans...



u croisement de trois rêves : l'Adullact. Le rêve des élus, de faire un usage intelligent de l'argent public ; le rêve des informaticiens des collectivités, de retrouver l'intérêt d'un métier où il ne suffit pas de faire des devis et d'acheter sur étagère ; le rêve des entreprises de service, de ne pas se contenter de marger le plus possible, mais de rendre vraiment service, en utilisant les logiciels

libres qui se montrent si efficaces. Trois défis pour réaliser ces rêves : apprendre à acheter autrement, apprendre à faire autrement, apprendre à unir pour régner.

Je viens de relire le texte que j'avais écrit pour la fondation de l'association. L'idée de ce que nous allions faire, nous la partagions avec quelques autres : il y avait eu la proposition de loi de Pierre Laffitte, le rapport Carcenac. Il suffisait d'avoir suffisamment d'indignation pour s'exclamer (en 2002 !) ce qui allait devenir (mais beaucoup plus tard) le cri « Public money, public code ». Il fallait bien que quelqu'un le fasse. On s'y est collé ! Constituer, développer et promouvoir un patrimoine de logiciels libres utiles aux missions de service public. Avec une informatique en train de changer : recrudescence de services en ligne, besoin d'interopérabilité, situation de dépendance. Nous étions tous ensemble précurseurs.

En 2003, nous ouvrons une forge, adullact.net, la première forge publique de logiciels libres métiers sur fonds publics. Depuis, nous avons ajouté un gitlab (gitlab.adullact.net). Nous avons milité et réfléchi sur les forges pendant 20 ans. Précurseurs encore ? Mais les précurseurs, ce sont ceux dont on ne sait qu'après qu'ils venaient avant. Car sur le moment, personne ne comprend : le monde du logiciel libre semblait une utopie sans argent, le monde de l'open source ne parlait pas des clients, et ceux qui parlaient de données

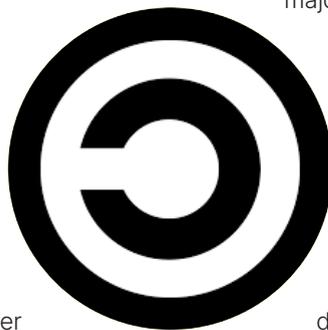
publiques ne parlaient pas encore de logiciels. Ce n'est pas un hasard si je terminais mes conférences par la sentence qu'on prête à Confucius : « Lorsque tu fais quelque chose, sache que tu auras contre toi, ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui voulaient le contraire, et l'immense majorité de ceux qui ne voulaient rien faire. »

Paradoxe, l'association commence sur les chapeaux de roue : les adhésions arrivent. J'apprends l'adhésion de Paris dans la presse ! Beaucoup attendaient cela. Et pourtant, nous peinons à trouver le mode opératoire d'une mutualisation efficace. Sur le papier, tout est simple : faire ensemble, et le code des marchés rend possible les achats groupés. Mais les freins sont partout.

Lorsque la dématérialisation du contrôle de légalité se profila, il fallut accélérer. On ne pouvait pas attendre un tour de table interminable de collectivités qui ne voyaient ni le danger ni les outils possibles de la mutualisation. Nous primes alors deux décisions : la première fut de faire développer un service de dématérialisation du contrôle de légalité ; nous le décidâmes à quelques-uns, en lui donnant le nom de S<sup>2</sup>LOW (le produit de la Caisse des Dépôts s'appelait Fast... on fit économie de publicité). La seconde décision fut de créer un bras armé, une coopérative, une SCIC, Adullact-Projet, pour produire du logiciel libre métier sur fonds propres, en saisissant les opportunités sur des segments nouveaux. S<sup>2</sup>LOW est aujourd'hui le service le plus utilisé pour le contrôle de légalité, et il est porté par cinq éditeurs différents.

Le bénéfice pour les collectivités et les administrations ? Il existe désormais une offre libre (et même parfois variée) sur la production de documents métiers, la signature électronique, l'archivage, le routage des flux. Lorsque la preuve fut faite sur la chaîne du document que du logiciel métier mutualisé était possible, l'association se sépara de la coopérative, devenue Libriciel, une entreprise parmi d'autres, quand elle avait été pionnière. Moment nécessaire, parce qu'il avait fallu amorcer, montrer que c'était possible, ouvrir davantage le marché. Séparation nécessaire pour se recentrer sur notre rôle d'animateur des communautés de clients publics. Séparation douloureuse. On cicatrise, mais on reste meurtri.

L'intuition de départ : « nous avons tous les mêmes besoins, il faut y répondre ensemble » s'était heurtée à deux



obstacles que nous n'avions pas mesurés : les difficultés de gouvernance et de financement de la mutualisation, du côté des collectivités et des administrations, et la façon de « vendre du libre » des éditeurs de solutions libres, qui ne se démarquait finalement pas tant que cela des solutions propriétaires, en grande partie parce que les appels d'offres appelaient naturellement ce comportement.

Côté client public, faire ensemble n'est pas si simple. C'est une course d'obstacles : calendriers politiques différents, problèmes juridiques (où l'on se noie même quand on a pied), séparation complexe de besoins communs et des besoins spécifiques. Aligner les planètes prend du temps.

Côté entreprises du libre, donner vraiment la main à ses clients n'est pas si simple, et les encourager à faire développer en commun pour faire des économies semble à première vue absurde.

Peut-être que le chemin le plus important, c'est celui que nous aurons fait faire aux autres : les uns commencent à acheter autrement, les autres à vendre autrement.

Aujourd'hui, l'horizon s'éclaircit. Sur beaucoup de sujets : souveraineté, sécurité, économie, interopérabilité, tout converge pour faire du logiciel libre la clé. Même le mode opératoire est exploré : contributions aux communautés, reconnaissance des acteurs. Le politique mesure aussi la nécessaire impulsion qu'il y faudra.

La loi pour une République numérique, la déclaration de Strasbourg des 27 pendant la présidence française sont des pas de géant. L'adhésion de l'Agence de mutualisation des universités à l'Adullact est un événement formidable.

### LE LIBRE AVANCE, ET NOUS Y AVONS NOTRE PART

Je vois néanmoins encore quatre dangers. Il y a bien sûr toujours le danger de mort des brevets logiciels et de l'arsenal juridique. Paul Guédon le voyait déjà en 2000.

« Face à ces défis nouveaux, les entreprises traditionnelles ou même nouvelles sont saisies d'un syndrome qui rappelle singulièrement celui de la réaction nobiliaire à la veille de la Révolution. Elles s'emparent alors de la seule chose qui leur reste : la loi, une loi durcie, crispée, et fragilisée par le fait que les transformations du contexte technique en rendent l'application problématique, difficile, voire impossible. »

Il y a aussi le danger d'un lobbying puissant et continu auprès des décideurs, au sein des collectivités et de l'État. On déroule le tapis rouge à de riches entrepreneurs étrangers, et il n'y a que dans le bureau d'un général de gendarmerie qu'ils s'entendent dire « vous savez où vous êtes ? Dehors ! » On murmure aussi qu'il y aurait du pantouflage. La presse informatique ? Elle a souvent la ligne éditoriale de ses annonceurs. Ce contexte ne permet ni aux politiques ni aux hommes de l'art d'appréhender lucidement les changements qu'ils doivent affronter.

Il y a deux dangers nouveaux. Aux débuts de l'association, lorsque nous rencontrions des DSI, il n'y avait souvent pas besoin de convaincre sur des questions techniques. « Linux ? Mais c'est un Unix libre. J'ai commencé autrefois avec Unix, ça c'était de l'informatique ! » Les informaticiens d'aujourd'hui ont changé. Peu de geeks sont au pouvoir, les autres font des devis... Et comme le mesurait Gérard Berry, l'ignorance de la chose informatique est crasse chez ceux qui décident. Et pour un polytechnicien qui est mainteneur de paquets Debian, combien de DSI n'ont de souvenir de Linux que quelques TP sur les réseaux pendant leurs études.

Un danger nouveau est plus inquiétant : la « mutualisation fermée ». Reprenant l'intuition de l'Adullact, des acteurs se réunissent pour mutualiser, mais entre eux, sans mettre en

avant le logiciel libre. L'Adullact a souhaité que la mutualisation ait aussi son rôle de péréquation, que les gros paient pour les petits, que les logiciels créés par les villes puissantes profitent à tous les villages. Dans la parabole des ouvriers de la onzième heure, les derniers arrivés ne sont pas moins bien servis. Mais je vois renaître ici et là un sens étroit d'un partage durci, crispé à l'entre-soi, où l'on craint de donner ce qui a déjà été payé. Alors que les logiciels sont des biens non rivaux. Misère !

Pour contribuer à faire avancer le logiciel libre dans la sphère publique, qui lui est « naturel » selon le mot du rapport Carcenac, l'Adullact a deux atouts maîtres : ses administrateurs et ses salariés.

Les administrateurs de l'Adullact qui m'entourent sont des personnes formidables. Depuis le début, contre vents et marées, dans la tourmente et dans les succès, l'atmosphère du conseil d'administration est un exemple de parole libre et de décisions responsables. On n'en attend pas moins d'élus et d'agents territoriaux.

Les salariés de l'Adullact, je crois pouvoir le dire, sont fiers de travailler pour une cause juste. Ils sont passionnés et hyper compétents. Nous avons voulu inscrire tous leurs noms dans ce livre. Parce que sans eux, rien n'aurait été possible.

Je voudrais vous confier que je mesure ma chance. Nous avons voulu agir, pendant que d'autres attendaient que d'autres agissent. Et j'ai vu Paris adhérer à une association naissante, nous sommes allés au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), on m'a invité à parler en plénière aux Jdev du CNRS, Eyrolles m'a demandé d'écrire un livre sur l'économie du logiciel libre. J'ai eu la chance de rencontrer Richard Stallman, Ted Nelson, Adrian Bower, Louis Pouzin, Michel Rocard. Des personnes que j'admire sont devenues des amis : Bernard Lang ! 20 ans sont passés comme un jour.

La voie est libre, mais j'ai perdu deux amis sur la route qui est longue : Patrick Sinz et Laurent Seguin. Je leur dédie ce livre.

**François Elie,**  
président de l'Adullact



« C'était en 2002 »





**« Je peux expliquer le logiciel libre en trois mots :  
liberté, égalité, fraternité. »**

Richard M. Stallman

1984

R.M. Stallman  
fonde La Free  
Software  
Foundation (FSF)



1989

Licence  
GNU/GPL v1



1991

Post de Linus  
Torvalds  
sur Usenet

Licence  
GNU/GPL v2

## Brevets. La leçon de Pythagore

Il est d'usage d'expliquer que le logiciel libre donne à l'utilisateur quatre libertés. Mais comme l'informatique, ce sont des mathématiques (correspondance de Curry-Howard), il faut rappeler que les mathématiques sont libres depuis vingt-cinq siècles : vous pouvez utiliser le théorème de Pythagore, le copier, l'étudier, et l'améliorer si vous le pouvez (il est simplement impoli de ne pas l'attribuer à Pythagore).

Lorsque Donald Knuth (l'auteur de *The art of Computer Programming*) s'adressa à l'Office américain des brevets pour expliquer que les brevets sur les logiciels étaient une absurdité, il prit cet exemple :

« Il est certain que personne ne pourrait utiliser les mathématiques s'il fallait payer un droit de licence à chaque utilisation du théorème de Pythagore ».

Mais savez-vous que Pythagore, dans les grottes de Crotona, interdisait à ses disciples de divulguer les



Hippase de Métaponte

théorèmes et leurs démonstrations ? Il y avait deux communautés chez les pythagoriciens : les mathématiciens, qui produisaient des mathématiques, et les acousmaticiens qui écoutaient, derrière un rideau, des poèmes oraculaires qui leur expliquaient comment utiliser (et utiliser seulement) les mathématiques. Vous reconnaissez la séparation entre le code source et le code exécutable... Les mathématiques ont commencé par être propriétaires ! Après la découverte des nombres irrationnels (catastrophe pour ceux qui pensaient que tout est nombre et que connaître c'est voir le rapport), on raconte qu'Hippase de

Métaponte livra le grand secret : il n'y a pas de secret ! Tout le monde peut faire des mathématiques ! Les logiciels ont commencé par être libres, et finiront bien par le redevenir tous, tant il est coûteux et stupide de réinventer la roue. **FE**

## Précurseurs. La proposition de loi des sénateurs Pierre Laffitte, René Trégouët et Guy Cabanel

Extraits de la proposition de loi n°117 du 7 décembre 1999 par les sénateurs Laffitte (le créateur de Sophia-Antipolis), Tregouët et Cabanel :

« Les progrès fulgurants de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications nécessitent un accompagnement législatif. Les services publics et les collectivités locales doivent, en la matière, constituer un moteur et un modèle. Quelques exemples montrent que, malgré les progrès réalisés, ce n'est pas encore le cas. » (...)

« L'usage, son coût et le caractère permanent de l'accès aux bases de données publiques sont des points cruciaux qui dépendent des logiciels utilisés. Pour garantir la pérennité des données accessibles, faciliter les échanges et assurer le libre accès des citoyens à l'information, il faut que l'utilisation dans l'administration ne dépende pas du bon vouloir des concepteurs de logiciels.



Il faut des systèmes libres dont l'évolution puisse être garantie grâce à la disponibilité pour tous du code source utilisé par le concepteur. Le développement des logiciels dits "libres" est à l'heure actuelle très fort. De nombreuses grandes sociétés informatiques reconnaissent que le cœur de leur métier n'est plus désormais de vendre des logiciels mais d'en faciliter l'usage par des prestations de services associés. Notre proposition de loi, prévoit qu'après une période transitoire définie par décret, l'usage par les administrations publiques de logiciels libres sera obligatoire. Toute utilisation de logiciels propriétaires dont le code source ne serait pas publié pour des utilisations spécifiques par ces services restera licite sous réserve d'une autorisation délivrée par une agence du logiciel libre. » **FE**

## Tribune. Bernard Lang organise une conférence sur les enjeux économiques du logiciel libre à la Mutualité

Le 20 mars 1998, l'Institut de recherche en informatique et automatisation (Inria) a organisé à la Maison de la mutualité une conférence intitulée *Logiciels libres : enjeux économiques*, à l'occasion de la Fête de l'internet. Une première, à l'orée des années 2000, pour ces deux événements précurseurs de la société numérique qui s'annonce. C'est Bernard Lang, directeur de recherche à l'Inria et déjà fervent défenseur d'une informatique libre et ouverte, qui a l'idée de cette conférence. L'Inria n'a rien préparé pour la Fête de l'internet et le chercheur saisit l'occasion pour proposer une rencontre sur le logiciel libre. Son projet est d'en promouvoir les dimensions économiques, éducatives, et bien sûr techniques. Une approche inédite à une époque où les représentations que la mouvance libriste fait naître relèvent plutôt de l'idéal libertaire et communautaire. Mais le



logiciel libre a des réponses à apporter aux questions émergentes de souveraineté nationale et d'identité culturelle. Et le soutien de poids que Bernard Lang trouve pour organiser la conférence, auprès de Jean-Noël Tronc, conseiller pour les technologies et la société de l'information du Premier ministre, renforce la crédibilité de sa démarche. Avec l'appui du service communication de l'Inria, il réunit à la tribune la fine fleur des pionniers européens : Dominique Chate Lain et Tristan Nitot de Netscape (futur fondateur de Mozilla Europe), Curt Wener de Star Division (créateur de StarOffice devenue Openoffice.org, puis Libreoffice), Jean-Pierre Laisné de Pick System ou encore Bob Young qui vient de créer la société Red Hat. C'est lors de cet événement que naîtra le projet de création de l'Association française des utilisateurs de Linux et des logiciels libres (Aful). **NG**

# Richard Stallman. Faire hack de liberté

**Membre d'honneur de l'Adullact depuis sa création, Richard Matthew Stallman est le fondateur du mouvement du logiciel libre.**

« Je résiste de toutes les manières possibles et sans exception parce que je suis content de faire tous les efforts possibles et de le faire souvent. Je suis fier de résister. Mais ça ne veut pas dire qu'il faille choisir entre être comme moi ou ne pas résister. Dire non une seule fois, c'est contribuer. Si une seule fois tu résistes et tu dis je veux bien participer mais pas avec ce logiciel privateur de liberté, ça contribue. Mais si tu l'as fait une fois, peut-être que dans une semaine ou deux, tu pourras le faire une autre fois. Et peut-être enfin, si tu résistes assez, tu peux en faire une règle. »

Dans l'univers libre, difficile de ne pas croiser l'astéroïde (1982) Stallman. Personnalité mondiale de l'informatique et militant fondateur du mouvement du logiciel libre, Richard Stallman est un résistant de la première heure. Plaçant sans concessions le débat au niveau de l'éthique, ses interventions publiques débutent toujours par « je puis expliquer la philosophie du logiciel libre en trois mots : liberté, égalité, fraternité. Liberté, parce que les utilisateurs sont libres. Égalité, parce qu'ils disposent tous des mêmes libertés. Fraternité, parce que nous encourageons chacun à coopérer dans la communauté ».

Dans les années 70, à l'époque où Stallman travaille au laboratoire d'intelligence artificielle du Massachusetts Institute of Technologies (MIT), l'ambiance est au partage du code source. La culture universitaire et la culture professionnelle de l'informatique partagée vont être bouleversées par la massification du marché informatique qui fait entrer le logiciel dans le monde de la propriété intellectuelle et

des brevets. 1984. Une bonne année pour entrer en résistance. Il quitte le MIT pour se consacrer à plein temps à son projet de système d'exploitation libre qu'il nomme GNU. Il fonde en 1985 la Free Software Foundation et publie en 1989 la première licence publique générale GNU/GPL. Avec l'ajout du noyau Linux en 1991, le monde dispose désormais d'un système entièrement libre : GNU/Linux, respectant les quatre libertés fondamentales énoncées par Stallman : le droit d'utilisation, de copie, de modification et de redistribution.

Le coup de génie de Richard M. Stallman est d'avoir exploité une ouverture du droit de la propriété intellectuelle. Popularisant l'idée d'un copyleft, ou gauche d'auteur, par opposition au droit d'auteur, ce hack juridique ouvre la porte aux licences libres et ranime la flamme de l'informatique partagée, tout en devenant la matrice d'une critique plus large du droit de la propriété intellectuelle. **JSV**



## Genèse. La Free Software Foundation

Richard M. Stallman a créé la fondation pour le logiciel libre en 1985. Cette fondation d'origine américaine s'est étendue sur la planète. On trouve aujourd'hui des FSF Europe, FSF India, FSF Latin America et FSF France. – FSF Europe, née en 2001 milite pour le logiciel libre en Europe et auprès des Nations Unies. On notera en particulier leur campagne « Public Money – Public Code », en 2017 – FSF India née également en 2001 en Inde. FSF Latin America née en 2005 en Argentine, œuvre en Amérique du sud. FSF France, présidée par Loïc Dachary, s'est notamment faite remarquer en faisant condamner l'entreprise Free, filiale de Iliad, qui modifiait des codes sources libres sans les redistribuer. **PK**

**GNU est ce qu'on appelle un acronyme récuratif (!) : GNU's Not Unix**

**C'est le nom originel du projet de Richard M. Stallman né en 1984 consistant à développer un Unix libre. Le noyau Linux viendra compléter ce projet ambitieux à partir de 1991.**



1996

Naissance de l'April



1998

Naissance de l'Aful



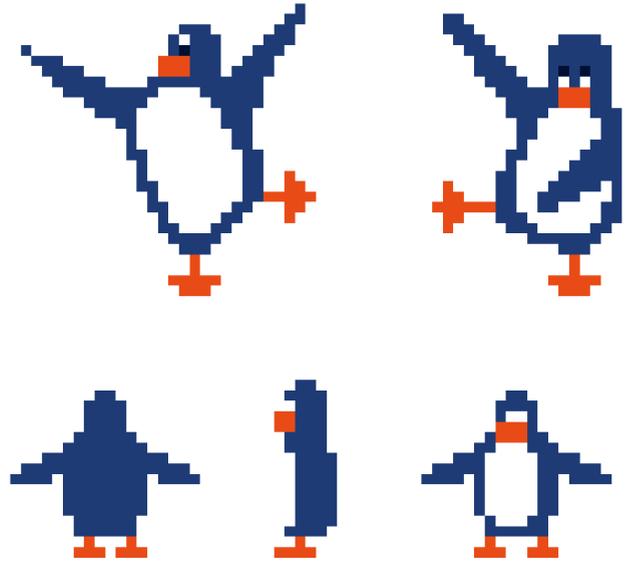
Parution de  
*La cathédrale  
et le bazar* d'Éric  
Raymond

Proposition de loi  
Laffitte, Tregouët  
et Cabanel



## Gai savoir. Théorème du perroquet

Il y a des rencontres qui marquent, et des dettes qui obligent. Mon ami Michel Bondaz m'a, un jour (c'était à la fin du siècle dernier), offert « Le théorème du perroquet » de Denis Guedj. Un petit roman merveilleux (j'envie ceux qui ne l'ont pas encore lu, ils vont faire sa connaissance) à qui je dois d'avoir incidemment compris l'enjeu du logiciel libre, préparé que j'étais par ma fascination pour le grand théorème de Fermat. Plus tard, j'apprendrais que l'isomorphisme entre les mathématiques et l'informatique s'appelait Curry-Howard et que Donald Knuth prenait l'exemple du théorème de Pythagore pour illustrer l'absurdité des brevets logiciels. L'intelligence ne peut vraiment comprendre que ce que la sensibilité a éprouvé. Depuis j'ai mesuré combien les gens comprenaient tout de suite ce qu'était le logiciel libre lorsqu'on leur disait qu'ils disposaient des « quatre libertés » depuis 25 siècles sur les mathématiques. Ils comprennent aussi pourquoi l'accès aux mathématiques est gratuit, et pourquoi les mathématiciens le sont moins, et pourquoi il est très rentable de partager. **FE**



Le manchot, mascotte officielle du noyau Linux, a été dessiné par Larry Ewing en 1996. Ici, une version revisitée par Céleste Vigouroux pour les 20 ans de l'Adullact.

## Rapport Carcenac. « Les logiciels libres sont les outils naturels des administrations »



La quatrième des six parties du rapport Carcenac (2001) s'intitule : « Des logiciels libres ». Elle observe que les logiciels libres sont les « outils naturels des administrations », en insistant sur leur caractère économiquement avantageux, leur interopérabilité, leur sécurité et ce que l'on appellerait aujourd'hui leur frugalité. À la différence de la proposition de loi Laffitte-Trégouët-Cabanel qui proposait que les administrations s'obligent à utiliser des logiciels libres, le rapport Carcenac, qui distingue parmi les libristes les « tolérants » et les « intégristes », opte plutôt pour la tactique énoncée par la proposition de loi Le Déaut-Paul-Cohen-Bloche : s'obliger à utiliser des standards ouverts afin que, mécaniquement, ce soit une incitation à utiliser des logiciels libres. Trois préconisations sont à noter :

1. il convient de mettre l'ensemble des développements réalisés par ou pour le compte des administrations sous licence *open source* ou analogue (...);
2. il convient de mettre à disposition de tous, sur un site web spécifique, l'ensemble des développements réalisés par ou pour le compte des administrations et ainsi placés sous licence *open source* (...);
3. il faut mettre à disposition des administrations, sur un site web public, l'ensemble des cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) utilisés par les administrations dans la réalisations informatiques par des prestataires externes, de manière à en faciliter la mutualisation et l'amélioration. La mise en ligne sur ce site, qui pourrait être celui du Bulletin officiel des annonces de marchés publics, devrait être obligatoire. (...). **FE**

## April. Le libre fait le printemps

L'aube du siècle a constitué une période charnière dans l'histoire du logiciel libre. Il n'est alors plus seulement question de logiciels et le mouvement élargit son champ d'action par la diffusion des valeurs et des combats des acteurs du logiciel et de la culture libres. En 1996, la création de l'April, Association pour la promotion et la recherche en informatique libre, s'inscrit dans cette perspective. Née avec une visée de démocratisation du logiciel libre, cette association pionnière renforce son objet par la défense des standards ouverts. Rebaptisée Association francophone de promotion et défense du logiciel libre, forte de ses actions de sensibilisation, de formation, de production et partage d'informations et de ses adresses aux décideurs publics (le célèbre candidats.fr), l'April est une référence dans le monde du logiciel libre francophone. En 2006, elle quittera l'Adullact dont elle est membre pour exprimer son désaccord avec la création de la coopérative Adullact-Projet. L'April participe au label Territoire numérique libre. **NG**

## Mouvement. Emporté par l'Aful

L'année 1998 marque la naissance de l'Association francophone des utilisateurs de Linux et des logiciels libres (Aful). Ses objectifs : encourager l'usage du logiciel libre, en particulier dans le système éducatif, et défendre la pérennité et l'interopérabilité des données par l'emploi de formats ouverts (un de ses présidents, Thierry Stoehr, a animé le très célèbre blog formats-ouverts.org). Une de ses spécificités est d'animer au plan international une communauté d'utilisateurs francophones. Les travaux de l'Aful en faveur de modèles économiques fondés sur les logiciels libres, ses actions contre la privatisation de l'immatériel auprès des pouvoirs publics, et son combat contre les *racketiciels* en font un acteur clé du mouvement du libre. Siégeant au Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA), l'Aful en titulaire et l'Adullact en suppléant, les deux associations lancent en 2018 une alerte conjointe au ministère de la Culture tandis que sont discutées de futures dispositions législatives au sein de l'Union européenne risquant de fragiliser la création libre, en particulier logicielle. **NG**



# Bernard Lang. Inspirateur et précurseur

**Fervent libriste et pionnier du mouvement en France, Bernard Lang aura mené bataille sans relâche contre l'appropriation de l'immatériel.**

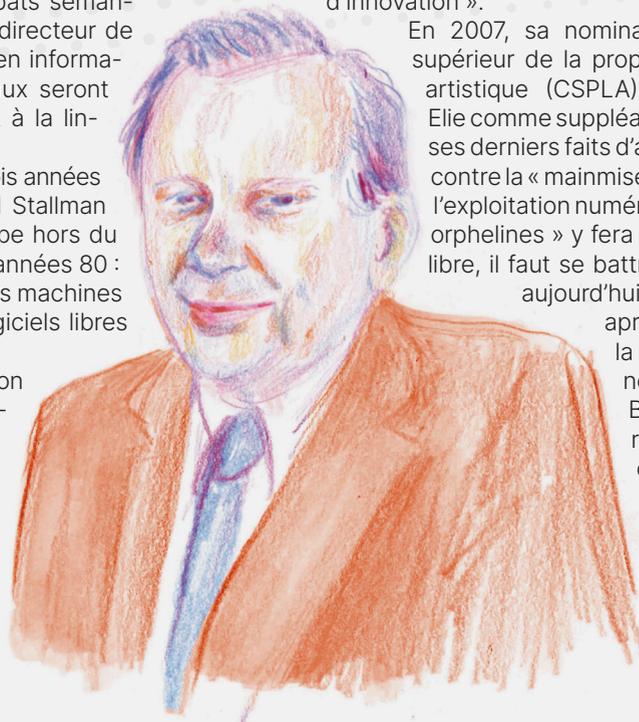
« L'Adullact, j'en parlais dans les conférences comme d'une idée géniale que je prenais en exemple » se remémore Bernard Lang, membre d'honneur de l'association et infatigable défenseur du libre. Mais il se souvient avant tout des rencontres qui ont animé son parcours au sein du mouvement du logiciel libre dont il est un des pionniers en France. Il évoque des amis disparus pour interroger leur statut sur le web, une de ses préoccupations du moment : « Que devient ensuite leur image digitale ? » Il s'interrompt pour exposer longuement la différence avec le mot « numérique ». Un penchant pour les débats sémantiques qui n'a rien d'étonnant pour cet ancien directeur de recherches de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) dont les travaux seront consacrés aux langages de programmation et à la linguistique informatique.

Ingénieur Télécoms de formation, il souligne trois années de jeunesse à Harvard où il croise un Richard Stallman de 20 ans qui apparaît déjà comme « un type hors du commun ». Il suivra son actualité dès la fin des années 80 : « À l'Inria, nous étions libristes avant la lettre. Les machines tournaient sous Unix et on s'intéressait aux logiciels libres parce que c'était nos outils de travail. »

Deux événements seront fondateurs de son engagement. La stratégie commerciale « inquiétante » de Microsoft, contrée par l'installation de Linux sur les postes de travail de l'Inria, et le scepticisme de Gilles Kahn, son directeur scientifique et ami, qui l'invite à réfléchir à la dimension économique du logiciel libre. « Ma croyance profonde et toujours intacte est que

l'appropriation de l'immatériel est destructrice de valeurs. Mais ce n'est pas si simple car ceux qui travaillent doivent trouver les moyens d'en vivre ». Dès lors, le chercheur n'aura de cesse d'articuler la cause du libre à ses enjeux socio-économiques. En 1998, il organise une conférence à la Mutualité qui marquera un tournant. En marge de son institution, il crée l'Association française des utilisateurs de Linux et des logiciels libres (Aful), publie des articles de presse grand public, va au-devant des industriels et promeut sur tous les fronts « les outils libres et ouverts comme moteurs d'innovation ».

En 2007, sa nomination au Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA), avec François Elie comme suppléant, compte parmi ses derniers faits d'armes. Sa bataille contre la « mainmise des éditeurs sur l'exploitation numérique des œuvres orphelines » y fera date. « Pour être libre, il faut se battre ! » martèle-t-il aujourd'hui encore. Dix ans après son retrait de la vie professionnelle et militante, Bernard Lang n'a rien perdu de sa combativité. **NG**



## 26 000 CD-ROM À ANGOULÊME

**Pour la Fête de l'internet 2002, François Elie, conseiller municipal, fait distribuer un CD-ROM plein de logiciels libres avec le bulletin municipal d'Angoulême. 26 000 exemplaires. Ce sera cette initiative qui attirera l'attention de Pascal Feydel, en réflexion pour créer une association sur le logiciel libre métier sur fonds publics.**



Jaquette du CD de logiciels libres distribué à 26 000 exemplaires aux Angoumoisins.

**La communauté des logiciels libres est une bonne image de la société dont je rêve : une société où des individus différents communiquent, partagent ce qu'ils font de meilleur, et où ils vivent de la valeur qu'ils ajoutent au monde, avec des organisations légères, horizontales, très peu coûteuses et très efficaces. »**

— **François Elie**

## LIBRE ACCÈS

# Les licences libres

**En plaçant un logiciel sous licence libre, son auteur cède gratuitement aux utilisateurs tout ou une partie des droits. Du droit d'auteur au copyleft, ... tour d'horizon de ce que licence libre veut dire.**



En tant qu'œuvre de l'esprit, le logiciel est gouverné par le droit d'auteur (la convention de Berne). Il est à remarquer que lorsqu'on fait développer un logiciel, son auteur est le développeur, pas l'acheteur, sauf à prévoir dans le marché ou le contrat de développement une clause de cession non-exclusive.

De manière générale le logiciel libre se distingue du freeware, du shareware, et bien sûr du logiciel propriétaire.

	Utiliser	Redistribuer	Modifier
Propriétaire	Jaune	Rouge	Rouge
Shareware	Vert	Rouge	Rouge
Freeware	Vert	Vert	Rouge
Logiciel libre	Vert	Vert	Vert

### IL Y A UNE DIFFÉRENCE ENTRE COPYRIGHT ET DROIT D'AUTEUR

En droit du copyright, un auteur peut renoncer à l'ensemble de ses droits et faire entrer ses œuvres dans le domaine public où elles pourront être utilisées librement par tous. En droit d'auteur, l'auteur peut renoncer à ses droits patrimoniaux, mais pas à son droit moral. S'il lui est possible d'accepter par avance que son œuvre soit modifiée pour les besoins du libre usage, il ne peut toutefois renoncer à son droit au respect, et aux utilisations qui lui causeraient un dommage.

Les licences libres sont dites libres en deux sens différents du mot liberté : non-copyleft et copyleft.

Le projet BSD, dès 1977 est très permissif, très proche du domaine public.

L'idée de copyleft est un terme de Don Hopkins largement popularisé à partir de 1984 par Richard M. Stallman. Il s'agit d'un renoncement mais récursif : je vous donne des droits mais vous devrez donner les mêmes aux autres.

La licence GPL (General Public Licence) est une licence copyleft. Sa v1 sort en 1989, la v2 en 1991, en même temps que la LGPL v2 (Lesser GPL) qui permet de travailler avec du non copyleft, et la v3 en 2007. En 2007 sort également la licence Affero GPL v2 qui considère que les utilisateurs d'un logiciel qui tourne sur un serveur doivent avoir les mêmes droits dessus que si le logiciel était sur leur machine. Richard M. Stallman explique ainsi le *gauche d'auteur* :

« Pour rendre un programme copyleft, nous le déclarons copyright, puis nous ajoutons une clause de distribution, ce qui est un outil légal qui donne la possibilité à tout le monde d'utiliser, modifier et redistribuer le code source du programme ou tout programme dérivé de celui-ci, mais seulement si les termes de distributions restent inchangés. »

Le premier système d'exploitation sous licence libre copyleft est de 1992, c'est l'assemblage des composants GNU et du noyau Linux : GNU/Linux. Les adversaires ne s'y sont pas trompés : les licences copyleft sont faites pour bâtir un patrimoine de communs ! « *a cancer that attaches itself in an intellectual property sense to everything it touches* » (Steve Balmer, PDG de Microsoft). Les licences MIT, Berkeley (1998-9) sont, elles, non copyleft.

Un logiciel est considéré comme libre, au sens de la *Free Software Foundation* si les quatre libertés suivantes sont respectées :

- liberté 0. La liberté d'utiliser le logiciel ;
- liberté 1. La liberté d'étudier le logiciel ;
- liberté 2. La liberté de copier le logiciel ;
- liberté 3. La liberté de modifier le logiciel et de redistribuer les versions modifiées.

Les libertés n° 1, 2 et 3 nécessitent l'accès au code source.

Un logiciel est considéré comme *open source*, au sens de l'*Open Source Initiative*, s'il remplit les conditions suivantes :

- permettre la libre distribution du logiciel ;
- mettre à disposition le code source ;
- permettre les dérivés des œuvres ;
- respecter l'intégrité du code source ;
- respecter la non-discrimination entre les groupes et les personnes.

Les licences mentionnées jusqu'à présent sont en droit américain. Le CNRS, le CEA et l'INRIA ont publié en France en 2004 la licence CeCILL (copyleft fort) et CeCILL-B (proche de la BSD) et CeCILL-C proche de la LGPL. La Commission européenne a commencé à travailler en 2005 sur la licence EUPL (copyleft fort), publiée en 2007. Elle est traduite dans toutes les langues officielles de l'Union.

L'idée d'une licence pour définir les communs est sortie du domaine exclusif du logiciel, il existe par exemple une licence Art Libre, une licence libre de documentation, une Free Design Resource licence, une licence Free Media, etc.

Le mouvement Creative Commons de Lawrence Lessig est connu pour sensibiliser les auteurs d'œuvres sur le pouvoir de décider ce que l'on peut faire de leur œuvre. Les six licences Creative Commons ont été publiées pour la première fois en 2002. **FE**

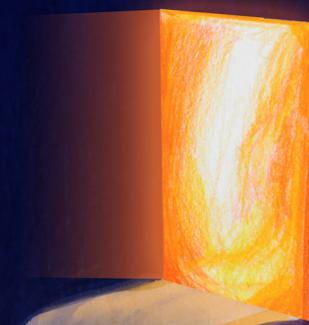
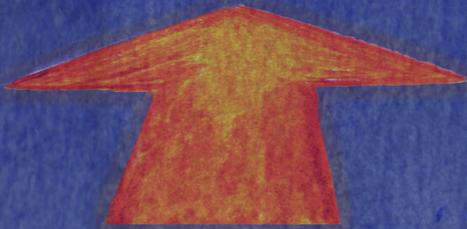
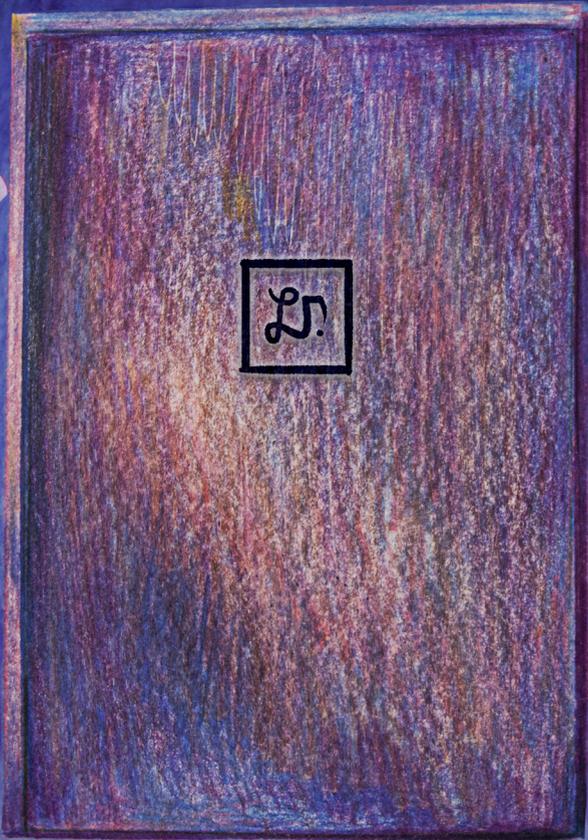
Le guide pratique des licences



Le Canevet-Pellegrini



WELCOME



## PARTIES PRENANTES

# Trois communautés

**Loin des idées reçues, la communauté qui entoure un projet de logiciel libre n'est pas une mais composée de trois groupes aux intérêts différents voire contraires : les développeurs, les entreprises et les utilisateurs.**

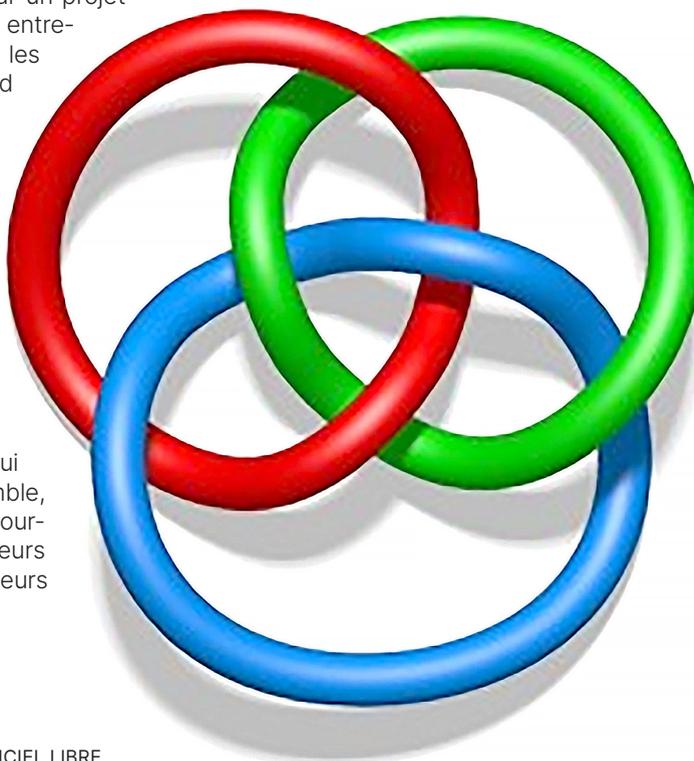
**I**l est courant de considérer qu'un projet de logiciel libre s'appuie, ou doit s'appuyer à une communauté. Il faut remarquer que la dimension de la communauté est souvent très réduite. Une des communautés les plus importantes et les plus actives, Debian, compte « seulement » un millier de bénévoles. Ensuite, il convient d'observer que nous avons tendance à croire une communauté unie, et qu'il n'y en a qu'une. En réalité, on observe qu'il y a forcément trois communautés très différentes autour d'un logiciel libre : la communauté des développeurs autour du code, de sa documentation ; la communauté des entreprises ou des acteurs *freelance* qui vendent du service sur ce logiciel ; la communauté des utilisateurs, et en particulier ceux qui sont prêts à payer ce qu'il faut pour garantir le bon fonctionnement du logiciel, son évolution fonctionnelle pour leurs besoins.

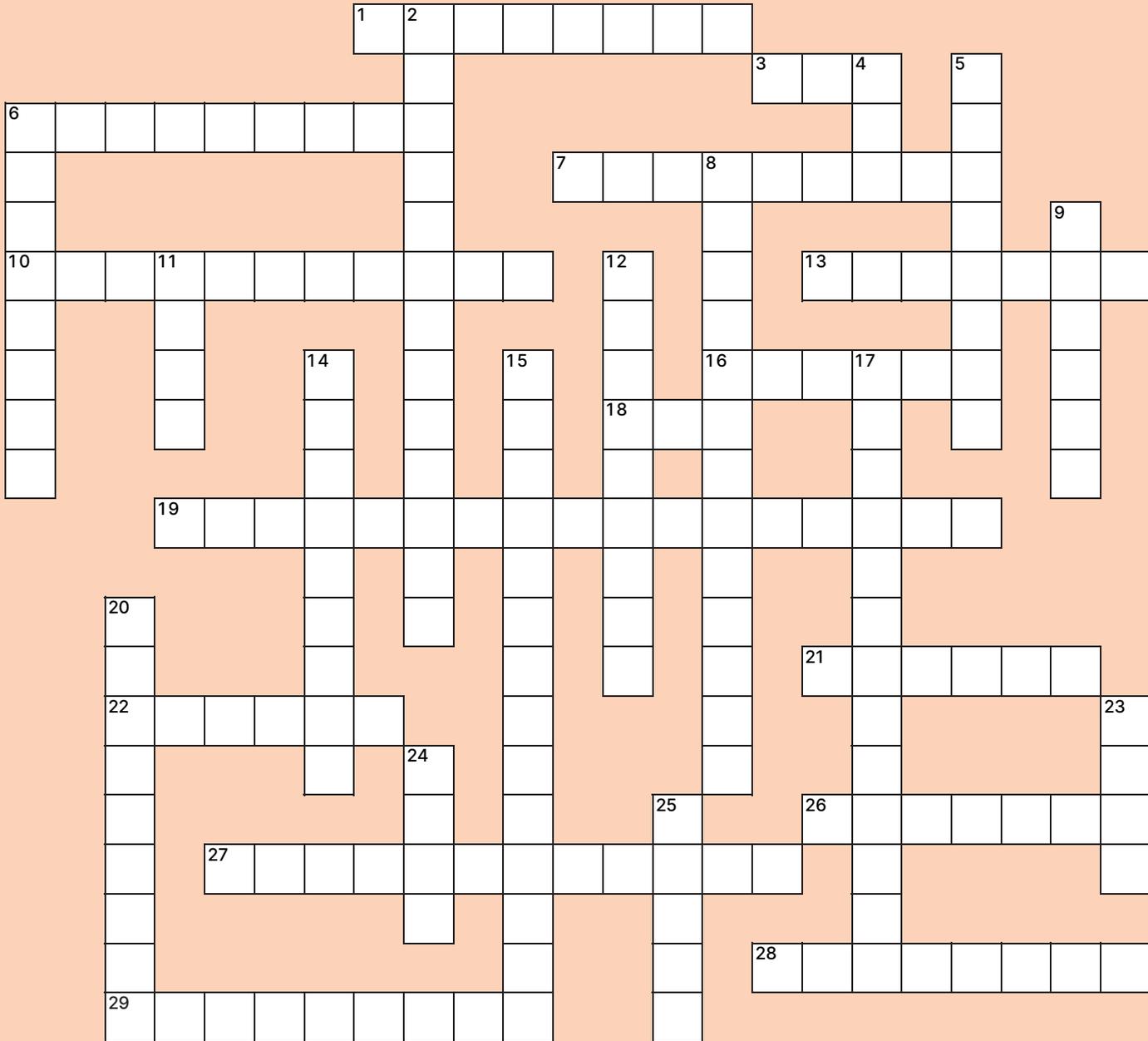
Plutôt que de s'imaginer une mystérieuse communauté, chaleureuse et bienveillante, entourant naturellement un projet de logiciel libre, il faut affronter la réalité. La communauté n'est pas une, et elle est traversée par des tensions. Inutile d'insister sur les conflits qui peuvent exister au sein des développeurs : on sait qu'ils conduisent parfois à des *forks*, mais la passion partagée pour un projet commun soude un groupe. Les relations entre les entreprises qui vendent du service sur du code et les codeurs sont beaucoup plus compliquées. D'abord parce qu'elles se croient en totale concurrence sans mesurer comment elles pourraient coopérer (la coopération). Et elles ne font pas si souvent remonter le code qu'elles développent pour leurs clients dans le *trunk*. D'où les projets *upstream* pour encourager à partager le code produit avec la communauté de développeurs.

La troisième communauté a peu d'unité. Bien sûr, les utilisateurs de Libreoffice ou de Gimp savent défendre le projet, et savent souvent participer à le promouvoir, avec ou sans relation avec la communauté de développeurs. Mais c'est la communauté des clients (les utilisateurs qui paient) dont l'unité serait la plus nécessaire. Ensemble, ils constitueraient le « club utilisateurs », qui pourrait orienter la feuille de route dans le sens de leurs besoins. Mais ce n'est pas si simple : les développeurs

souhaitent-ils faire évoluer le logiciel pour qu'il colle au besoin des clients ? Pas toujours. Et le code financé par les clients n'est pas toujours accepté par les *core-developers*. Qu'est-ce à dire ? Qu'il est important d'affronter avec lucidité les tensions qui traversent la ou les communautés dans le monde du logiciel libre. C'est crucial pour que les modèles économiques se stabilisent : que les développeurs parviennent à tirer profit de leur travail, que les entreprises ne s'entre-tuent pas sans raison, que les clients parviennent à faire entendre leur voix, car il n'est pas absurde parfois que celui qui « met la pièce dans le juke-box » choisisse la musique.

L'histoire du logiciel libre peut-être racontée comme l'émergence successive de ces trois communautés : la communauté du *free software* est celle des développeurs autour du code, du dépôt. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, sous le nom d'*open source*, la communauté des entreprises apparaît, avec des structures originales de mutualisation, comme la fondation Apache ou OW2. Enfin, l'Adullact est l'exemple (le premier dans la sphère publique) d'une communauté active d'utilisateurs qui paient. **FE**





# LES MOTS CROISÉS DE L'ADULLACT

## HORIZONTAL

1. Inventeur de linux
3. Aie !
6. As@lae nous en fait du légal
7. Vous avez dit marché public ?
10. Pack Office en mieux
13. Pour mieux naviguer
16. ... avec 3 a dont 1 @
18. Un label à la mode
19. No papier
21. Licence libre française
22. Un noyau sans pépin
26. Inventeur du logiciel libre (prénom)
27. La majorité de nos membres
28. Un autre bien commun
29. Le basque accessible pour tous

## VERTICAL

2. À tombeau ouvert
4. Cocktail de jus de cerveaux
5. Un logiciel libre pour la démocratie
6. L'argent public ne doit payer qu'une fois
8. Intelligence collective
9. Code...
11. Langage jeune mais rouillé
12. Le nuage libre
14. Elles sont parfois simplifiées
15. Publique ou système
17. Inventé en 1984
20. Aura remplacé Encarta
23. ... source
24. Il manipule les octets
25. Il a le manchot comme emblème

(solutions p.38)

## MYTHES ET LÉGENDES

# Idées reçues

## Petit tour d'horizon et démontage en bonne et due forme des idées reçues qui entourent le logiciel libre.

### « Il y a une différence technique entre logiciel libre et logiciel propriétaire. »

Non, la différence est juridique. Les logiciels, comme les œuvres de l'esprit, sont protégées par le droit d'auteur. Certains auteurs interdisent de copier leurs œuvres et c'est leur droit, et revendiquent leur copyright. D'autres, justement parce qu'ils sont les auteurs, donnent plus de droits aux utilisateurs, et cela peut aller jusqu'au copyleft. Ce domaine juridique, c'est le domaine des licences de logiciels libres.

### « Il est dangereux de faire de la sécurité avec du code ouvert. »

Les États et les armées demandent le code source des logiciels propriétaires qu'ils utilisent pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas de portes dérobées (backdoors). Dans un logiciel libre, le droit en écriture n'est pas donné à tout le monde et toutes les modifications sont historisées (c'est un des rôles importants des forges). Quelqu'un qui piégerait le code d'un logiciel libre serait vite repéré. Les codes ouverts sont audités par ceux qui cherchent à les améliorer. Le contrôle par les pairs est un gage de sécurité. Depuis la révolution du chiffrement asymétrique (voir RSA), l'idée d'une sécurité reposant sur un secret partagé (et donc sur l'obscurité) est dépassée.

### « Il n'y a pas de pérennité des logiciels libres. Leur utilisation présente un grand risque. »

C'est l'utilisation de logiciels propriétaires qui fait courir le plus grand risque. Car la pérennité d'un système est en effet très importante, dans le cas d'un logiciel propriétaire, elle dépend seulement de l'éditeur du logiciel. Il peut décider de façon unilatérale d'arrêter le support d'un logiciel (ce fut le cas de Windows XP et Windows 7). Il peut aussi arriver que l'éditeur mette la clé sous la porte.

La pérennité d'un logiciel libre doit être évaluée avant de le déployer. Disposer du code source est un gage essentiel de pérennité : il peut toujours être repris par d'autres, à condition que le code soit lisible et bien documenté.

### « On dit que les logiciels libres sont gratuits mais ils ne le sont pas. »

Un logiciel libre est gratuit une fois qu'il a été payé.

Si l'on veut dire par logiciel gratuit un logiciel que l'on peut se procurer gratuitement, alors oui un logiciel libre est gratuit.

Si l'on veut dire par logiciel gratuit un logiciel qui ne vaut rien et qui n'a rien coûté à faire, c'est faux. Ceux qui ont écrit le logiciel savent ce qu'il a coûté, et s'ils font le choix de le partager c'est souvent par intérêt.

Si l'on veut dire par logiciel gratuit un logiciel qui n'a aucun coût de possession, alors c'est effectivement faux. En situation professionnelle, le maintien en condition opérationnelle d'un système a toujours un coût.

Les mathématiques sont gratuites. Ceux qui utilisent les mathématiques se font en général payer.

### « Les logiciels libres sont des logiciels bricolés par des amateurs. »

L'arche de Noé a été construite par un amateur et le Titanic par des professionnels.

Le développeur est parfois comme un mage solitaire qui écrit seul, en mode *cathédrale* : Donald Knuth et Tex, Richard M. Stallman et Emacs.

Lorsque l'on produit de façon collaborative, on peut le faire de façon fermée (en mode bunker) pour prendre de l'avance en secret sur ses concurrents, en mode bazar (en fait très organisé !) pour encourager ceux qui font la même chose de le faire avec nous, et gagner du temps. Linux est né comme cela, par un mail envoyé par Linus Torvalds en 1991 sur Usenet, pour demander un coup de main pour développer un Minix. Deux ans après, Linux rivalisait déjà avec les Unix propriétaires. Et 30 ans après, les fusées utilisent Linux.

### « Les logiciels libres ne sont pas utilisés à titre professionnel dans des environnements contraints. »

Ceux qui disent cela ne doivent pas bien connaître le monde du logiciel (ou jugent de ce monde à l'aune de leur petit micro-ordinateur). SpaceX a lancé 32 000 satellites pilotés par Linux ; un des plus célèbres premiers utilisateurs publics de Mysql fut la Nasa ; les 500 plus grosses machines du monde tournent toutes sous Linux depuis 2017. Lutèce, le logiciel développé par la Ville de Paris pour son site web, est utilisé par le site de Météo-France.

### « L'administration n'utilise pas de logiciels libres, soyons sérieux ! »

Un des plus grands projets informatiques de l'administration française, le projet Copernic, a conduit à informatiser le paiement de l'impôt. Il a été entièrement réalisé en logiciel libre.

La Gendarmerie nationale a déployé entre 2007 et 2013 dans toutes les brigades de gendarmeries de France un système entièrement libre : la distribution Genbuntu. La Ville de Paris, comme beaucoup d'autres villes, utilise de la bureautique libre.

### « Les logiciels bureautiques libres ne sont pas compatibles avec les standards utilisés par les entreprises. »

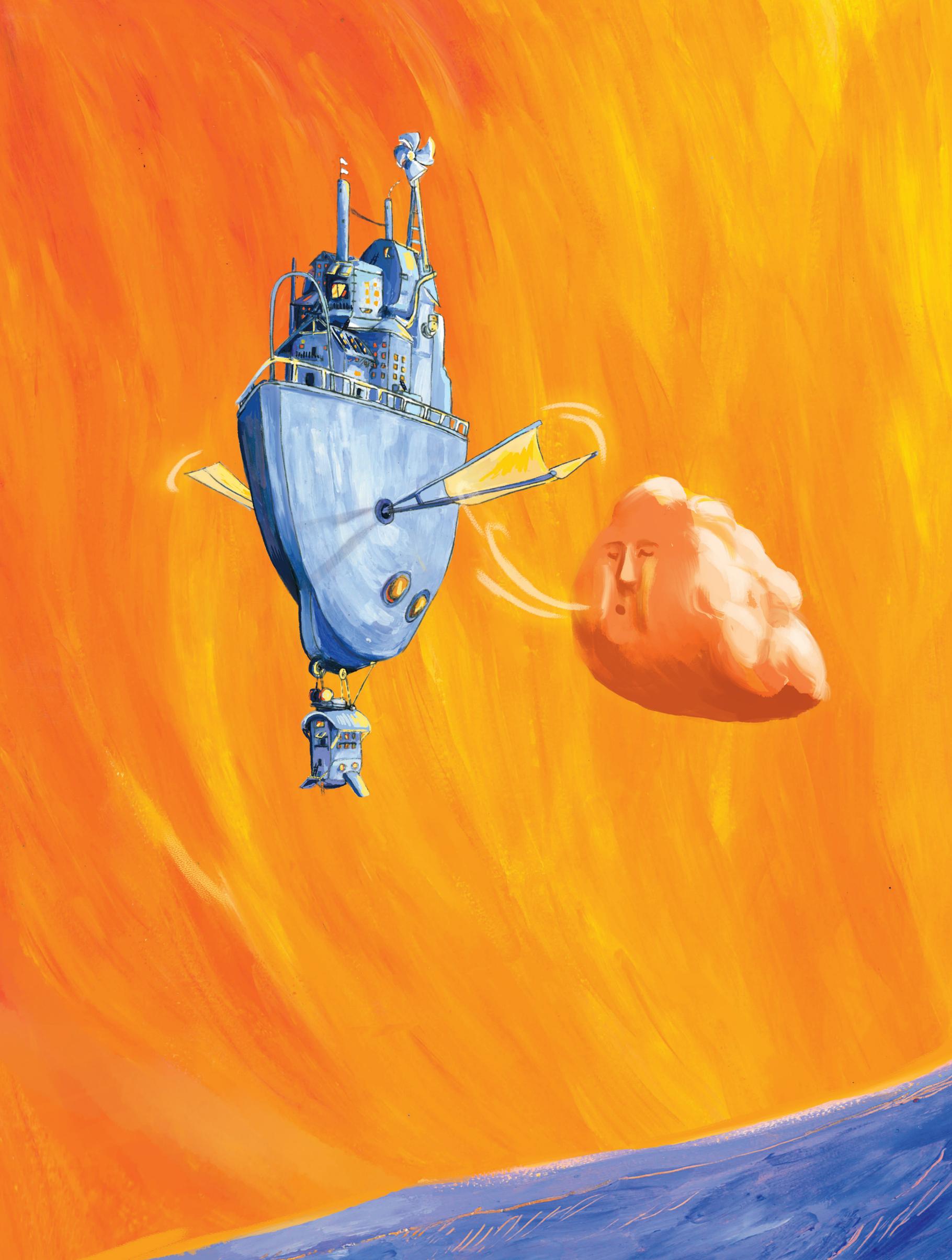
Il faut distinguer les standards de fait qui sont imposés par le marché et la réelle interopérabilité qui requiert des formats ouverts (article 4 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique - LCEN).

Si un document doit seulement être lu, tous les systèmes liront du PDF.

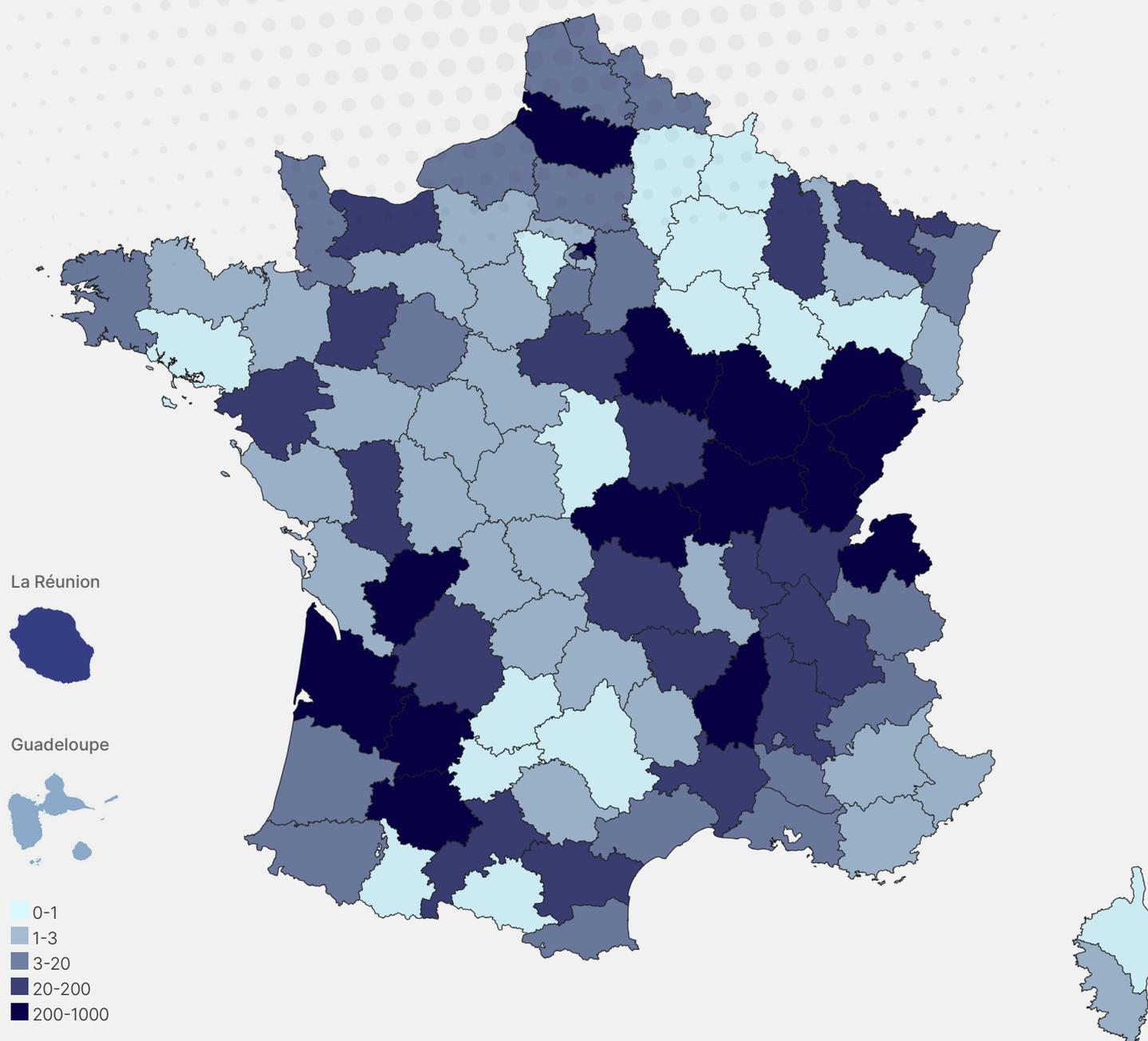
Si un document doit pouvoir être modifié, il faut s'enquérir des formats qui sont communs aux personnes qui travaillent dessus.

Il y a des normes internationales et des organismes de normalisation (ISO, Oasis) pour l'interopérabilité. Ces derniers avalisent le format ODF de Libreoffice comme norme internationale, alors que le format DOCX de Microsoft est encore en attente de validation définitive.

En France, le format Opendocument est le seul format recommandé comme format bureautique dans l'administration par le référentiel général d'interopérabilité (RGI). **FE**



# Carte des 7000 adhérents mutualisés, par département, en 2021



# Pascal Feydel.

## Le bâtisseur

**Cofondateur et délégué général de l'Adullact jusqu'en 2015, Pascal Feydel est celui par qui tout est arrivé. Avec d'autres. Récit à grands traits d'une aventure collective.**

Quand Pascal Feydel décide de proposer aux collectivités territoriales des projets communautaires autour du logiciel libre, il n'y connaît rien ou presque. Chef de projet informatique chez IBM à Metz, il baigne dans le monde du logiciel propriétaire. L'intuition lui vient après une conférence sur le logiciel libre aux Universités d'été de la communication à Hourtin en 2001 où il tient un stand pour IBM. Conférence où il se rend par hasard, pour tuer l'ennui. Il en sort interpellé et conquis : « L'intervenant est Frédéric Couchet. Il parle de Linux, Richard M. Stallman, explique le fonctionnement des communautés. » Une idée émerge : accompagner et soutenir des projets de développement de logiciels métiers portés par les collectivités territoriales elles-mêmes.

Il réalise son projet à la faveur d'un départ négocié avec IBM en avril 2002. Pour être crédible auprès des collectivités, il faut un élu. Il le dénêche sur internet en la personne de François Elie qui vient de faire distribuer 26 000 CD-ROM de logiciels libres aux habitants d'Angoulême. « Il a répondu dans l'heure à mon courriel. On s'est donné rendez-vous et c'était parti ! » Le projet se structure dans l'année en association. Installation à Montpellier. Matthieu Piaumier, son stagiaire chez IBM, le rejoint dans l'aventure. Pendant 3 ans, un aménagement de fortune entre la cuisine et le salon fait office de lieu de travail dans l'appartement de Pascal Feydel. Tour de France des collectivités territoriales, mise en place des groupes de travail collaboratifs, naissance d'une forge...



Puis en 2006, création de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Adullact-Projet. « Les adhésions suivent mais pas les projets logiciels et communautaires des collectivités. La solution : monter une structure de développement adossée à l'association pour proposer des services aux collectivités. » La jeune coopérative sert de rampe de lancement à la plateforme S<sup>2</sup>LOW, et s'impose sur le marché de la dématérialisation. Mais certaines entreprises et associations du libre n'apprécient pas : elles reprochent à l'écosystème association/coopérative des pratiques anticoncurrentielles. Les espaces d'échanges deviennent une arène de confrontations. « Je ne suis pas d'accord et je le vis très mal mais la décision de séparer l'association de la coopérative est prise en conseil d'Administration début 2015. L'association sort du capital, Adullact-Projet devient Libriciel, plus question d'avoir des salariés sur les deux structures. » Le divorce est prononcé avec son lot de ressentiments. Partir parfois s'impose. Pascal Feydel s'engage dans d'autres projets. **NG**

### Création. Les cofondateurs se retrouvent à Hourtin

Fin août 2002, à l'université d'été de la communication d'Hourtin, se prépare la création de l'Adullact. Pascal Feydel était venu en juin à Angoulême proposer à François Elie de faire partie de l'aventure. Il y a là Matthieu Piaumier, Philippe Allart, Claude Lambey. Autour d'un verre, on parle modèle d'affaire, stratégie, siège social et recrutement, objectifs et statuts. L'avenir confirmera les talents d'organisateur de Pascal Feydel, avec une mise sur orbite de l'association sans heurt, prudente mais efficace. Dans quelques semaines, ce sera l'assemblée générale constitutive à Paris. Au passage, notez la clé du travail collaboratif : tant qu'on n'a pas encore pris de bière ensemble, comment travailler efficacement à distance ? On figolera les statuts par mail. **FE**

### Création (suite). L'assemblée constitutive

Le 24 septembre 2002 à Paris, se tient l'assemblée générale constitutive de l'Adullact. Extrait du discours d'orientation générale :

« Nos collectivités et nos administrations doivent faire face aujourd'hui à un triple défi :

- la demande grandissante de services en ligne, avec ce que cela suppose de changement dans les circuits de décision, de transparence, de réactivité. Derrière l'encouragement des logiciels libres, il y a l'encouragement des acteurs, la confiance dans l'autonomie et les structures horizontales ;
- la nécessité de l'interopérabilité qui doit nous conduire à encourager les protocoles et les formats ouverts, et par conséquent les technologies les plus adaptées et les plus adaptables pour les exploiter que sont les logiciels libres ;
- la dépendance vis-à-vis des compétences et de la dictature d'un marché, en particulier dans les niches des logiciels métiers, mais aussi l'arrogance de ceux qui voudraient nous maintenir dans une situation de client captif. Pour répondre à ces défis, il faut que soit développé, maintenu et promu un patrimoine commun de logiciels libres. » **FE**

Angoulême :  
26 000 CD-ROM  
de logiciels libres



24/09/2002 :  
naissance  
de l'Adullact

ADULLACT

Installation  
des bureaux chez  
Pascal Feydel

Libération  
de Lutèce



Ouverture  
de la forge  
Adullact.net



Le CRI74 héberge  
la forge



## Matthieu Piaumier. Cofondateur et premier salarié

Quand Matthieu Piaumier accepte de rejoindre Pascal Feydel à Montpellier pour créer l'Adullact, il est loin d'être le directeur administratif et financier aguerri de l'entreprise Libriciel d'aujourd'hui. C'est un jeune adulte inexpérimenté de 22 ans, diplômé en langues étrangères appliquées avec des bases de gestion. Il fait alors ses premières armes professionnelles en CDD dans une filiale d'IBM spécialisée dans l'informatisation des collectivités territoriales et basée à Metz. C'est là que les deux hommes se sont rencontrés. Été 2002, le projet Adullact incube dans la tête des fondateurs. Matthieu Piaumier s'installe à Montpellier. Il sera de chaque étape de la création de l'association. Les premières impressions laissent des traces encore vives : « Je n'ai pas vu grand-chose de la vie et je ne connais rien au logiciel libre. Tout m'impressionne, en particulier le calibre des personnalités présentes. Il y a François Elie, Philippe Allart, Pierre Jarret, Claude Lambey pour ceux dont



je me souviens. Je participe mais j'écoute surtout, et j'apprends. Je compense mon inexpérience en montrant mon envie de travailler, ma rigueur et ma motivation. Les quatre premières années, nous travaillons avec les moyens du bord. On élit domicile dans l'appartement de Pascal Feydel qui fait une importante avance pour payer mon salaire et tous les frais. Tandis qu'il prospecte les collectivités en sillonnant la France, je gère les aspects administratifs et financiers avec un contrat de webmaster. » 2003 : le jeune gestionnaire doit son premier succès professionnel à l'attribution d'un financement sur fonds européens de 250 000 euros requis pour déployer la forge de l'Adullact. « Ce montant non négligeable a permis d'installer une forme de sérénité pour la poursuite du projet. » Matthieu Piaumier a tout quitté pour se lancer dans l'aventure : avait-il prévu un plan B en cas d'échec ? « La vie était belle. Et au pire... je retournais chez papa maman ! » **NG**

## 1 + 1 = 3. Les groupes de travail collaboratifs



Permettre le développement de logiciels métiers sur-mesure qui s'appuie sur la coopération entre collectivités territoriales, en amont même de tout projet, est un axe majeur de la mutualisation promue par l'Adullact. À la base, un principe : « l'argent public ne doit payer qu'une fois. » En mettant au travail plusieurs collectivités autour d'un même projet logiciel, les groupes de travail collaboratifs (GTC) en proposent une application tangible. Un groupe est mis en place à partir d'un besoin identifié de création ou d'évolution des fonctionnalités d'un logiciel métier. L'Adullact anime les séances de sorte que les collectivités membres décident elles-mêmes de la feuille de route. Le groupe est souverain (c'est lui qui fait la loi) « parce que c'est celui qui met la pièce dans le juke-box qui choisit la musique ». C'est la différence avec les habituels « groupes utilisateurs » des éditeurs classiques. Le GTC discute les orientations et fonctionnalités prioritaires, sélectionne un prestataire parmi ceux qui lui sont présentés. Toutes les collectivités, adhérentes ou non, peuvent rejoindre le groupe de travail. Des

outils comme S<sup>2</sup>LOW, I-Parapheur, Webdelib, Départements & notaires, Pastell ou As@lae sont tous issus de GTC. En prenant soin de ne pas imposer de solution préconçue, en mettant autour de la table plusieurs collectivités territoriales qui élaborent une solution commune, l'association propose avec les GTC un outil performant de mutualisation, capable de distinguer le générique du spécifique. **NG**



## CAPITAL (E). PARIS LIBÈRE LUTÈCE

**La veille de la création de l'Adullact, Paris libère Lutèce ! En 2003, Paris adhère à l'Adullact. En 2008, Lutèce sera choisi par Météo-France pour son site.**



De 1997 à 2012, Les Rencontres d'Autrans ont réuni ceux qui s'intéressaient à l'internet et aux communs.

## Révolution industrielle. L'union fait la forge

L'objet qui illustre le mieux la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est la forge. Il est remarquable que l'objet qui est au cœur de la transformation numérique s'appelle aussi une forge. Qu'est-ce qu'une forge ? C'est un ensemble de serveurs qui permet de gérer le travail autour du code source d'un logiciel, il permet le plus souvent de gérer :

- les accès simultanés sur une même partie du code source, via un système de *versionning* (*cvs*, *svn*, *git*...) ;
- l'attribution des tâches (correction d'un bug, écriture d'une nouvelle fonctionnalité...) ;
- les paquets des versions majeures ;
- les systèmes de traduction ;
- la documentation (sur un wiki associé le plus souvent).

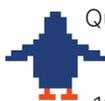
Il faut distinguer :

- les forges internes et les forges en ligne ;
- les forges maîtrisées par des entités privées ou des entités publiques.

Il y a quatre évolutions en cours dans le domaine des forges :

- la prise de conscience que les forges constituent un lieu crucial de la production de patrimoine. Le rapport Carcenac l'avait déjà compris, la présence d'Admissource dans le projet Adele en attestait, comme la création par l'Europe de l'initiative Osor ;
- les forges sont désormais des objets techniques majeurs pour l'écriture du code source, même propriétaire, et pour la gestion du code en production, via des forges à coulée continue qui diffusent automatiquement les correctifs ;
- les forges vont probablement devenir des places de marché en gérant des échanges de services monétisés, autour du code et sur le code ;
- la pérennité du code sur le long terme a sa solution, via le projet Software Heritage, lequel archive ces codes sources versionnés. Il garantit ainsi la conservation de ces codes sources même si la forge porteuse venait à disparaître (ce qui est déjà arrivé à une forge et non des moindres : Google Code). **FE**

### Le CRI74. Tête de réseaux



Quand l'Adullact lui confie sa forge, Jean-Claude Fernandez, membre fondateur de l'association, dirige alors le CRI74 qu'il a créé dans les années 1990 sous l'égide du Conseil général de la Haute-Savoie. Le Centre de ressources informatiques est déjà le fournisseur d'accès internet et assure la maintenance réseau des principaux opérateurs publics du Département. « J'étais familier des réseaux internationaux et des calculs à distance en tant que chercheur au CNRS. L'étude des ondes non linéaires m'avait amené dès la fin des années 70 à découvrir l'intérêt de la messagerie électronique. En même temps, j'utilisais des logiciels dont nous avons les codes sources, mais on ne les appelait pas encore les logiciels libres ! Convaincre le Département de la nécessité d'implanter des réseaux sur le territoire était une évidence. » Tête du réseau territorial local, le CRI74 abritera des centaines de sites web du secteur public avant de s'ouvrir aux associations et « des gens du libre comme l'Adullact ou Framasoft. » **NG**

### Perspective commune. Adhésion de la Ville de Paris



Paris libère Lutèce quasiment le jour de la création de l'Adullact. L'adhésion de la Ville de Paris, date importante dans l'histoire de l'association, est signe de deux choses : d'une part la convergence de vue, une idée partagée, une vision commune, au moment du Sommet mondial pour la société de l'information, et d'autre part l'intérêt que la capitale de la France porte aux autres collectivités. Le plus souvent, les capitales sont « villes intelligentes » à elles toutes seules. Mais Paris a fait ce choix d'encourager les collectivités plus petites à faire ensemble, celles qui ne disposent pas d'équipes informatiques de développeurs. À de nombreuses reprises, Isabelle Lenain et Pierre Levy ont participé aux congrès de l'Adullact et aux travaux de l'association. François Elie, président de l'Adullact est sollicité pour cosigner une tribune dans Libération (4 juin 2019) avec Emmanuel Grégoire, élu à Paris. **FE**

### Adullact.net. Une forge souveraine



Le projet initial de l'Adullact réclamait à l'évidence une forge (l'idée était déjà dans le rapport Carcenac). Sourceforge présentait deux défauts : le site n'était pas en France, et son code n'était pas libre. Or « les armes de la critique passent par la critique des armes » (Marx). Il fallait une forge souveraine. Gforge, un fork de Sourceforge, était porté par trois développeurs dont deux français ! Cela tombait bien. Très vite, les contacts étaient pris, et l'Adullact se dote d'une forge, quelques mois après sa fondation, en mars 2003. La forge de l'Adullact a été hébergée initialement au CRI74, a migré plusieurs fois depuis, et perdure depuis 20 ans ! Au début, c'est le format de *versionning* SVN qui est accepté pour le code. Et puis vint Git. Et l'Adullact d'ouvrir un Gitlab ! Adullact.net a aussi accueilli les codes sources de l'État français qui avaient été initialement déposés sur Admissource dans le cadre du projet ADELE. Elle fait partie des forges les plus actives de la méta-forge européenne Osor.net au sein du projet Joinup. Avec le recul, on constate deux

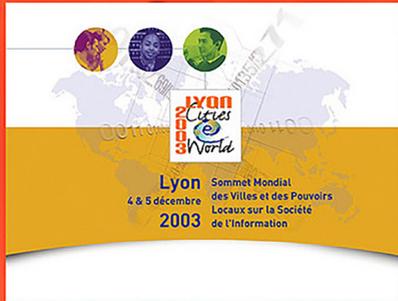
problèmes autour des forges : la frénésie d'en ouvrir partout, et les freins techniques et culturels pour leur usage. On ne compte plus les forges, il y a en a partout maintenant, des privées, des publiques, des *corporates*. Et tant mieux si le code s'ouvre ! Mais quel dommage qu'un dépôt légal du logiciel sur fonds publics n'ait pas vu le jour concrètement. Sans doute Software Heritage va-t-il tout réunir, mais la dispersion de la production peut inquiéter. Que de grandes institutions de recherche disposent de leurs forges, c'est l'évidence, mais parfois il y a des forges pour un ou deux projets ! Quelle perte d'énergie. Il y a aussi un progrès à faire pour que ceux qui ne codent pas puissent se promener sur les forges. Au-delà d'un gros bouton vert, il faut que, sans être codeur, on puisse évaluer, comprendre. À défaut, l'Adullact ouvrira le Comptoir du libre, pour que l'on croise autour du code trois regards : celui de ceux qui produisent, celui de ceux qui utilisent (et financent) et celui de ceux qui peuvent produire (et vendre) du service dessus. **FE**

## Roland Mas. Dans le feu de la forge

Quand l'Adullact lui confie sa forge en 2003, Roland Mas est un jeune indépendant en informatique libre. Il vient de créer l'entreprise Gnurandal et l'association est son premier client. « À l'époque, SourceForge était développée par une société avec un service d'hébergement de projets libres et ouverts sur Internet. Le code évoluait rapidement, mais ils ne prenaient pas de contributions extérieures. On était plusieurs à vouloir proposer des installations en auto-hébergement dans les entreprises. Officiellement, c'était Christian Bayle, un autre contributeur Fusionforge, qui avait été contacté par l'Adullact et nous avait mis en relation. » Les interventions du développeur sur la forge sont autant d'enrichissements de fonctionnalités reversés à la communauté : « Je travaille le packaging, les mises à jour, les corrections de bugs ou des développements qui facilitent, par exemple, les intégrations de différentes forges entre elles comme pour le projet Software Heritage ». Il se rappelle avoir tout



à fait compris le projet de l'Adullact au cours d'une visite dans l'appartement qui servait alors de bureaux à l'association. Dans la pièce d'à côté, deux représentants de communes assistaient à une présentation d'Opencimetièrre : « J'ai pris conscience qu'effectivement, toutes les villes de France ont leur cimetièrre. Proposer des services qui leur permettent, grâce au logiciel libre, de bénéficier d'un même outil m'est apparu comme une évidence ». En 20 ans de coopération, il aura ainsi assisté à la croissance de l'association et contribué à celle de GForge devenue depuis FusionForge. La forge connaîtra en effet plusieurs mutations et renommages au cours des deux décennies. Mais c'est une autre histoire. **NG**



Sommet des villes à Lyon en 2003. L'Adullact inspire la proposition 35 : « Privilégier, dans la mesure du possible, l'usage et le développement de logiciels libres dans les investissements de nos villes et de nos régions, de manière à ce que ces investissements puissent servir à d'autres collectivités locales ».

## Install party. Linux pour tous

« Des bénévoles vous aideront à installer et à comprendre comment fonctionne Linux et quel est l'intérêt de l'utilisation des logiciels libres. » Tel est le principe d'une Install party ou Installfest : venir avec son ordinateur, discuter logiciel libre avec des experts et repartir avec sa machine fonctionnant sous un système d'exploitation GNU/Linux bien configuré et remplie de logiciels libres. Au tournant des années 2000, ces moments de rencontre conviviaux entre utilisateurs expérimentés et néophytes se développent à l'initiative de LUG locaux, groupes d'utilisateurs Linux, en particulier dans les universités. Elles connaissent ensuite un essor dans la décennie suivante en s'adressant à un plus large public, qu'il soit familier ou éloigné des technologies et de l'informatique, et accompagnent encore les premiers pas de nombreux utilisateurs et utilisatrices. Comme quoi, libérer l'homme commence par libérer sa machine. **NG**

## Adullact santé. Une belle initiative inachevée

C'est en avril 2003 que l'Adullact est approchée par le Groupement pour la modernisation du système d'information hospitalier (GMSIH) afin de créer un groupe au sein de l'association, dédié aux logiciels libres hospitaliers. Cette volonté se traduit par la création du groupe Adullact Santé, d'un site Web spécialisé : sante.adullact.org, d'une grille de cotisations adaptée aux centres hospitaliers et d'un rubricage dédié à la santé sur la forge Adullact aux côtés des groupes déjà existants (collectivités, administrations, éducation, informatique). Cette nouvelle composante de l'Adullact a été officiellement présentée le 9 novembre 2004 à l'occasion du lancement de la Communauté du logiciel libre hospitalière, à Paris. Ce sont plus de dix nouveaux logiciels libres qui débarqueront alors sur la forge en quelques années dont : « Plan Blanc » du CHU de Tourcoing pour gérer les périodes d'activation du plan blanc en cas d'urgence hospitalière ; « Nepal »

du CHU de Roubaix pour l'aide au codage des actes médicaux (CCAM) ; « Domurpic » initié par le GIP de Picardie, le dossier médical pour les informations cliniques ; ou encore « Tumorotek » du CHU de St Louis pour gérer les banques de prélèvements biologiques dans des contextes cancéreux. On notera que ce projet, même si sous licence libre, était réservé (projet privé) aux seuls agents de l'hôpital public, à la demande du ministère de la Santé. L'aventure du logiciel libre dans le monde de la santé n'aura pas rencontré le succès espéré et le site dédié et l'activité liée se sont éteints en 2010. Ne subsiste de cette initiative que la grille des adhésions des hôpitaux... Anecdote : il est intéressant de constater que c'est la croissance de l'association, soutenue par l'ouverture de ce pôle santé, qui a décidé du recrutement de Pascal Kuczynski comme directeur technique de l'Adullact en 2005 (qui en deviendra le délégué général en 2015). **PK**



Un moment magique :  
le dîner de gala de  
l'assemblée générale  
dans le musée  
de Rouen au milieu  
de l'exposition  
Jeanne d'Arc.



## Philippe Allart. Internet explorateur

« Je suis branché *open source* depuis le milieu des années 90. Je travaillais comme chef de projet sur les systèmes d'information géographique à la direction informatique de la Communauté urbaine de Lille (aujourd'hui Métropole européenne de Lille). En 95, on était deux ou trois à avoir obtenu un abonnement à internet chez Compuserve. Mais on ne savait pas comment payer en ligne par carte bancaire et on était coupé régulièrement ! J'avais installé pour la première fois une version de Linux en 94, commencé à utiliser Staroffice et pas mal de logiciels développés sous Unix avec des souches sous logiciels libres. J'étais très impliqué. J'avais même fondé avec des copains l'association Illico pour promouvoir internet et les logiciels libres pour les collectivités territoriales. La première fois que j'ai entendu parler de l'Adullact, je participais à une rencontre de collectivités pour présenter un projet d'intranet sur la Communauté urbaine de Lille. Il s'agissait de mettre les communes en réseau de manière à ce qu'elles partagent ressources



logicielles et données. C'était très visionnaire pour l'époque. Pascal Feydel m'a abordé pour me parler de la création de l'association. Au début, je me méfiais un peu. Mais il m'a relancé, j'ai eu des contacts mail avec François Elie... et on a travaillé à trois ou quatre sur les statuts. Nous avons écrit noir sur blanc que l'association ne ferait pas d'intermédiation avec des entreprises. C'était important et ça avait été accepté par tout le monde. La première année, on a tous adhéré à titre individuel et puis chacun est allé convaincre sa collectivité d'adhérer. » **NG**

## Affaires étrangères. Une accréditation au Sommet mondial pour la société de l'information

Grâce à Valérie Peugeot, l'Adullact sera accréditée au Sommet mondial pour la société de l'information (SMSI) au sein de la délégation française « société civile ». Le Sommet se tient en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis. François Elie et Michel Bondaz rencontreront à l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), place de la Sorbonne, le président de la session de Genève, Adama Samassekou, pour lui parler du projet UPCT (Il aura ce mot : « original de partager gratuitement des cartes à jour. D'habitude, l'Europe nous vend des cartes fausses ! »). À Genève, François Elie arrive un jour après le début. À la banque d'accueil de l'Intercontinental, on lui annonce « Nous n'avons plus de chambre »... comme il s'apprête à tourner les talons, la personne finit sa phrase : « nous n'avons plus que des suites ». Frédéric Couchet le surnommera « l'émir ». Au petit déjeuner, le serveur fait observer à ces visiteurs inhabituels : « Hier matin, Kofi Annan était à cette table ». À l'occasion de la session de Genève, Francis Muguet va devenir un animateur important au sein du Forum sur la gouvernance de l'internet. Francis Muguet disparaîtra brutalement le 14 octobre 2009. **FE**



Première rencontre entre l'Adullact et Microsoft. François Elie avait perdu de sa boutonnière le manchot nain. Michel Bondaz en avait de rechange !

Assemblée générale à Angoulême

L'Adullact crée un Pôle santé

CD-ROM « Libres ressources des territoires numériques »

50<sup>e</sup> adhérent

050



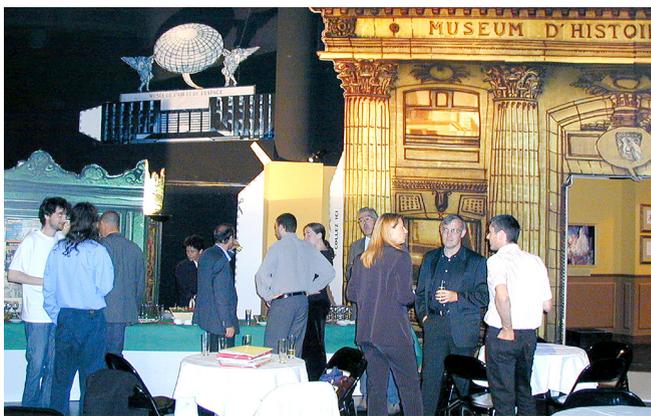
**Goodies à la grande époque des CD :**

**L'Adullact développe et diffuse « Des logiciels libres pour votre collectivité », un CD-ROM avec des logiciels et des ressources libres. Dans le même temps un site web est mis à disposition pour exposer les ressources présentées dans ce CD-ROM : [www.colladminet.org](http://www.colladminet.org). L'Adae (ancêtre de la Dinum) était déjà affichée comme partenaire de l'Adullact pour la production de ce CD-ROM.**

## Brevets logiciels. Lettre au président de la République



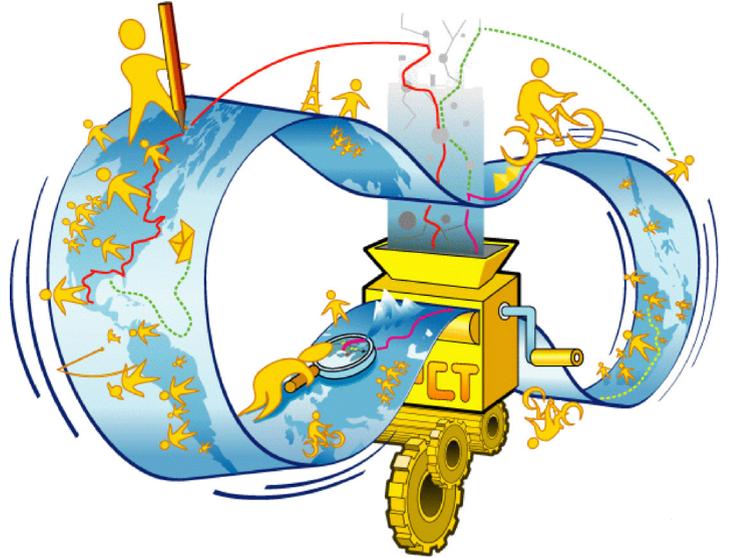
François Elie participe à la lutte contre les brevets logiciels en écrivant au Président de la République, le 8 octobre 2004. Extrait : « Accepter les brevets logiciels reviendrait à consolider les positions des acteurs dominants de l'informatique, qui ne sont pas français, ni même européens. L'incertitude juridique liée aux très nombreux brevets logiciels déjà déposés outre-Atlantique condamnera à la vassalité l'industrie européenne du logiciel, réduite à un rôle subalterne de sous-traitant, limité à de simples prestations de service. À l'heure où nous devons au contraire renforcer la position de la France dans des domaines qui dépendent tous massivement de l'informatique, accepter les brevets logiciels serait un recul consenti, le signe d'une abdication. À l'inverse, en refusant les brevets logiciels qui tuent le logiciel libre, la France peut non seulement assurer son indépendance et sa sécurité, mais aussi accroître son rayonnement dans le monde en soutenant l'essor de l'alternative libre dont les pays en développement attendent tous beaucoup. Notre position de premier plan en mathématiques et le lien étroit entre mathématiques et logiciels nous y invitent. » **FE**



Cocktail dans l'exposition « Les musées imaginaires » au CNBDI à Angoulême.

## Concours. UPCT au CERN

Lancé par un article de Michel Bondaz sur le site de l'Adullact le 24 janvier 2003, le projet UPCT (Un Point C'est Tout), ancêtre d'Openstreetmap, a participé à Enviro Info en octobre 2004 au Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN) à Genève, événement de l'information géographique consacré cette année au *Sharing*. UPCT a gagné le concours dans la catégorie graphisme, avec l'affiche magnifique réalisée par Gabriel Gaiffe. Le projet sera présent au Sommet mondial de Tunis en 2005. Linux magazine lui consacra un article, et Thierry Stoehr un billet sur [formats-ouverts.org](http://formats-ouverts.org). **FE**



## ADELE. Pour vous simplifier la vie



Le projet Administration électronique (2004/2007), dont la mise en oeuvre fut coordonnée par l'ADAE, c'était souvenez-vous : [service-public.fr](http://service-public.fr), le comarquage, le portail agent, etc. Deux items concernaient le logiciel libre : « Adele 127 – Définition du cadre de mise en oeuvre des logiciels libres » et « Adele 128 : Plate-forme technique pour le développement collaboratif : Centre de ressources techniques », plus connu depuis sous le nom d'Admisource. C'est à Autrans que lors d'un déjeuner, François Elie et Michel Bondaz ont suggéré d'ajouter une forge au projet ADELE. Michel était chargé de renverser son verre de vin pour changer de conversation au cas où ce serait tendu. Admisource, c'était, au sein de l'État, la réalisation de la préconisation du rapport Carcenac (pour une administration électronique citoyenne, 2001) où l'on lisait que les logiciels libres étaient « les outils naturels pour les administrations » : « Il faut mettre à disposition de tous, sur un site web spécifique, l'ensemble des développements réalisés par ou pour le compte des administrations et ainsi placés sous licence *open source*. La Mission Interministérielle pour le développement des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'administration (MTIC) pourrait être chargée de la gestion d'un tel site ». **FE**

## François Raynaud. Arles, ville ouverte

Tout a débuté avec l'Adullact en 2003 par un échange informel avec Pascal Feydel dans un séminaire à Marseille où il présentait l'association. Mais on a commencé à travailler vraiment ensemble en 2004-2005 quand la Ville d'Arles s'est lancée dans un projet de migration vers le logiciel libre. Une rencontre entre le maire et le proviseur d'un lycée de la ville en a été le déclencheur. Il avait équipé son établissement en ordinateurs, tous en réseau avec des solutions libres, pour un coût total ridiculement bas. L'élu en charge du numérique et moi-même avons alors décidé de proposer pour la commune un plan d'intégration de logiciels libres capable de fournir une alternative entièrement fonctionnelle et rentable. Le résultat était évident (le changement faisait faire à la commune une économie de 78 400 euros dès la première année) et nous avons proposé une mise en place progressive sur 3 ans. Un premier projet fédérateur s'est porté sur le



logiciel de gestion des listes électorales. L'Adullact nous a aidés à clarifier et démarrer notre projet en mettant en place, entre autres, un groupe de travail collaboratif (GTC) autour de ce qui est devenu le logiciel Openelec. J'ai apprécié de partager nos connaissances, de pouvoir mettre en commun notre réflexion et de mutualiser avec d'autres collectivités. Openelec a reçu le Trophée du libre à Soissons en 2006 avant d'être repris par le Conseil général des Bouches du Rhône qui l'a installé dans 90 villes au travers de la société Atreal. Le modèle a été ensuite répliqué sur plusieurs applications dont Opencimetière, une autre success story. Aujourd'hui, la Ville d'Arles compte 45 logiciels libres métiers à son actif. **NG**

Sortie du logiciel  
OpenCimetière



Rencontre  
avec Ted Nelson

Dépôt de Lutèce  
sur la forge  
Adullact



## OpenCimetière. La killer application



Téléchargée 30 000 fois par des centaines de collectivités et d'établissements publics, la solution libre de gestion de cimetières Opencimetière est plébiscitée depuis son lancement en 2006. Simple d'utilisation, complet et performant, le programme permet d'administrer à partir d'une base de données toutes les informations concernant le défunt, ses ayants droit, les actes de concession, les autorisations ou la géolocalisation des tombes. C'est aussi, en matière d'achat public, la réussite emblématique d'une mutualisation de collectivités territoriales autour d'un logiciel métier. Tout commence à Arles en 2003. Une crue du Rhône a inondé la ville et le cimetière est submergé de coulées de boue qui soulèvent les cercueils hors de leurs tombes. Les services de la Ville peinent à trouver les ayants droit des différentes concessions pour les faire réparer. François Raynaud, directeur des services informatiques de la Ville raconte : « On avait un logiciel trop compliqué pour constituer la base de données. Plutôt que dépenser l'argent pour acheter une nouvelle application, on a décidé

de développer un logiciel libre et de déléguer tout le travail de numérisation des données à une société prestataire. Un groupe de travail (GTC) a été lancé. L'Adullact a réuni plusieurs collectivités intéressées, l'Association des maires du 74, l'Association nationale des personnels de cimetières (Anapec) et des informaticiens. Les agents de la Ville d'Arles, futurs utilisateurs du logiciel, ont aussi apporté leur contribution. On a échangé et décidé des fonctionnalités voulues, travaillé les aspects réglementaires, la documentation utilisateurs... Cette méthode de travail en collectif qui rassemble des compétences complémentaires dès le début du projet nous a permis de créer une application à moindre coût et parfaitement adaptée à nos besoins. » **NG**

## Lutèce. Le moteur de portail qui résiste encore et toujours



C'est en 2004 que les premiers octets du logiciel Lutèce ont été déposés sur la forge Adullact. Puis la Ville de Paris a adhéré en 2005 et a commencé à multiplier les dépôts sur la forge. Ce sont près d'une cinquantaine de modules qui sont ainsi nés sur la forge Adullact : du module de gestion des encombrants au module d'édition des messages d'alerte, en passant par l'état civil ou le générateur de formulaires (plus de 10 ans d'avance sur Démarches simplifiées !). Puis ce sont d'autres structures qui se sont emparées des octets de Lutèce comme des SDIS, ou les Villes de Marseille ou Lyon, ou encore Météo-France. Aujourd'hui, le code source de Lutèce a déménagé sur la forge internationale Github qui accueille plus de 400 modules divers. Et l'aventure continue... **PK**



En 2003 et 2005... Les Trophées du libre à Soissons ont récompensé des projets dans différentes catégories.

Réception  
d'une délégation  
chinoise de  
Tianjin à Paris

SMSI à Tunis



## Droit. Les brevets logiciels : une absurdité



Ce que l'on recouvre improprement d'un seul vocable « propriété intellectuelle » ressortit de trois domaines hétérogènes : le droit d'auteur, le droit des marques et les brevets. Le droit d'auteur, régi par la Convention de Berne, protège *a priori* les œuvres de l'esprit, comme la littérature. Les idées, dont les idées mathématiques, sont protégées par le droit d'auteur. *Moralement* (c'est comme cela que les mathématiciens disent « en pratique »), dans les sciences fondamentales, seule l'attribution d'un théorème ou d'une théorie à son auteur fait partie de la plus élémentaire des politesses. Mais il est loisible à n'importe qui d'utiliser le théorème de Pythagore.

Quel rapport avec l'informatique ? Eh bien l'informatique et les mathématiques, c'est la même chose ! Il y a un isomorphisme – on dit aussi correspondance (de Curry-Howard) – entre les démonstrations mathématiques et les programmes d'ordinateurs. Donald Knuth, lorsqu'il écrit en 1994 à l'Office des brevets américain, prend l'exemple des mathématiques ! Michel Rocard, lorsqu'il racontait le début de son combat contre la directive sur les brevets en 2005 expliquait qu'il avait compris qu'on essayait de breveter les mathématiques, et que c'est absurde. Des juristes nous expliquent – vous allez rire – qu'il y a une différence entre un « logiciel » et un « programme d'ordinateur ». Les brevets ont pour but de « promouvoir les progrès de la science et des arts » en assurant aux auteurs et inventeurs des droits exclusifs. Et c'est probablement utile dans le monde des choses pour éviter que les inventions se perdent et ne soient pas exploitées. Les brevets logiciels auraient l'effet exactement inverse : ils paralysaient l'innovation et ne serviraient qu'à empêcher les nouveaux entrants. **FE**



Devant le parlement, sous les yeux des parlementaires européens : « la bataille de l'III » (c'est ainsi que Michel Rocard l'appelle dans sa préface au Pellegrini-Canevet sur le droit du logiciel). Le rapport de force est clair : les gros bateaux en faveur des brevets, les petits en tee-shirts jaunes sont contre !



## Michel Rocard. Ami des libristes contre la directive Brevet européenne

Si Michel Rocard est membre d'honneur de l'Adullact, c'est pour le combat formidable qu'il a mené contre la directive Brevet de la Commission européenne, repoussée par le Parlement à Strasbourg début juillet 2005 (648 voix contre 14, et 18 abstentions). Il a compris très vite l'absurdité de breveter l'informatique – ce qui revenait à breveter les mathématiques. Le modèle de développement du logiciel l'a conduit à approfondir sa réflexion de toujours sur le conflit entre, d'une part, les modèles économiques fondés sur la rente et la rareté, et d'autre part, les modèles bâtis sur la valeur ajoutée contributive et le partage. Gilles Savary lui rendit hommage en ces termes : « le souvenir qui m'attache le plus à Michel Rocard, c'est le coup de Jarnac que nous avons fomenté ensemble contre la directive brevetabilité logiciel, en 2005. L'histoire a commencé dans mon canton de Talence en 2004. L'université de Bordeaux accueillait les Rencontres mondiales du logiciel libre, un monde alternatif et baroque de type « californien » auquel m'a « initié » un ami bordelais jeune professeur d'informatique, François Pellegrini. J'ai alors pris l'initiative d'un déjeuner au restaurant strasbourgeois le « Zum Iseut » en présence de François Pellegrini et de spécialistes des brevets et des logiciels, dont un représentant de l'Office européen des brevets de Munich, pour tenter de mobiliser Michel Rocard sur ce combat. Le temps d'un déjeuner, Michel topa, et nous décidions de nous organiser pour mener ensemble ce combat parlementaire, lui en prenant le leadership politique, moi en souquant ferme dans les différentes commissions concernées ! On sait qu'il en advint une autre grande fierté de Michel, qu'il aimait à rappeler jusqu'à la fin de sa vie : le projet de directive de la Commission a finalement été rejeté par le Parlement européen ! » **FE**



Michel Rocard est invité à Genève, aux côtés de l'Adullact, pour parler de logiciels libres. L'ancien Premier ministre (reconnu dans la rue par les passants) raconte sa lutte victorieuse contre les brevets logiciels.

RMLL de Dijon : rentrant tout juste de Strasbourg où la directive Brevet a été repoussée, François Pellegrini commence à raconter. Et nous sommes quelques-uns à nous lever pour applaudir. Et tout le monde se lève. Une standing ovation interminable. L'informatique européenne est sauvée !

# François Pellegrini. De la souveraineté

Le Parlement européen repousse la directive sur les brevets logiciels

Assemblée générale à Sélestat

Production d'un 2<sup>e</sup> CD-ROM « e-mairie.fr »

Adullact anime un thème aux RMLL de Dijon avec Denis Marion

« Quand un logiciel libre domine son marché, il dévaste la concurrence. Les modèles économiques du libre sont diaboliquement efficaces. »

Il est une figure de la lutte contre la directive « Brevet » logiciels européenne et fait autorité dans le monde du logiciel libre. Professeur d'informatique mais aussi de droit du numérique à l'université de Bordeaux, François Pellegrini est vice-président de la CNIL. Il copréside par ailleurs Cluster Naos, pôle de compétences en logiciel et technologies libres de Nouvelle-Aquitaine.

**En 2005 la directive Brevets logiciels européenne a été repoussée et, pour beaucoup, vous incarnez le succès de cette lutte.**

« Je n'étais que le messenger mais c'était une première démonstration de force et une première victoire politique majeure des communautés du libre à l'échelle européenne, même si les libristes n'étaient pas les seuls concernés. Ce sont les cabinets d'avocats, les offices de brevets qui en vivent et veulent étendre le système des brevets aux logiciels. Ils constituent une mafia qui a tenté de légaliser le brevet logiciels et ils reviennent aujourd'hui à la charge avec le projet de tribunaux spécialisés européens à la main de l'office des brevets en violation totale du droit constitutionnel européen. »

**Quels liens établissez-vous entre souveraineté numérique et logiciel libre ?**

« Le logiciel libre est un des éléments essentiels de la souveraineté numérique française européenne. Il n'est pas le seul car la souveraineté numérique est une chaîne continue qui inclut les processeurs, le matériel et toute la pile de logiciels jusqu'aux logiciels applicatifs. Le logiciel libre offre la potentialité de pouvoir être modifié, à condition de comprendre ce qui est écrit dans le code ! C'est la grande différence entre le "cloud souverain", qui permet de maîtriser l'intégralité de la chaîne technologique et la localisation des données, et le "cloud de confiance" qui

localise des données dans un espace contrôlé. Mais quand les logiciels et la maintenance sont étrangers, il n'y a pas de souveraineté réelle. On reste dépendants. Le logiciel libre est une composante nécessaire à la création d'un espace de souveraineté numérique mais pas suffisant. »

**Plus une seule application qui ne soit sous un système d'exploitation libre : diriez-vous que la bataille du logiciel libre est gagnée ?**

« Il y a 20 ans, la première menace était l'ignorance. Maintenant c'est le risque de subversion. Avec un modèle privatif, les acteurs restreignent un patrimoine en minimisant la capacité de contribution à ce patrimoine. C'est pourquoi, quand un logiciel libre commence à dominer son marché il dévaste la concurrence. Les modèles économiques du libre sont diaboliquement efficaces. Mais en devenant mainstream, le logiciel libre est au contact d'acteurs aux intérêts stratégiques très éloignés de ceux du libre. D'où la différence disons philosophique que je fais entre libre et *open source*. La nouveauté, c'est l'utilisation agressive du logiciel libre contre des concurrents. Par exemple, l'usage de Linux par Google comme noyau pour créer Android dans le but d'évincer Microsoft du marché des ordiphones. Il s'agit d'une instrumentalisation du logiciel libre et de son efficacité économique pour acquérir une position dominante et puis refermer pour reprendre le contrôle sur la collecte des données à caractère personnel, le modèle économique en jeu. Ce sont des stratégies de combat très puissantes et ce n'est pas la moindre des batailles dangereuses pour le libre. » **NG**



De ces rencontres qui marquent : sur un bateau-mouche affrété par la ville d'Issy-les-Moulineaux, Ted Nelson explique ce qu'il fait à ce moment-là. Ted Nelson, c'est l'inventeur du concept d'hypertexte ! Xanadu a inspiré les rêveurs de réseaux.



François Elie, François Pellegrini et Bernard Lang aux Rencontres africaines du logiciel libre pour parler de l'expérience française.

Création  
de la SCIC  
Adullact-Projet

ADULLACT  
Projet

Homologation  
de S<sup>2</sup>LOW

S<sup>2</sup>LOW

100<sup>e</sup> adhérent

100

# Coopérative Adullact-Projet. Une création sous haute tension

**Quatre ans après avoir fondé l'association, les administrateurs créent une coopérative pour donner de l'essor à l'écosystème du libre dans les collectivités. La création d'Adullact-Projet connaîtra de fortes oppositions au sein de l'association. Retour sur une décision contestée.**

Le 17 juillet 2001, la loi consacre le statut des Scop. Même si nous avons une brève hésitation, c'est une association que nous allons créer en 2002. La suite allait nous amener à nous réintéresser au modèle coopératif. Dès le début, la question s'est posée de savoir si l'Adullact devait ou non financer des développements ou avoir des développeurs en son sein pour produire des logiciels. La réponse a été tranchée d'emblée : l'association en tant que telle devait se l'interdire, parce que tel n'était pas son rôle. Ses missions : encourager à mutualiser les feuilles de route, gérer une forge pour déposer du code, faire connaître les bonnes pratiques de développements. Mais rapidement une difficulté se fait jour. Si, sur le papier, l'achat mutualisé est économiquement avantageux et n'est pas si compliqué juridiquement, il semble qu'il n'en soit pas de même dans la pratique : le calendrier des besoins n'est pas le même, la maturité des acteurs est différente, et le souci de communication peut s'inquiéter de ce qui est produit ensemble en marque blanche. Bref : on piétine. Même si des collectivités partagent un peu leurs développements, l'écosystème décolle très lentement. Et lorsque s'annonce la dématérialisation du contrôle de légalité, avec les bouleversements à venir sur la chaîne du document, l'Adullact est devant un dilemme : soit l'association n'est pas proactive et des logiciels propriétaires vont préempter ce nouveau créneau qu'il serait plus tard très difficile à reconquérir, soit l'Adullact agit pour faire exister, et vite, un logiciel de dématérialisation du contrôle de légalité (ce sera S<sup>2</sup>LOW). Le moyen : créer à côté de l'association une coopérative. Elle est créée en 2006, et sur fonds propres, en empruntant aux banques, elle développe les logiciels dont les collectivités ont besoin

et qu'elles peinent et tardent à faire développer ensemble directement. Dès la création, une opposition se fait jour au sein de l'association. En marge de l'assemblée générale de Clermont-Ferrand, les débats sont très houleux. L'April quitte l'association à la création de la coopérative. Les moments de crises sont des moments importants à analyser, même rétrospectivement. La coopérative va faire avancer le libre dans les collectivités, à l'évidence, As@lae, Idelibre, le I-Parapheur, S<sup>2</sup>LOW, Pastell, Webdelib, etc. Pascal Feydel reçoit Benoît Hamon, ministre délégué à l'Économie Sociale et Solidaire, en visite à Montpellier en novembre 2012 sur le thème du dynamisme des coopératives.

Au sein de l'association, les tensions continuent. L'association et la coopérative partagent du personnel. La mise en place d'une comptabilité analytique pour permettre de distinguer clairement les activités de l'association et celles de la coopérative ne suffit pas à rassurer les administrateurs. Le moment de la séparation du personnel arrive, inévitable. Nous sommes en 2015. Pascal Feydel, délégué général de l'Adullact et PDG de la coopérative doit choisir. Il choisit de quitter l'association. Le directeur technique de l'Adullact, Pascal Kuczynski, devient délégué général. La coopérative Adullact-Projet changera de nom, et deviendra Libriciel Scop. **FE**



Patrick Sinz (dont c'est l'idée) et François Elie se rendent à Bruxelles pour proposer à la Commission européenne une forge sur le modèle de celle de l'Adullact. L'idée fera son chemin. Osor sera inaugurée en 2008 à Malaga.



Michel Rocard  
et Richard Stallman  
à Paris Capitale  
du Libre en 2006.

## Stéphane Clercq. « Ne payer qu'une fois et partager »

« Je suis directeur des systèmes d'information et d'aménagement numériques au Département des Pyrénées-Orientales et nous sommes adhérents de l'Adullact depuis 2006. On se retrouvait dans la démarche de l'association, convaincus nous-mêmes par le logiciel libre et par le principe de ne devoir payer qu'une fois avec l'argent public et partager. La collectivité avait choisi la bureautique libre. Nous avons d'ailleurs témoigné de cette migration à l'occasion d'une assemblée générale de l'association. C'était encore assez rare à l'époque. Peu de collectivités l'avaient entreprise. C'était une période particulièrement dynamique pour le développement de logiciels libres métiers et on participait aux principaux projets de mutualisation soutenus par l'Adullact. Nous avons créé des logiciels libres métiers qui font aujourd'hui référence comme Webdelib, I-Parapheur, S<sup>2</sup>LOW, ou encore As@lae. Et ça fonctionnait tellement bien qu'on imaginait, avec Pascal Feydel et Pascal Kuczynski, pouvoir développer des outils de ressources humaines (RH)



ou financiers sur le même modèle. Mais l'élan n'est plus le même. Les collectivités ne prennent plus le risque de venir en concurrence avec les éditeurs privés sur ce type de logiciels propriétaires. Je le regrette. Sur la forge, on trouve beaucoup de produits mais peu de projets mutualisés versés par des collectivités. Pourtant, si chacun investissait à hauteur des licences que font payer les Microsoft et Google pour aller par exemple vers des suites collaboratives, avec le même engouement et les mêmes fonctionnalités que peuvent le faire les Américains, on y arriverait. Il y a actuellement une prise de conscience de l'État, c'est vrai. Mais les collectivités locales doivent aussi aller dans ce sens. Et il faut des actions concrètes et des acteurs comme l'Adullact pour les mener. » **NG**

## S<sup>2</sup>LOW. Passage à l'acte



Le contrôle de légalité est le processus administratif confié aux représentants de l'État pour vérifier la conformité des actes pris par les collectivités territoriales et leurs établissements publics avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Une nouvelle réglementation les invite dès 2005 à dématérialiser la procédure. En amont et pour élaborer le cahier des charges, le ministère de l'Intérieur travaille avec la Caisse des dépôts et consignations. Intitulé Actes (aide au contrôle et à la transmission électronique sécurisée), le projet vise à dématérialiser la chaîne de télétransmission des actes administratifs. Puis, la Caisse des dépôts et consignations crée l'entreprise Fast (fournisseur d'accès sécurisé transactionnel) pour commercialiser une plateforme du même nom dédiée à la mise en œuvre de la procédure. Mais les collectivités locales s'inquiètent du coût prohibitif induit par l'offre du projet Fast estimé à environ 20 000 euros par an pour la seule tranche de délibérations d'un Département. Avec l'appui de Roberto Di Cosmo, une rencontre à l'université Paris VI

réunit plusieurs collectivités et des informaticiens de l'université en quête d'une alternative. Les discussions techniques portent sur les principes de sécurité, élément clé de la technologie à mettre en place. L'Adullact prend alors la décision de s'impliquer dans le projet de développement d'une plateforme sous licence libre dont l'usage sera gratuit pour les adhérents de l'association. François Elie propose de le baptiser S<sup>2</sup>LOW. Un nom qui permettra au logiciel de bénéficier des effets du marketing offensif de son concurrent Fast porté par une armée de commerciaux. Piloté par la coopérative Adullact-Projet qui vient d'être créée, son développement est confié à la société Ntsys. S<sup>2</sup>LOW est homologué pour la première fois en décembre 2006. Trois ans plus tard, le ministère des Finances dématérialise les documents comptables et un nouveau module, Hélios, est introduit dans S<sup>2</sup>LOW pour dialoguer avec les trésoreries. En 2016, le ministère de l'Intérieur annonce que Fast a perdu le leadership au profit de S<sup>2</sup>LOW. **NG**

## Martine Charabouska. Marseille : foncier vers le libre

« J'ai atterri à la mairie de Marseille en 1997 avec un profil d'ingénieure en informatique. Et puis j'ai rejoint en 2011 une petite unité de la direction des développements informatiques. Je suis arrivée au logiciel libre un peu par hasard. En 2013, la collectivité m'a demandée de la représenter auprès de l'Adullact. J'ai commencé à me rendre aux congrès. J'appréciais les ateliers et les rencontres avec des collègues d'autres collectivités. Mes discussions avec François Raynaud de la mairie d'Arles ont été très utiles quand j'ai dû refondre la gestion des permis de construire. Faute de progiciel satisfaisant sur le marché, l'idée est venue de reprendre Openfoncier, un logiciel libre que la Ville d'Arles avait déposé sur la forge de l'Adullact. Un appel d'offres a été lancé, on a travaillé avec l'éditeur Atreal et OpenADS est sorti en 2015. Un vrai succès ! Je me suis piquée au jeu, et mon service s'est même appelé "solutions libres et mutualisées" ! Depuis on a enrichi notre parc, on participe régulièrement au label Territoire numérique libre, la nouvelle



municipalité est favorable aux logiciels libres et nous pouvons compter sur le soutien de Christophe Hugon, l'élu à la transparence à l'open data municipale et au numérique. Quand c'est possible, je privilégie le logiciel libre. Mais ce n'est pas toujours évident. Il ne suffit pas de faire développer un logiciel. Il faut aussi s'assurer de sa pérennité. Avec un progiciel propriétaire, la procédure de marché public exclusif permet très facilement de confier la maintenance à l'éditeur qui l'a développé. Alors qu'on ne peut pas faire de marché public exclusif avec un logiciel libre puisque l'éditeur n'est pas propriétaire exclusif des sources. C'est une difficulté juridique qui décourage beaucoup de collectivités. » **NG**

Naissance  
de I-Parapheur

i parapheur

Assemblée  
générale  
à Biarritz

La Ville de  
Romans distribue  
un CD-ROM de  
logiciels libres, à  
partir de l'initiative  
de Brest en 2004

CRE@TIC sort  
un CD-ROM de  
logiciels libres

Licence  
GNU/GPL v3



Admisource,  
la forge de l'État  
migre chez  
l'Adullact

Adhésion  
de l'État

Assemblée  
générale  
à Aix-les-bains

## Jean-Paul Chiron. Plus d'économie : une priorité

Jean Paul Chiron est cofondateur, au seuil des années 2000, de l'Association bordelaise des utilisateurs de logiciels libres (Abul) à l'initiative des premières Rencontres mondiales du logiciel libre (RMLL). Il fait partie des acteurs du libre qui ont fait de la Nouvelle-Aquitaine un territoire précurseur en la matière. Chargé de mission pour le développement du logiciel libre au sein de la délégation au numérique du conseil régional, il plaide en faveur « d'une vision économique du libre » au sein de l'Adullact où il occupe le poste de trésorier. « Je suis entré au conseil d'administration en 2007, année de l'adhésion de la Région. Mais en tant que militant, je connaissais déjà l'association par François Elie » précise cet originaire de Charente. L'association traverse alors une zone de turbulences liée à la récente création de la coopérative Adullact-Projet : « L'April venait de claquer la porte. Elle reprochait une concurrence déloyale à l'endroit des entreprises du secteur ». Une tension qui ne le décourage pas : « Il fallait clarifier la situation et tout



le monde cherchait des solutions, en toute bonne foi ». Ce qui le motive ? « L'association représentait déjà pas mal de collectivités, avait réalisé un tour de force avec S<sup>2</sup>LOW et était en constante progression. À présent, l'Adullact me permet d'être en contact avec l'écosystème national et d'accéder à des problématiques dont le niveau régional reste très éloigné, comme les normes, les lois, les questions de licences ou de droits d'auteur ». Écosystème dont il regrette pourtant une approche « beaucoup trop technique ». Dépasser le cap « association de développeurs » et travailler la dimension économique de logiciel libre est, selon lui, une priorité. Et il verrait bien l'Adullact conduire avec sa région des projets qui s'engagent dans cette voie. **NG**

## I-Parapheur. Le parapheur électronique



La législation européenne légalise la signature électronique en janvier 2000 (directive 1999/93/CE) et, en 2009, le projet Hélios du ministère des Finances impose aux administrations la signature électronique sur la dématérialisation des documents comptables. Le développement de l'administration électronique au cours des deux dernières décennies a donné lieu à plusieurs textes réglementaires qui définissent les pratiques à adopter pour harmoniser, sécuriser et faciliter la mise en place des nouvelles procédures, de façon à rendre cette nouvelle forme d'administration efficace et pérenne. Il présuppose l'existence de techniques de numérisation et de dématérialisation. C'est dans ce contexte que l'Adullact est approchée en 2005 par des collectivités territoriales pour parler de signature électronique. La Ville de Metz en a déjà expérimenté le principe et participe au groupe de travail collaboratif (GTC) mis en place et animé par l'association sur ce thème. Le groupe s'est donné comme objectif de spécifier la dématérialisation du parapheur papier et invente le

parapheur électronique. La nouveauté technique porte sur la signature numérique basée sur la notion de certificat électronique qui équivaut à une pièce d'identité dématérialisée pour le signataire. Un parapheur électronique sous licence libre déposé par le ministère des Finances sur la forge adullact.net en 2006 sert de maquette pour élaborer ce qui deviendra I-Parapheur. Alors que la plupart des éditeurs se cantonnent au développement d'une signature électronique exclusive aux documents comptables, l'Adullact voit dans le parapheur électronique un outil générique, en mode bus, interopérable et adaptable à tous les métiers des collectivités. La suite donnera raison à cette vision stratégique. Prototypée et développée par Adullact-Projet et l'éditeur AtoICD, l'application est opérationnelle en août 2006. I-Parapheur est aujourd'hui leader sur le marché de la signature électronique pour les collectivités territoriales. **NG**

## Pierre Brice. « L'Adullact est arrivée à point nommé »

« J'occupe les fonctions de directeur des services informatiques depuis 1997, d'abord à la Ville puis à l'Agglomération et aujourd'hui à la Métropole Montpellier-Méditerranée. J'étais déjà dans la mouvance du logiciel libre quand l'association nous a contactés. On commençait à réfléchir de notre côté avec d'autres collectivités aux moyens de travailler ensemble avec l'esprit de partager dans le pot commun les produits développés. Nous cherchions des alternatives aux grosses solutions informatiques qui nous coûtaient de plus en plus chers. Dès 2001, je voulais proposer des plateformes interopérables aux communes de l'Agglomération et l'Adullact est arrivée à point nommé en nous aidant à mettre les collectivités autour de la table pour discuter de problèmes et projets communs. L'association a été notre support pour nous rassembler, collaborer et partager au niveau national. Il y a 20 ans, ce n'était pas facile de convaincre nos dirigeants de renoncer aux coûts de maintenance exorbitants des gros éditeurs américains, et



de travailler avec des petites sociétés plutôt locales avec lesquelles le taux de maintenance serait divisé par 10 ou par 20. Aujourd'hui, 97 % de notre parc serveur est en libre et c'est devenu un gage de fiabilité. Mais c'est surtout vrai pour l'informatique du *back office*. Les serveurs tournent, les produits sont beaucoup plus robustes, et pratiquement tout le monde a migré sur du Linux. Pour des produits qui touchent davantage l'utilisateur, comme la messagerie ou la bureautique par exemple, c'est plus variable. Quand la métropole de Montpellier est passée à Zimbra, j'étais content. On montrait que l'on pouvait changer de modèle avec des solutions qui fonctionnaient très bien. » **NG**

## Patrick Sylvestre. Dématérialiser la chaîne comptable

« En 2005, j'étais directeur technique de Cogitis, le syndicat mixte regroupant, à cette époque, quatre conseils généraux et autres établissements publics. Nous étions déjà adhérents de l'Adullact et notre proximité géographique avait contribué à organiser des événements autour du logiciel libre. Nous avions à gérer le projet de dématérialisation de la chaîne comptable des départements en tant qu'éditeur d'un logiciel de gestion financière (Carène – à ce jour abandonné). Nous avions l'intention de coupler cette application avec les plateformes de tiers de télétransmission, comme S<sup>2</sup>LOW, dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable.

Nous avions l'intuition qu'il fallait trouver une brique logicielle entre Carène et S<sup>2</sup>LOW, si possible en *open source*. Cette brique logicielle devait pouvoir définir un circuit paramétrable en fonction de l'organisation interne de la collectivité,



avec des étapes de contrôle visuel, de visas et de signatures électroniques. En 2006, Pascal Feydel et Pascal Kuczynski sont venus à Cogitis nous présenter un nouveau logiciel, baptisé I-Parapheur. Bingo ! Ce dernier collait parfaitement avec nos exigences. Nous avons pu facilement l'intégrer dans notre chaîne comptable grâce à ses connecteurs normalisés. Très rapidement, l'Adullact, fort de cette expérience, a pu convaincre la plupart des éditeurs de logiciels de gestion financière publique, d'utiliser le I-Parapheur, même ceux assez éloignés du logiciel libre. Ce fut, pour les équipes de Cogitis, une expérience très enrichissante, et la découverte pour certains de l'*open source*. Les agents territoriaux étaient rassurés de basculer dans la dématérialisation avec un outil facile à appréhender, le tout à un coût maîtrisé et dans les délais imposés. »  
**Patrick Sylvestre**

### La stratégie Parmentier

**Billet !** La pomme de terre, arrivée en Europe des Amériques après la découverte du Nouveau monde, a commencé par être peu cultivée, et était réservée aux animaux ; on l'accusait de surcroît de véhiculer des maladies. Les disettes firent qu'on finit par s'y intéresser.

On sait les efforts de Parmentier pour introduire la pomme de terre dans l'alimentation des français. Il fait garder ses champs le jour par des gardes armés, mais pas la nuit. La valeur s'en vit accrue aux yeux des gens qui vinrent les voler. On le sait moins : Parmentier organisait des dîners avec des personnes de marque (Lavoisier, Benjamin Franklin) où l'on ne mangeait que des patates !

Peut-être faudrait-il s'en inspirer pour encourager l'utilisation de Linux et des logiciels libres. Il faudrait commencer par interdire l'utilisation de Linux et des logiciels libres. Les français sont frondeurs : ils organiseraient des install-parties nocturnes dans les caves et les maquis, et se passeraient sous le manteau des clés bootables. Et il faudrait par ailleurs vendre des téléphones et des ordinateurs avec des OS libres à des prix déliants. L'effet Veblen aidant, on se les arracherait bientôt, les iPhones et les Surfaces deviendraient d'un ringard... **FE**

### Droits d'auteur. Deux acteurs du libre au Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique

En 2007, Bernard Lang et François Elie rejoignent le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) pour représenter les auteurs et éditeurs de logiciels et bases de données. Cette entrée de deux acteurs du libre au sein de l'instance chargée de conseiller le ministre de la Culture et de veiller au respect de la législation intervient au moment où l'essor de l'internet et des technologies amènent de nouvelles questions aux droits d'auteur et droits voisins. Leur nomination, en tant que, respectivement titulaire et suppléant, leur apparaît comme le signe fort d'une reconnaissance officielle de la création libre. Bernard Lang rédige pour l'occasion une déclaration d'intention où il souligne notamment que le droit d'auteur ne doit pas devenir « le prétexte de dérives législatives et réglementaires qui menacent la création elle-même, tant dans son rôle culturel, économique et social que dans sa diversité et sa pérennité, ou portent atteinte à d'autres valeurs essentielles comme la liberté de communication et d'expression ou la protection de la vie privée. » **NG**

## Jean-Christophe Elineau. Rassembler les troupes

« Mon souvenir le plus ancien de l'Adullact remonte aux Rencontres mondiales du logiciel libre en 2008 à Mont-de-Marsan » se souvient Jean-Christophe Elineau, directeur de Cluster Naos (ex Aquinetic), le pôle de compétences en logiciels et technologies libres et *open source* de la Nouvelle-Aquitaine. Une collaboration concrète, la migration de la forge de l'Adullact au sein d'Aquinetic, naît de cette première rencontre. D'autres suivront.

« J'assiste aux assemblées générales, on se retrouve régulièrement pour des événements à Paris ou à B-boost, 2<sup>e</sup> grand rendez-vous français sur le logiciel libre et l'*open source* que j'organise à Bordeaux ». Acteur de première ligne dans le développement de la filière du libre et de l'*open source* dans sa région, Jean-Christophe Elineau est bien placé pour témoigner de son potentiel d'excellence et



de compétitivité. S'il a aujourd'hui des inquiétudes, c'est plutôt sur l'avenir du mouvement. En cause, les libristes et leurs divisions : « Comment rassembler les puristes du libre au discours radical et les défenseurs d'une ouverture vers l'*open source*, les libristes de conviction et ceux qui n'y voient qu'une opportunité de *business* ? Face à nous, des mastodontes se renforcent. On parle de souveraineté numérique, de retour des brevets logiciels, de « gafamisation » des écoles, cela devrait pourtant nous inciter à tenir une ligne commune ». Pour lui, la solution est dans le compromis, conviction qu'il dit avoir acquise pendant sa carrière militaire dans l'armée de l'air. Mais pas au point de lever ses doutes : « il y a de gros enjeux d'introspection mais aussi de renouvellement des communautés. Et je ne vois pas émerger de relève ». **NG**

Première homologation S<sup>2</sup>LOW/Hélios

SLOW

Premier congrès de l'association à Montpellier

## Migrer. Admisource à l'Adullact

En 2005 (la même année verra l'ouverture de Google code, fermé depuis), l'État lance la forge admisource. gov.fr pour héberger des logiciels libres développés par et pour les administrations. Des groupes de travail animés par Thierry Aimé, chef de projet Admisource et libriste convaincu, accompagnent sa mise en œuvre avec la participation de Pascal Kuczynski. Trois ans, une trentaine de dépôts et quelques centaines d'inscriptions d'agents publics plus tard, un changement de politique de l'État oblige à une externalisation du service d'hébergement de ses codes sources. Quid des 35 projets déjà déposés sur Admisource ? La décision est prise d'opérer leur migration ainsi que les 860 comptes d'agents publics sur adullact.net forte de 3 000 utilisateurs et 350 dépôts. Cette migration fait l'objet d'une première convention d'adhésion de l'État. Le dépôt de ses codes sources sur la forge de l'association est toujours d'actualité. Le dernier en date, Alto3, est un projet de lecture de fichiers d'écritures comptables (FEC). **NG**

## Brigades du libre. La migration de la Gendarmerie nationale

En janvier 2008, au salon Solutions Linux/*open source*, lors d'une table ronde (animée par François Elie), la Gendarmerie nationale annonce sa formidable migration, qui s'achèvera en 2013. 70 000 ordinateurs, dans toutes les brigades du territoire seront des postes libres : la distribution Gendbuntu, une bureautique libre, Firefox et Thunderbird. C'est la méthode qui est remarquable. On ironise souvent sur le gendarme tapant avec deux doigts sur son clavier, mais l'image est très fautive : comme ils ont été radio-amateurs, les gendarmes sont souvent des geeks. Et quelques-uns parmi eux avaient codé des outils pour faciliter le travail de leurs collègues. Pour éviter le risque d'une informatique grise à l'heure des réseaux massivement interconnectés, la direction de la Gendarmerie a choisi de leur demander d'être la *dream team* pour participer à la libération de leur informatique : gage d'adhésion au changement de leurs collègues, et gage d'efficacité au plus près des besoins. Des postes de travail sous Linux ? Ne cherchez pas, il y en a près de chez vous, ceux des gendarmes. Ils ont montré la voie, et surtout la méthode. **FE**

## Adhésion de l'État. Variation de sigles mais permanence du lien

La migration des projets de la forge Admisource sur la forge Adullact motive la première convention de l'État avec l'association en 2008. D'autres suivront pour encadrer l'animation de groupes de travail spécifiques à l'État, la contribution au SILL (Socle interministériel du logiciel libre) et au projet Actes ou les collaborations sur Démarches simplifiées... Jusqu'en 2019, ces conventions triennales mettent l'Adullact (née à l'ère de l'ATICA) en relation avec le service informatique de l'État sous ses dénominations successives : Adae (Agence pour le développement de l'administration électronique), DGME (Direction générale de la modernisation de l'État), SGMAP (Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique), Disic (Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication), Dinsic (Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État). En 2021, les contacts reprennent avec la Dinum (Direction interministérielle du numérique) et donnent lieu à une convention de partenariat désormais annuelle. **NG**

« Le “numérique”, c'est devenu un nom que tout le monde prend un énorme soin à ne jamais définir. Je n'ai jamais trouvé ce qu'est “le numérique”. Est-ce que c'est l'économie numérique, le codage numérique ? On laisse très volontiers le flou ; c'est aussi pour ça qu'on a changé “programmation” en “codage”, ce qui permet de ne pas comprendre de quoi il s'agit. Tout le monde utilise le même mot, personne ne le comprend, tout le monde est content ! »

— Gérard Berry

Professeur au Collège de France  
Chaire « Algorithmes, machines et langages »

## Claudine Chassagne. Une pionnière à l'Adullact



« Je suis membre du conseil d'administration de l'Adullact depuis sa création. Je venais de quitter mon poste de directrice des services informatiques à l'université de Grenoble pour occuper une fonction équivalente au conseil général de l'Isère. À l'époque, et c'est encore le cas pour la grande majorité d'entre elles, les collectivités territoriales n'étaient équipées que de logiciels propriétaires. Cela m'a pris un an pour faire comprendre aux élus l'intérêt du logiciel libre. Le conseil général de l'Isère a été le premier Département à adhérer à l'Adullact en 2003. Il régnait dans l'association une culture du libre, de l'innovation et de la prospective qui me correspondait tout à fait. Je mettais alors en place une stratégie de migration progressive vers le logiciel libre et la fréquentation de l'Adullact a été un soutien dans ce processus. J'ai quitté le conseil général en 2011. Mais j'ai continué à défendre le principe du libre dans les collectivités par des



actions de formation, la rédaction de dossiers d'experts et depuis 2014 en tant qu'élue en charge du numérique de la commune de Saint Martin d'Uriage. J'ai fait adhérer la commune à l'Adullact et je travaille aujourd'hui encore à la migration vers le libre au sein de la collectivité et sur le territoire. En 2020, j'ai publié à l'attention des élus « Migrer son système d'information vers les logiciels libres : un défi politique et technique pour les collectivités » chez Territorial éditions. J'explique en particulier comment accompagner progressivement la conduite du changement auprès des agents, condition *sine qua non* pour une migration réussie. À chacune des étapes de mon parcours, sous différents statuts, je suis restée au conseil d'administration de l'Adullact. » **NG**

## Bruno Lauret. Le libriste qui murmurait à l'oreille des administrations de La Réunion

« Je suis directeur des services informatiques au conseil régional de La Réunion depuis 12 ans et dans la fonction publique territoriale depuis 25 ans. À l'origine, on ne parle pas encore d'*open source* mais le principe du libre est au centre de nos pratiques : on programme, on partage, on récupère les outils. Je suis au conseil général de La Réunion au moment du lancement de l'Intranet. Il faut développer un site, mettre en place une messagerie,... et nous sommes très vite confrontés à des problèmes de licences et de coûts qui se chiffrent en millions de francs. En cherchant des solutions auprès de petites *starts up* en métropole, je mets la main sur le logiciel courrier Nuxeo CPS créé par Stéphane Fermigier. Je suis allé au-devant de l'Adullact dès que j'ai appris l'existence de l'association. Une évidence ! Je reste libriste quand je rejoins ensuite une société d'économie mixte où



j'encourage l'usage de solutions innovantes dans les collectivités de la région Réunion. Il y a eu des freins bien entendu. Surtout de la part des administrations. Quand je décide par exemple de supprimer le central téléphonique Alcatel de la Région, au coût démesuré de 300 000 euros par an, et de le remplacer par deux serveurs sous Linux, on me traite de fou. Dix ans plus tard, les autres collectivités s'y sont mises. Je me suis beaucoup impliqué pour promouvoir le libre et l'Adullact à La Réunion parce qu'on avait un retard structurel sur l'île. Et j'ai aussi la chance d'être entendu par les politiques. Plus la communauté augmente sur l'île, plus nous sommes nombreux à travailler ensemble. Depuis que je suis à la Région, je vais même plus loin : je finance des solutions libres pour la collectivité de sorte que les autres collectivités puissent en profiter. » **NG**

## Parution. Économie du logiciel libre

Les administrations publiques engagées dans la modernisation de leurs services et les géants de l'informatique se tournent vers le logiciel libre, preuve s'il en faut, de sa fiabilité technique et de son potentiel de rentabilité. Mais, pour beaucoup, il est source d'idées reçues où figure en bonne place le développeur bénévole partageant du code au sein d'une communauté *underground*, pour le plaisir, la beauté du geste et la reconnaissance de ses pairs. Pour battre en brèche les représentations obsolètes et éclairer les véritables enjeux, François Elie fait paraître chez Eyrolles en 2009 « L'économie du logiciel libre ». Dans ce livre didactique et accessible, il dessine un panorama du secteur et le replace dans une perspective historique pour mieux analyser les modèles économiques émergents. À l'origine, trois communautés aux intérêts différents voire contraires. Les contributeurs amateurs qui programment du code ouvert (réseaux, universitaires, hackers bénévoles). La communauté des intermédiaires, fournisseurs de services

dont le modèle est purement marchand. Parmi les évolutions récentes, il observe comment les industriels reproduisent le modèle progiciel pour tirer profit des objets numériques libres en verrouillant le marché. Troisième communauté : les utilisateurs pour qui François Elie prend fait et cause. Fervent promoteur de la mutualisation par la demande, il démontre l'intérêt pour les clients en situation professionnelle de rester maîtres à bord en pilotant la production, par d'autres, des logiciels dont ils ont besoin. En particulier quand des fonds publics sont engagés. À travers l'analyse des courants qui traversent les communautés, le livre pose les défis d'avenir à relever. L'objectif : dépasser les divergences et trouver l'équilibre pour créer les conditions d'émergence et de stabilisation d'un écosystème de l'informatique ouvert et favorable à tous. **NG**



## As@lae. Une solution pour la « démat » des archives



La dématérialisation ? Aucune administration publique ne peut y échapper. La numérisation des archives produites par les collectivités territoriales en est une illustration dans un contexte où l'archivage constitue, sous le contrôle scientifique et technique de l'État, une compétence des Départements. Depuis 2009, les collectivités sont à ce titre tenues de mettre en place des systèmes d'archivage électronique (SAE). La voie a été ouverte en premier lieu par la dématérialisation des pièces officielles (Actes, Hélios,...) et par la reconnaissance de la signature électronique. Rattaché au ministère de la Culture, le service interministériel des Archives de France (SIAF) en charge du dossier est alors soucieux de proposer aux collectivités une application modèle d'archivage sous licence libre. Il en confie la mission à l'Adullact par l'octroi d'une subvention, une première pour l'association. Un groupe de travail piloté par le SIAF est mis en place pour élaborer un cahier des charges définissant le cadre d'une procédure d'homologation indispensable pour opérer l'archivage électronique dans les collectivités. C'est ainsi qu'As@lae est né et aujourd'hui déployé dans une majorité de conseils départementaux. **NG**

## Événement. Le premier congrès de l'Adullact fait salle comble

Le premier congrès de l'Adullact a lieu en juin 2009 à Montpellier. Une soixantaine de collectivités territoriales et d'établissements publics répondent présent à l'invitation. Les 140 congressistes manifestent un intérêt visible pour la manifestation. Pendant deux jours s'enchaînent démonstrations, présentations de projets et partages d'expériences. La valorisation des travaux conduits par les collectivités adhérentes constitue le fil rouge du programme. L'occasion pour les groupes de travail collaboratifs de faire un point sur les projets en chantier. Une dizaine de séances de travail permettent notamment de préciser l'état d'avancement de S<sup>2</sup>LOW, Openmairie, Gestion des délibérations, Business intelligence ou ITIL (*Information technology infrastructure library*). Dans l'espace d'exposition et l'amphithéâtre, les professionnels du secteur présentent leur structure et les solutions développées par leurs équipes. L'assemblée générale ordinaire de l'association clôture le congrès. **NG**

## Rouen 2003

Pascal Feydel et François Elie, sur le bateau de la Ville de Rouen pour le cocktail final de l'assemblée générale, et Michel Bondaz.



## SMSI Tunis 2005

Présenté au SMSI à Tunis en 2005, le projet « Un ordinateur portable par enfant » (ou OLPC pour *One laptop for a child*) est un véritable PC avec connexion internet conçu par Nicholas Negroponte, directeur du *Media Lab* du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT).



## Paris 2006

La première édition de « Paris Capitale du libre » se tient au Palais Brogniart. Organisée par Alexandre Zapolsky (Linagora), la manifestation est soutenue par la Ville de Paris.



## Trace 2005

GPS de François Elie enregistrant la trace pour aller au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à Tunis.

## Cap Omega 2010

Séverine, Stéphane, Pascal K., Arnaud, Pascal F., Pierre-Emmanuel (PEV), Patricia, Danouchka, Sabrina (de g. à d.) posent à l'occasion du départ de Cap Omega... avec le prix Cap Omega 2010.



## Pause déjeuner 2011

En équipe avec Stéphane (au 1<sup>er</sup> plan), Thierry, Emmanuel, Florian, Matthieu F., Christian, Pierre-Emmanuel (PEV), Audrey, Pascal K., François (de g. à d.).



## Sortie bowling 2012

Mai 2012 : l'équipe est de sortie au Bowling. Pascal F., Nathalie, Arnaud, François, Stéphane, Matthieu P., Pascal K., PEV, Patricia, Séverine (de g. à d.).

## Congrès 2012

Adhérents et équipes se retrouvent à la Médiathèque Émile Zola Montpellier Méditerranée. Ici : Patricia Rival, Pierre Jarret, Luc Derriano, Jean-Marie Chosson, Christophe Martin, Pascal Feydel, Philippe Allart, François Raynaud, Martine Charabouska, Pascal Kuczynski, Matthieu Faure, Stéphane Vast, Jean-Paul Chiron, Louis Costeplane, Isabelle Lenain, Pierre Levy.

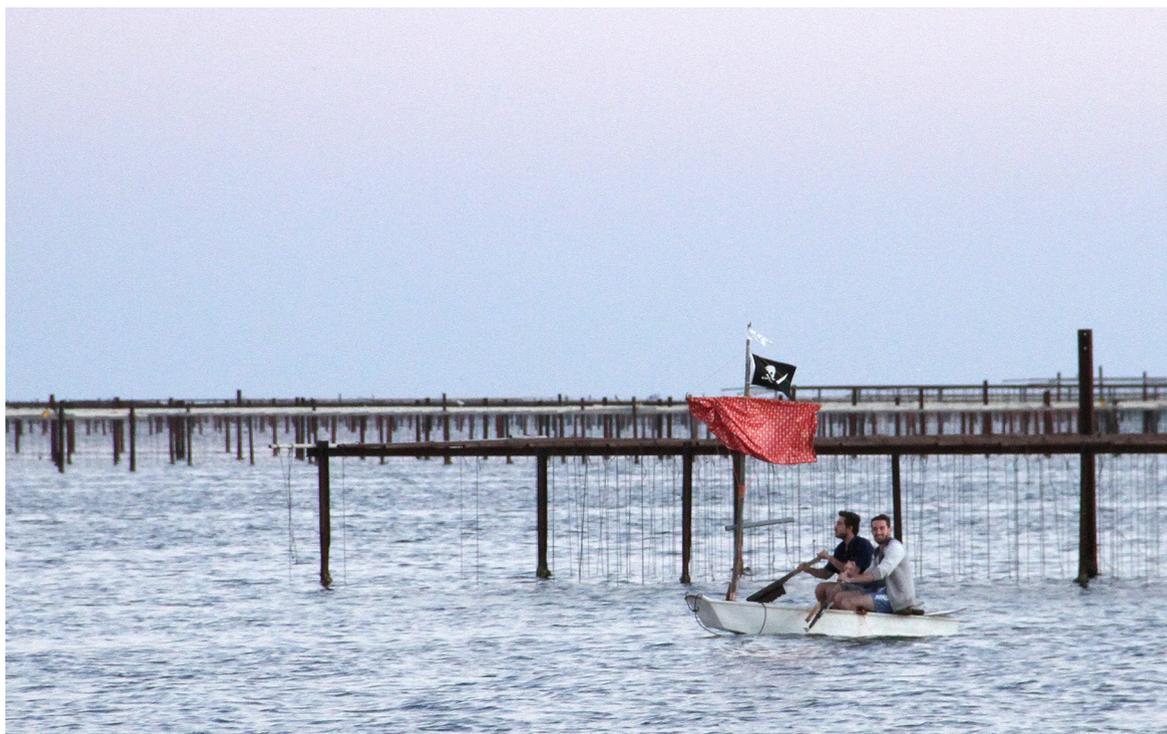


## Cotter club 2013

L'Adullact au Cotter club 2013 à Saint-Étienne.

## Étang de Thau 2016

Après l'effort, le réconfort : une soirée de gala 2016 avec vue sur l'Étang de Thau (où s'invitent à l'occasion des embarcations de fortune).



## Hackathon 2015

Premier hackathon France Connect organisé par la Dinsic en 2015. L'idée DirectMairie émergera à cette occasion.



## Congrès 2016

Aux côtés du président François Elie, portrait d'équipe au complet : Fabien, Max, Pascal K., Béatrice, Danouchka, Clémentine, Matthieu F.

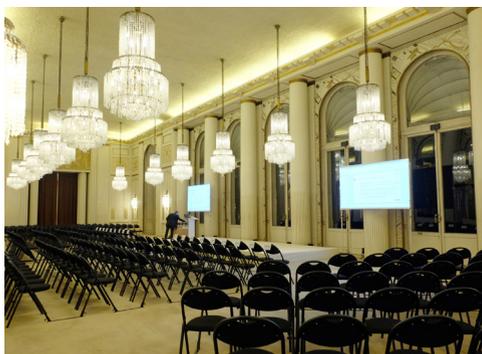
## Congrès 2018

Soirée de gala à l'hôtel Haguenot à Montpellier.



## TNL 2017

Pour sa 2<sup>e</sup> édition la remise du label Territoire numérique libre (TNL) a lieu à l'Hôtel Potocki (CCI Paris Île-de-France).



## B-boost 2018

En 2018, l'Adullact est présente parmi les acteurs du logiciel libre et de l'open source au Palais de la Bourse à Bordeaux pour la première édition de B-Boost, événement organisé par Aquinetic (Cluster Naos en Nouvelle-Aquitaine).



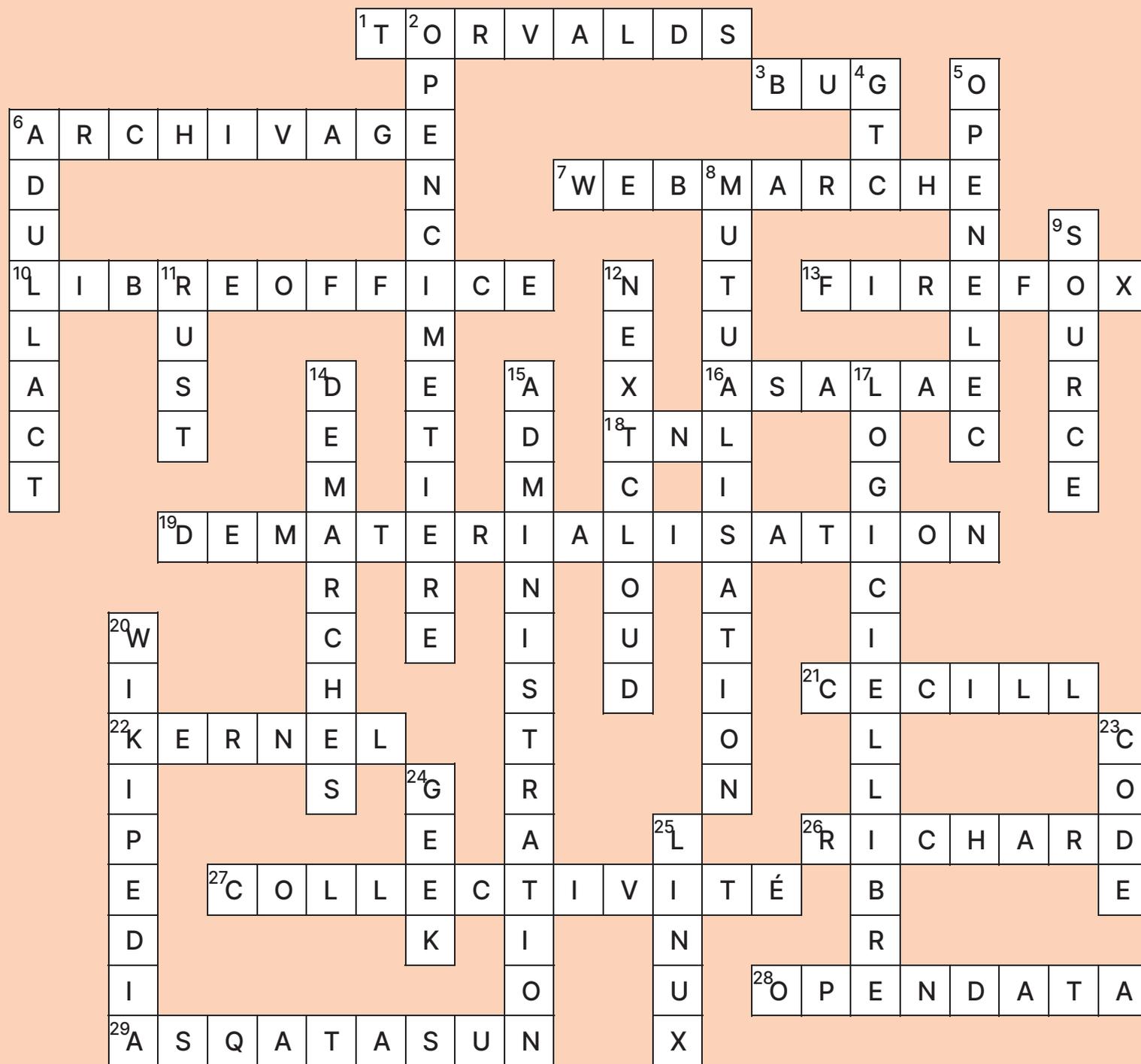
## Premier hiver 2018

Premier hiver dans les nouveaux locaux : souvenir d'un jour enneigé de février 2018.

## Musée Fabre 2019

Sortie culturelle en équipe au musée Fabre. Fin de la visite, Pascal et Laetitia assortis aux toiles de Pierre Soulages.

# SOLUTION MOTS CROISÉS



# LES MOTS ASSOCIÉS

Ils ont été placés dans le désordre. Retrouvez les paires

Logiciel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	source
Code	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	libre
Argent	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	électronique
Open	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	S <sup>2</sup> LOW
Démarches	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	du libre
Fast	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	cimetière
Libre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	public
Next	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Linux
Signature	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	simplifiées
Kernel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	commons
GNU	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	office
Creative	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	cloud
Comptoir	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	panic

## AUTRANS 2005 : QUI-EST-CE ?



# GEEKOSCOPE



## Verseau

Saturne en Maison 5 : tu commences mal la semaine avec ton café sur ton clavier. Corrige ce vilain bug et l'être aimé reviendra.



## Poisson

Mars et Venus en trigone : kernel panic ! Ton budget explose en informatique. Arrête de tourner autour du pot, adhère à l'Adullact.



## Bélier

Trou noir : Erreur 404 ! Ton site web est piraté, tu es très énervé. Lâche l'affaire, mets tes tongs et va à la plage.



## Taureau

Tu es passé à Windows 18 et tu es sous influence de la lune noire. Ton karma se détériore dramatiquement. Installe LibreOffice.



## Gémeaux

Tu as Vénus en Pluton, ta synchronisation Nextcloud est réussie. Gloire et joie sont pour toi.



## Cancer

Jupiter au carré avec le soleil : épidémie de rançongiciel, il faudrait sortir couvert. Vérifie tes tests unitaires.



## Lion

Uranus a repris sa route, une bonne semaine s'annonce. Profites-en pour migrer tes 5000 machines sous Linux.



## Vierge

Jupiter s'impose, l'équipe réclame une pause. Lâche Zoom et passe sur BigBlueButton.



## Balance

Pluton en opposition à Mars, le ciel se dégage pour toi. Ton passage sous Firefox s'est bien déroulé, ambiance propice pour basculer sur OpenStreetMap.



## Scorpion

La lune éclipse le soleil : ne cherche pas de vaines querelles. Arrête les fermes à troll. Cultive ton propre jardin.



## Capricorne

Mercuré entre au milieu du ciel, c'est l'occasion de réchauffer les relations avec tes collègues. PHP n'est peut-être pas un sous langage.



## Sagittaire

Les planètes s'alignent : l'argent public ne paiera qu'une fois. Ne rate pas ta chance : n'attends pas la prochaine révolution solaire.

## L'INTRUS "LICENCES"

Liliq-R

Affero GPL

Cecill V2

CC-BY-SA

MIT

EUPL

## Gilles Delamarche. « Une mission d'intérêt général »

Le temps est définitivement terminé où les organismes publics pouvaient échanger déclarations et documents papier avec leurs partenaires. Les télédéclarations sont maintenant la norme et le dépôt de documents papier l'exception. La généralisation de la dématérialisation est désormais un enjeu essentiel de développement socio-économique territorial. Mais la transition numérique suppose, pour les petites collectivités sous dimensionnées pour la maîtriser, des stratégies d'accompagnement inclusives et coopératives. C'est l'objet du groupement d'intérêt public territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté (GIP Ternum). Fondé par l'État, la région Bourgogne-Franche-Comté et les départements bourguignons, le GIP met à disposition de ses adhérents une plateforme électronique régionale de solutions pratiques et *open source*. Signataire d'une convention avec l'Adullact depuis 2009, il fait bénéficier de ce partenariat, au titre de la mutualisation, les 1800 organismes publics que compose la majorité



de ses adhérents. Son directeur, Gilles Delamarche, résume ainsi : « Nous avons une mission d'intérêt général. Nous favorisons le logiciel libre dans une approche communautaire pour faire une réelle économie sur l'utilisation des deniers publics et capitaliser de la bonne culture numérique par l'utilisation de services en libre ». Également vice-président de l'Adullact, il souligne : « J'ai un profond respect pour les travaux conduits par l'association : son modèle économique, la fédération de ses acteurs, l'adhésion constante de grands comptes historiques, sa capacité à avoir le dynamisme attendu, une situation financière très saine... L'association est remarquablement bien tenue ». **NG**

### Jurisprudence pour Lilie. Le Conseil d'État donne raison au logiciel libre

En 2010, le conseil régional d'Île-de-France fait développer un environnement numérique de travail (ENT) sous licence Cecill V2 pour tous les lycées franciliens.

Sur les conseils de l'Adullact, l'équipe en charge de son développement publie le projet Lilie sur la forge Adullact.net dès les premiers octets et l'application est rapidement opérationnelle. La même année, la région Picardie lance un appel d'offre de marché public qui impose le produit Lilie. La procédure est contestée par les sociétés Kosmos et Itop, éditeurs d'ENT propriétaires qui saisissent le tribunal administratif d'Amiens pour manquement, par la collectivité, à ses obligations de mise en concurrence. Le tribunal donne raison à l'entreprise mais la décision est contredite en appel par le Conseil d'État en 2012 faisant ainsi jurisprudence. En effet, seul un logiciel libre peut être cité dans un appel d'offre de marché public. Puisque son code source est librement et gratuitement accessible, il n'y a pas de manquement au principe de libre concurrence. **NG**

### Italie. Turin ou l'équation du libre

À l'après-guerre, des structures de mutualisation à grande échelle sont nées. Il en reste en Italie. Parmi elles, une structure turinoise qui travaille pour les collectivités de la région, les hôpitaux et les établissements d'enseignement. Après avoir déjeuné devant des murs de Nutella (en briques de pots de 25 litres !), Pascal Feydel et François Elie rencontrent leurs interlocuteurs pour un échange. « À l'Adullact, avec l'objectif de conseiller les collectivités, on a mesuré les bonnes échelles de mutualisation et les niveaux d'externalisation efficace, et l'on démontre l'intérêt du logiciel libre. » La conviction avance tranquillement sur l'évidence de cette équation en informatique : mutualisation + argent public = logiciel libre. L'intérêt pour le logiciel libre est vif en Italie, et l'enjeu politique est porté par des élus de premier plan. En 2014, la ville de Turin passera à Ubuntu sur les postes de travail et Openoffice pour la bureautique. Ce n'était pas la première ville d'Italie à sauter le pas : Naples était passée à Linux en 2007. **FE**

### Sous-traitance. Première convention coopérative-association

Il fallait formaliser le cadre de la sous-traitance des projets logiciels confiés par l'association à la coopérative. Ce point est traité lors du conseil d'administration du 5 octobre 2015 qui acte le principe d'une convention entre les deux entités. La 1<sup>re</sup> convention de partenariat technique signée impose une adhésion à la coopérative. Son objet porte sur la maintenance, l'hébergement et le support des services en ligne proposés par l'association et basés sur des outils issus du catalogue Adullact-Projet. Sont concernés S<sup>2</sup>LOW, I-Delibre, As@lae et Pastell ainsi que la sous-traitance du projet Feder e-collectivité. S<sup>2</sup>LOW constitue un cas particulier. Ses homologations (Actes et Helios) désignent l'association comme seul opérateur de la plateforme nationale s2low.org. La convention avec Adullact-Projet autorise la coopérative à exploiter la plateforme pour le compte de ses clients moyennant un euro symbolique par collectivité. Sur ce modèle, l'association contractualise avec d'autres prestataires le droit d'exploiter S<sup>2</sup>LOW par leurs collectivités clientes. **NG**

### Filière. Le CNLL défend les entreprises de l'open source

Le CNLL, Union des entreprises du logiciel libre et du numérique ouvert, représente les entreprises de la filière *open source* en France. Il a pour mission de rassembler les entreprises du numérique libre (ENL) dans un esprit de communauté et autour de valeurs communes, dans le but de représenter et de défendre la filière professionnelle du logiciel libre et du numérique ouvert. Au service des entreprises du libre, il vise à créer un environnement favorable à leur développement. Mais il assure aussi la promotion de l'écosystème professionnel du logiciel libre, de son offre de logiciels et de services, de ses atouts spécifiques, et de ses besoins, notamment en ce qui concerne l'emploi et la formation. Le CNLL soutient plusieurs manifestations nationales consacrées au libre : B-boost, Poss (Paris Open Source Summit) ou encore d'autres rencontres régionales du logiciel libre (RRLL). Et il collabore étroitement avec toutes les organisations qui partagent des objectifs semblables, que ce soient des organisations du numérique ou du libre telles que l'Adullact. **CT**

Assemblée générale à Paris

L'Adullact fête ses 10 ans

Pastell sur la forge



Circulaire Ayrault.

200<sup>e</sup> adhérent

Pour le dixième anniversaire, il y avait du gâteau !

## Guide du routeur. Pastell sur la forge



C'est en 2010 que les premiers octets de cette plateforme libre et promise à un grand avenir, débarquent sur la forge Adullact. La dématérialisation avait déjà pris racine dans les collectivités et nombre d'outils métiers existaient déjà. Il s'agissait d'optimiser leurs interactions. D'un côté, on trouve des outils producteurs de documents métiers comme les délibérations ou les marchés publics ; de l'autre, on trouve des plateformes devant traiter ces documents (signature, archivage,...). C'est le nombre de connecteurs en tout genre qui allait exploser... et coûter cher en argent public ! À l'initiative d'Adullact-Projet, soutenu par le CDG59, est née l'idée d'un outil dédié à optimiser l'interopérabilité entre tous ces logiciels métiers. Les éditeurs, à la demande de leurs collectivités clientes, ont rapidement joué le jeu et développé les connecteurs Pastell nécessaires pour interagir avec leurs outils métiers. On trouve maintenant sur la forge Adullact plus de 70 connecteurs sous licence libre, issus de diverses entités et réutilisables par tous. Depuis quelques années, on trouve également un module « studio » pour permettre à chacun de développer ses propres connecteurs sans être développeur confirmé ! **PK**

## Antoine Cao. Moderniser l'action publique

« En 2003, j'entre dans l'administration en tant que responsable du projet Chorus qui allait devenir le plus gros projet interministériel de modernisation du système d'information de l'État. Il s'agissait de réunir au sein d'un unique système le pilotage des dépenses de l'État pour l'ensemble des acteurs financiers de la comptabilité publique des ministères. Le déploiement a duré jusqu'en 2011. Il a mobilisé plusieurs milliers de personnes, un budget d'1 milliard d'euros et le nombre d'utilisateurs dépasse aujourd'hui les 400 000. J'ai choisi dès le départ d'utiliser des logiciels libres. Ma conviction est qu'il faut partir du besoin puis opter pour la meilleure solution après avoir pris la mesure des performances et des risques. La solution peut être entièrement propriétaire, entièrement libre ou une bonne intégration des deux. Dans le cas de Chorus, il n'y a que le



cœur qui soit réalisé en logiciel propriétaire. Ce qui avait réussi dans le domaine des finances devait être mis en œuvre dans tous les autres projets de l'État. J'ai rejoint la Direction interministérielle du numérique (Disic) à sa création en 2011 comme directeur technique. Je devais, entre autres, définir une stratégie par rapport au logiciel libre. C'est ainsi qu'est née une note d'usage du logiciel libre que le cabinet du Premier ministre a transformée en circulaire (circulaire Ayrault). Je suis entré au conseil d'administration de l'Adullact mais depuis j'ai pris la direction du programme d'accessibilité numérique et un autre représentant de l'État m'a remplacé. Ce qui ne m'empêche pas d'avoir gardé des relations très étroites avec l'association, en particulier avec Matthieu Faure, chef de projet logiciel libre et auteur d'un logiciel dédié à l'accessibilité : Asqatasun. » **NG**

## Politique publique. Circulaire Ayrault : une avancée concrète et une reconnaissance officielle



En septembre 2012, une circulaire du Premier ministre Jean-Marc Ayrault définit les orientations pour l'usage du logiciel libre dans l'administration. L'Adullact réagissait : « Nous avons une pensée pour tous ceux qui, au sein de l'Administration ou de la représentation nationale, ont œuvré sans se décourager pour convaincre que le logiciel libre, réalisé en vue de constituer un bien commun et non une rente, était un instrument privilégié pour le service public pour assurer la pérennité, la sécurité et l'interopérabilité des systèmes et des données. La circulaire insiste bien sur l'importance de ne pas se contenter d'utiliser les logiciels libres, car ils reposent sur une communauté qui doit être active et contributive. D'autant qu'on ne peut utiliser que des logiciels libres qui existent. Nous

sommes très honorés qu'au point 3.3.1.6 "Un même besoin à traiter par de nombreux acteurs publics", l'Adullact soit citée en exemple pour avoir fédéré des développements pour des logiciels libres nouveaux afin d'utiliser au mieux l'argent public. Nous formons le vœu que l'Administration et les collectivités territoriales fassent converger leurs efforts d'utilisation raisonnée, de développement et de mutualisation en logiciels libres. » On le sait moins, mais la circulaire Ayrault n'est pas exactement ni seulement le fruit d'une volonté politique « top down ». Elle traduit et exprime surtout l'ambiance qui règne à ce moment-là au sein des ministères. De grands directeurs informatiques se sont attelés à la tâche d'écrire ce qu'il fallait faire, et le politique vient donner son aval à ce travail qui a percolé. Une nouveauté de cette directive : la volonté de contribuer à des souches choisies. Pour montrer le caractère concret de ce qui est préconisé : en 2014 sortira un clausier des marchés publics. **FE**

## Christelle Grenier. Des SIG aux applications métiers

Christelle Grenier est responsable du service applications et SIG (système d'information géographique) de Valence Romans Agglo. Cette unité informatique mutualisée de la collectivité et des deux plus importantes villes du département maintient en conditions opérationnelles tous les logiciels métiers des collectivités soit 200 applications. D'abord au Département de la Drôme comme spécialiste des systèmes d'information géographique (SIG), elle rejoint l'Agglomération il y a 3 ans. « C'est une compétence utile car on peut mettre en lien la cartographie avec la plupart des applications métiers, en particulier pour le traitement des données. Au sein de l'unité, nous mettons en place des logiciels libres ou propriétaires. Mes prédécesseurs étaient sensibles au monde du libre et j'ai poursuivi car même si on n'en n'a pas forcément sur tous les métiers, ce sont des solutions que l'on étudie quand on a un besoin logiciel. Ça permet d'avoir des coûts réduits et de ne pas être dépendants d'un éditeur. En 2010, avant



l'Agglo, le Pays de Romans est la première collectivité à s'y être engagée grâce à un élu très moteur sur ce sujet. L'Agglo a ensuite adhéré à l'Adullact pour les applications et services, pour partager des expériences avec d'autres collectivités. Je trouve important le travail conduit par l'association pour promouvoir une informatique plus libre qui ne soit pas dépendante des fournisseurs. On adhère par conviction et pour les outils dont on peut bénéficier. Beaucoup d'applications viennent de la sphère Adullact, ce qui nous permet d'avoir des coûts de maintenance très concurrentiels. Et quand on peut trouver des outils communs à plusieurs collectivités, on privilégie la mutualisation ». **NG**

## Benjamin Jean. Une vision partagée

« Je collabore avec l'Adullact depuis une quinzaine d'années. Nous avons une vision proche du rôle du logiciel libre et de la manière dont les acteurs publics et privés peuvent y concourir pour, à la fois, en tirer parti et en renforcer la dynamique. On se rejoint dans l'idée que ce n'est pas seulement une affaire de code et de développeurs : pour qu'un projet ait vraiment du sens, il y a nécessité d'impliquer les utilisateurs finaux dès le début. J'ai commencé à travailler ces sujets en 2005-2006. À l'époque, ce n'était pas forcément simple d'expliquer à une collectivité qu'elle devait payer pour utiliser du logiciel libre. Les développements nécessaires pour répondre à leurs besoins n'existant pas encore imposaient qu'ils y apportent une certaine contribution. C'est le fondement de l'Adullact et du modèle économique associé au logiciel libre : faire en sorte qu'il n'y ait pas qu'un seul et unique acteur sur lequel porte la pérennité du projet. L'effort de mutualisation est d'autant plus facile à entendre dans le cas du secteur public. L'action de l'Adullact



et toutes les réflexions théoriques qui ont été élaborées ont contribué à faire évoluer les mentalités. Aujourd'hui, les enjeux me semblent plus larges. La difficulté, là où se cristallisent souvent les tensions autour du libre, c'est de réussir à entraîner à la fois les acteurs publics et privés dans la production de ressources de telle sorte que tout le monde s'y retrouve mais de façon complémentaire. C'est dans cet esprit que nous travaillons à Inno<sup>3</sup> pour accompagner les organisations publiques ou privées dans leurs projets numériques libres. En traitant à la fois les aspects techniques et juridiques tout en veillant à leur viabilité économique. » **NG**

## CRÉE TON APPLI LIBRE

En 2013, le concours « Crée ton appli libre » était ouvert aux étudiants en informatique de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, avec pour objectif la réalisation d'une application sous licence libre à destination des collectivités territoriales.



En 2015, l'Adullact organise son assemblée générale à la Fondation Mozilla France à Paris.



## Association-coopérative. Un divorce inévitable

La création d'une coopérative à côté de l'association s'est présentée comme une nécessité évidente à l'origine, pour que le logiciel libre prenne pied rapidement sur le champ de la chaîne du document. La séparation entre l'association et la coopérative deviendra plus tard une autre nécessité pour les mêmes raisons. La coopérative envisageait d'élargir son audience en dehors de la sphère publique, tandis que les membres de l'association commençaient nettement à apprendre à financer le logiciel libre. Il fallut séparer le personnel. Ce fut sans doute le plus douloureux. On ne travaille pas pendant des années côte à côte sans créer des liens forts et des amitiés. La préoccupation de chacun fut de cautériser les cicatrices et la séparation des locaux fut paradoxalement une consolation. La coopérative serait plus à l'aise pour assurer sa croissance rapide et l'association se retrouverait au cœur de Montpellier. On convint de programmer le changement de nom pour qu'il n'y ait plus d'ambiguïté. Pascal Feydel avait déposé le nom Libriciel. Il fallut revoir la relation entre les deux structures : la coopérative hébergeant des services à destination des membres de l'association. **FE**

Soutenance de thèse  
de pharmacie par Charles  
Brisset sur la mutualisation  
dans le domaine des  
logiciels d'officine !  
La thèse sera primée.  
Le président de l'Adullact  
est membre du jury.



## E-collectivité. Un dossier Feder à rebondissements



En 2015, la région Languedoc-Roussillon confie à Adullact-Projet un projet de plateforme centralisée de services dématérialisés sous licence libre (S<sup>2</sup>LOW, signature, délibération, archivage,...). La spécificité technique consiste à mettre en place une authentification unique (*Single Sign On*). La fusion des régions qui intervient en 2016, en l'occurrence Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, remet en question le projet. Pour financer le développement de la plateforme pratiquement finalisée, l'Adullact dépose un dossier Feder en 2017. Le financement sur fonds européens est accordé en janvier 2018, puis le projet connaît de nouvelles péripéties lors d'un audit en 2019. Aujourd'hui, le code source est sur la forge de l'Adullact. **NG**



En 2015, l'Adullact fait un tour de France pour présenter As@lae, dédié à l'archivage électronique. La tournée fera escale à Metz.

## Pierre Jarret. Défendre le logiciel libre pour l'école

Cofondateur de l'Adullact, Pierre Jarret se souvient des premières rencontres à l'origine de la création de l'association et évoque son propre engagement pour la cause du libre. « Nous étions utilisateurs de logiciels libres et membres de l'Aful. C'est dans ce contexte que la plupart d'entre nous avons décidé de mettre en place une structure qui permette la mutualisation du développement d'applications métier pour et par les collectivités. Nous avons créé l'Adullact en rassemblant des personnes qui avaient un rôle et une influence dans la sphère publique. C'est le projet qui manquait dans l'échiquier : le lien avec les collectivités et surtout la possibilité de créer une forge nationale avec les logiciels libres français accessibles à tous. Et on a créé la plus grande forge de France. Pour ma part, mon action s'articule depuis toujours aux enjeux de l'éducation. Professeur de musique, membre de la Ligue de l'enseignement depuis l'âge de 16 ans, j'étais également formateur Tice (technologies de l'information et de



la communication pour l'enseignement). Mettre le logiciel libre au programme de formation de l'IUFM (institut universitaire de formation des maîtres) était le moyen de lutter contre le piratage. Éthiquement et pratiquement, on a eu besoin des logiciels libres : on a créé des salles informatiques en installant Linux à partir d'anciens postes. On a permis à des élèves d'avoir accès à des ordinateurs sans logiciel piraté. L'intérêt était pédagogique, de citoyenneté, de fraternité et correspondait aux valeurs de la ligue de l'enseignement. En 20 ans, les progrès sont extraordinaires et on peut être légitimement optimiste. l'Adullact progresse régulièrement en nombre d'adhérents et contributeurs à la forge. C'est très encourageant ». **NG**

# Pascal Kuczynski.

## L'esprit d'éthique

**En 2015, Pascal Kuczynski est le nouveau délégué général de l'Adullact.**

Entré à l'Adullact en 2004 avant d'en devenir le délégué général, Pascal Kuczynski est à la fois un témoin et un acteur clé de l'histoire de l'association. Libriste convaincu et persuasif, il rappelle avec constance l'exigence d'une éthique des valeurs et des pratiques.

### Qu'est-ce qui vous a conduit jusqu'à l'association ?

« Je suis tombé dans la marmite informatique en 1978, ce qui m'a valu un cursus tout tracé d'ingénieur informatique. J'ai découvert le logiciel libre en 1985 mais il faudra attendre une dizaine d'années pour que je passe clairement le cap. Après une installation Linux à titre personnel et le départ de la société Natsystème, un bilan de compétences a confirmé ma parfaite compatibilité avec le logiciel libre. Une offre d'emploi lancée par une start up 100 % logiciels libres intitulée « des pingouins dans la garrigue » m'a amené à Montpellier. L'entreprise n'a pas duré mais je suis devenu très actif dans des associations de libristes et je suis arrivé à l'Adullact avec une expérience communautaire. Au début, j'ai travaillé tout en vivant d'indemnités chômage... C'est la création d'un Pôle santé financé par l'adhésion de services publics hospitaliers qui a permis mon recrutement comme directeur technique. »

### Création d'Adullact-Projet, séparation, Libriciel : si c'était à refaire ?

« L'évolution du projet avait rendu nécessaire la création d'une structure adossée à l'association pour répondre aux appels d'offres et proposer aux collectivités territoriales des logiciels métier d'éditeurs. Le modèle économique reposait sur un ensemble de services aux collectivités tout en générant de l'activité pour l'ensemble de l'écosystème. Nous avons été les premiers en France à expérimenter une structuration en Scic (Société coopérative d'intérêt collectif) pour le logiciel libre. C'est le moment où Frédéric

Losserand nous a rejoint comme directeur commercial et apporté une valeur ajoutée au modèle. Le statut de SCIC a été validé par les services de l'État mais il a fallu argumenter pour expliquer la cohérence entre logiciel libre et intérêt collectif ! La création d'Adullact-Projet a été mal vécue par certains acteurs du libre. Ils reprochaient un "mélange des genres" coopérative-association. La séparation s'est imposée. En 2014, le président l'annonce ; elle a lieu l'année suivante, puis Adullact-Projet a été renommée Libriciel. La période a été très compliquée pour tout le monde. Mon mot clé c'était "éthique". J'avais ce rôle. Tout le personnel comprenait ça. »

### Qu'est-ce que cette structuration vous permet d'engager en tant que délégué général ?

« La première action a été de renouer avec la communauté du libre et de réintroduire Adullact dans son écosystème. Il y a des différences de point de vue mais personne ne peut dire aujourd'hui qu'il y a confusion entre l'association et la coopérative. À partir de 2016, j'ai initié un vrai choix politique en ouvrant les collaborations à différentes entreprises. Nous avons développé de nouveaux services. Les relations nouées pendant plusieurs années avec l'État ont fait naître un partenariat solide et des projets comme Démarches simplifiées. L'état d'esprit est le même avec l'Europe aujourd'hui où je vois le modèle que peut représenter Adullact et Matthieu Faure (chef de projet) assure une relève en investissant cette piste. La gestion de projets est une activité en croissance et des recrutements sont en cours pour les faire éclore. En 20 ans, j'ose dire que l'Adullact a participé de façon plus que visible, comme d'autres bien sûr, à la crédibilité du logiciel libre. » **NG**



## Référencement. L'Adullact et le SILL

Depuis 2012, l'État publie une liste de logiciels libres « validés » pour les usages des administrations, c'est le SILL (Socle interministériel des logiciels libres). Résultat d'une collaboration entre les experts métiers et informaticiens des ministères, il se présentait initialement sous la forme d'un document-tableau analysant chaque logiciel de 11 domaines (sécurité, orchestration, réseau, sauvegarde, espace utilisateur, etc.) selon 14 critères (fonctionnalité principale, licence, système d'exploitation, etc.). Désormais en ligne sous les trois rubriques des groupes interministériels MIMO, MIMDEV et MIMPROD, il regroupe, en 2022, 225 logiciels. Les fiches disposent d'un lien vers le comptoir

du libre de l'Adullact lorsque le logiciel y est aussi présent. À côté du SILL, le portail Papillon (Portail administratif des plateformes intégrant des logiciels libres et ouvertes au plus grand nombre !) référence l'Adullact pour plusieurs contributions. **FE**



## Territoires numériques. Le libre se fait label



La première remise des labels Territoire numérique libre (TNL) s'est déroulée le 15 novembre 2016 lors de la soirée d'inauguration d'Open Source Summit à Paris. À cette occasion, seize collectivités territoriales et établissements publics ont reçu

leur trophée des mains de Madame Estelle Grelier, secrétaire d'État en charge des collectivités. Ils doivent cette distinction à leur implication en faveur des usages numériques libres et ouverts. De la découverte à l'excellence, le trophée figure un niveau de 1 à 5, gradué selon le degré d'usage des logiciels libres et, en tenant compte, plus largement, de l'ensemble des stratégies collaboratives et citoyennes mises en place sur les territoires. Candidater au label Territoire numérique libre est gratuit, inconditionnel et destiné à toutes les collectivités locales françaises. Lancé à l'initiative de l'Adullact, le label est encadré par plusieurs associations et personnalités de la



sphère du libre, gage de son indépendance. Le comité d'expertise et d'orientation regroupe notamment l'Aful, l'April, Déclic, le CNLL et le Cluster Naos. Formats ouverts, logiciels libres, communication, *opendata* ont été les premiers sujets mesurés, rapidement enrichis par des thèmes comme l'accessibilité web, les bonnes pratiques ou stratégie et mutualisation. En mobilisant les acteurs publics territoriaux autour

de ces enjeux, en valorisant leurs actions au bénéfice de stratégies et solutions libres et ouvertes, le label TNL crée un effet d'émulation. Depuis 2016, les 64 collectivités candidates ont toutes été récompensées, des plus grandes métropoles comme Marseille, Lyon et Paris aux plus petites communes comme Saint-Martin-d'Uriage (38) ou Ladevèze-Rivière (32), un village de 200 habitants. Plusieurs candidats ont obtenu 5 « copy-left » : les villes d'Arles, d'Abbeville et de Nancy, le département de la Gironde et le groupement d'intérêt public Recia (région centre interactive). **NG**

Lancement  
du label TNL



Congrès  
et assemblée  
générale  
à Montpellier

#congresadu2016  
034

## Data. Loi pour une République numérique

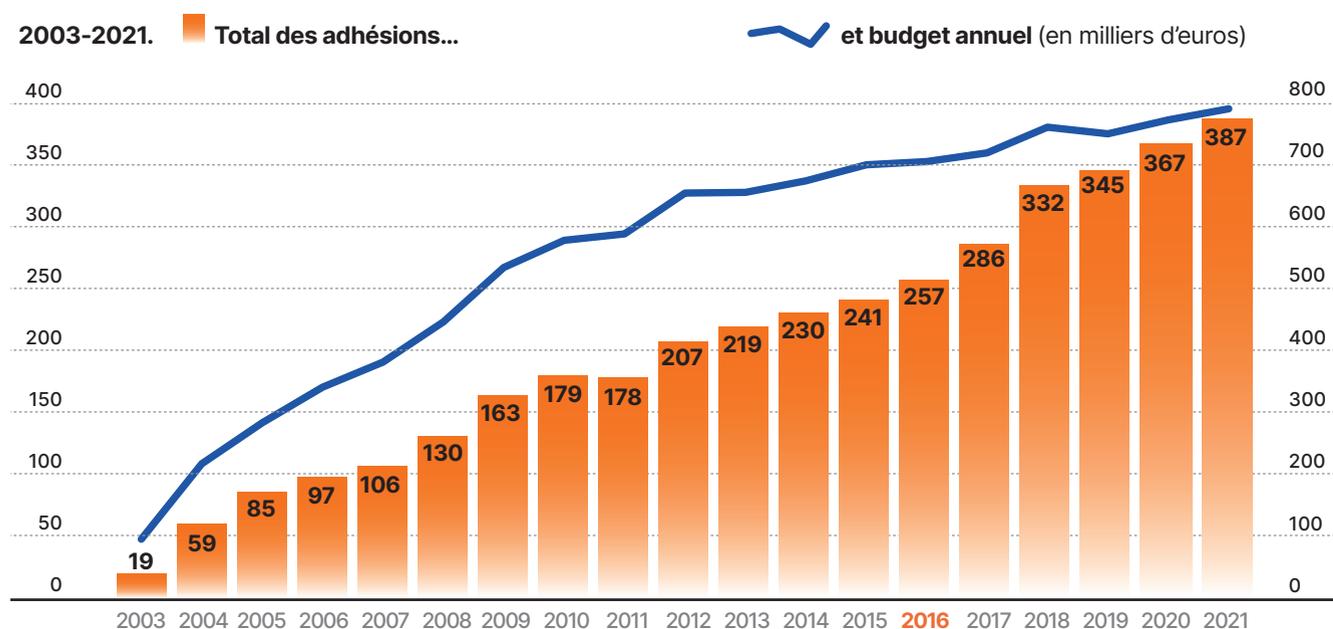
La loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 est un moment important. L'ouverture des données publiques (*open data*) déjà pratiquée dans la continuité de la directive Inspire et au-delà, devient la règle et non plus l'exception. Les administrations doivent publier en ligne dans un standard ouvert (déjà défini par l'article 4 de la loi sur la confiance dans l'économie numérique - LCEN) leurs documents, y compris leurs codes sources, ainsi les données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental. Cette obligation concerne les administrations d'État, les collectivités locales de plus de 3 500 habitants, les établissements publics et les organismes privés chargés d'un service public, à l'exception des entités de moins de 50 agents ou salariés. Cette diffusion doit se faire sous réserve de la protection des données personnelles, sans mettre en péril les systèmes eux-mêmes. La Cada et

la Cnil voient leurs pouvoirs renforcés. Un service public de la donnée est créé, il sera confié en 2017 à la mission Etalab. La loi prévoit aussi de créer un droit à la portabilité des données. Voici son article 16 :

« Les administrations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 300-2 du code des relations entre le public et l'administration veillent à préserver la maîtrise, la pérennité et l'indépendance de leurs systèmes d'information. Elles encouragent l'utilisation des logiciels libres et des formats ouverts lors du développement, de l'achat ou de l'utilisation, de tout ou partie, de ces systèmes d'information. Elles encouragent la migration de l'ensemble des composants de ces systèmes d'information vers le protocole IPV6, sous réserve de leur compatibilité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. » **FE**



## Évolution des adhésions et budgets



Loi pour  
une République  
numérique



Sortie du livre  
(Inria) : *Logiciels  
et objets libres :  
animer une  
communauté  
autour d'un projet  
libre*

Lancement de  
Software Heritage



## EPCI. Une nouvelle formule pour mutualisants

La loi NOTRe de 2015 (2015-991) a renforcé les compétences des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et réglementé leurs tailles. Cet encouragement à la mutualisation devait nous inciter à réagir. C'est lors du conseil d'administration du 19 décembre 2016 que le délégué général présente une formule de cotisation mutualisée pour les EPCI souhaitant partager les bénéfices de leur adhésion (les services en ligne associatifs) avec leurs communes membres ainsi que les structures annexes (CCAS, etc). Cette formule basée sur le nombre d'habitants de l'EPCI et du nombre de communes membres permet de diviser jusqu'à un facteur 2 le montant de la cotisation par rapport à la somme de toutes les cotisations de toutes les communes adhérant séparément. On notera que seul l'EPCI est adhérent de plein droit selon cette méthode. L'autre intérêt de cette formule est de diminuer sensiblement le nombre de conventions spécifiques. Cette nouvelle grille de cotisation est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cinq ans plus tard, ce sont près de la moitié des EPCI qui mutualisent ainsi leur adhésion. **PK**

## Catalogue. Rêves de Comptoir



Tout commence en 2015. Au service de la modernisation de l'action publique, l'État plateforme émerge depuis quelques années. Il se traduit par une coordination entre les systèmes d'information des administrations centrales et



territoriales et le développement d'une infrastructure technologique ouverte sur les partenaires extérieurs à l'administration. Par la mise en place d'un écosystème numérique des territoires, l'État plateforme entend offrir aux collectivités territoriales et aux usagers du service public un cadre d'architecture découplé qui maximise le partage et la circulation de l'information et simplifie les démarches administratives. C'est dans ce contexte, à l'occasion d'échanges avec la Direction interministérielle du numérique, que l'Adullact a l'idée de proposer un catalogue d'objets numériques utiles aux collectivités locales. L'objectif : rendre accessible des logiciels métiers mais également des Moot, des objets 3D, voire des applications pour mobiles. L'association commence par se concentrer sur les logiciels. La forge assure déjà cette fonction mais elle n'attire que les développeurs et la nouvelle plateforme se veut lisible pour un public non averti. Le remue-méninges est fécond et les idées fusent. On prévoit de créer un portail de toutes les forges contenant des ressources utiles aux services publics. Une autre piste, en chantier depuis longtemps, consiste à agréger une place de marché avec le double objectif de permettre aux utilisateurs de suggérer des évolutions et de collecter le financement nécessaire à leurs implémentations. Enfin, le projet a l'ambition de générer de véritables réseaux sociaux d'utilisateurs contributeurs. Si nombre de ces idées demeurent d'actualité, la plateforme voit finalement le jour en juin 2016 sur la base d'un catalogue de logiciels libres enrichis de commentaires, d'un carnet d'adresses de prestataires et d'une cartographie métiers. Répondant pendant son développement au nom officieux et malicieux de Manivelle (pour ouvrir les stores !), c'est celui de Comptoir qui emportera l'adhésion. **NG**

## Les locaux de 2002 à 2022



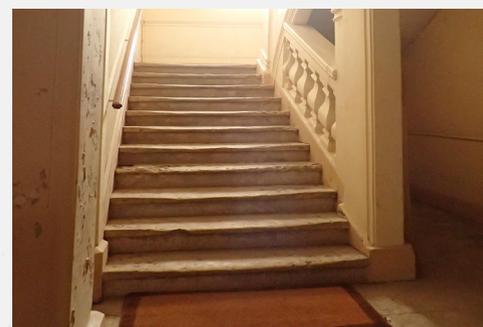
Naissance de l'Adullact, octobre 2002 :  
chez Pascal Feydel, 335 cour Messier,  
on monte les bureaux dans la cuisine !



Migration, octobre 2006 : on traverse  
la rue pour rejoindre la pépinière d'entreprises  
du numérique à Cap Omega.



Après l'incubation, l'expansion. Juin 2010 :  
déménagement 150m plus loin, avec Adullact-  
Projet au 836 rue du mas de Verchant.



Juillet 2017 : l'association migre en centre ville,  
pour le plus grand plaisir de tous les salariés.  
(escalier du 17<sup>e</sup> siècle).

# Roberto Di Cosmo.

## Master classe

Scientifique, chercheur et enseignant passionné, Roberto Di Cosmo fait progresser la cause du logiciel libre depuis 25 ans.

Personnalité de premier plan de la recherche en informatique, Roberto Di Cosmo s'attache à prouver que la science et la technologie peuvent changer le monde, en mieux. Les ressorts de son engagement ? « L'éthique, le désir de partager une passion pour les logiciels et le besoin de construire un bien commun, immatériel, disponible à tous », précise-t-il. Ses travaux et initiatives font ainsi progresser la cause du logiciel libre depuis un quart de siècle.

Italie d'abord. Une formation littéraire d'excellence en début de parcours lui permet d'acheter en 1980 son premier ordinateur « après avoir gagné un concours national de traduction du grec au latin ». Diplômé de la prestigieuse École normale supérieure de Pise et titulaire d'un doctorat en informatique, il suit son directeur de thèse en France où il débute une carrière académique comme maître de conférence à l'École normale supérieure de Paris puis comme professeur à l'université Paris Diderot.

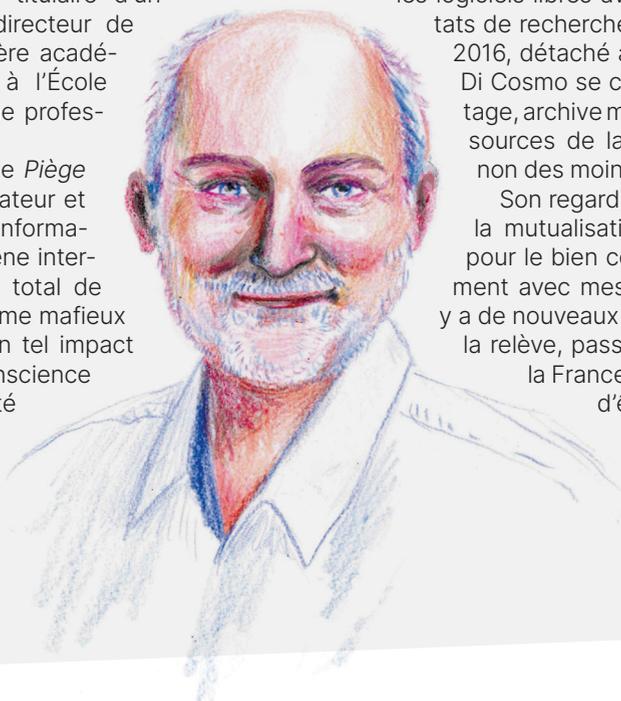
En 1998, sa publication sur internet de *Piège dans le cyberspace*, pamphlet dénonciateur et visionnaire des abus des géants de l'informatique, le propulse sur le devant de la scène internationale. « Microsoft avait le contrôle total de toute la chaîne d'information et ce système mafieux m'a terrifié. Mais je n'avais pas prévu un tel impact planétaire ! En France, la prise de conscience sur l'importance des logiciels libres a été déclenchée bien au-delà de ce que je pouvais rêver ! J'ai passé ensuite un temps infini à aider de toutes les façons possibles le développement d'un

mouvement constructif du logiciel libre en France. » Son credo : « le besoin d'un environnement sain basé sur des modèles économiques et des collaborations ingénieurs, chercheurs, industriels ».

En 2005, il initie un Groupe thématique logiciel libre en articulation de pôles de compétitivité industriels. Dans la continuité, il crée le groupe thématique Logiciel Libre de Systematic en 2007 qui permet de financer une cinquantaine de projets R&D collaboratifs. Trois ans plus tard, il prend la direction de l'Irill (Initiative pour la recherche et l'innovation sur le logiciel libre) dont la vocation est d'interroger les nouvelles problématiques scientifiques posées par les logiciels libres avec, à la clé, « des résultats de recherche ultra poussés ».

Depuis 2016, détaché auprès de l'Inria, Roberto Di Cosmo se consacre à Software heritage, archive mondiale de tous les codes sources de la planète, sa dernière et non des moindres entreprises.

Son regard sur l'Adullact ? « Faciliter la mutualisation des services publics pour le bien commun résonne évidemment avec mes propres valeurs. Mais il y a de nouveaux défis aujourd'hui : former la relève, passer à l'échelle et sortir de la France. Cette histoire mériterait d'être racontée à l'extérieur de l'hexagone. » **NG**



Lancement d'un service Gitlab



Création du Comptoir du libre



Nouveau nom pour Adullact-Projet : Libriciel

Libriciel <sup>SCOP</sup>

## Software Heritage. Bibliothèque universelle



L'Adullact est le premier partenaire technique de Software Heritage avec le connecteur FusionForge qui permet d'aspirer tous les codes sources de tous les FusionForge. Texte de témoignage de l'Adullact à la demande de Roberto Di Cosmo « Pythagore interdisait à ses disciples de divulguer ses théories : les mathématiques ont commencé par être propriétaires. Les philosophes du « miracle grec » ont considéré que les idées universelles appartiennent à tous et doivent être partagées librement. Notre civilisation valorise le partage de la connaissance parce qu'il concourt à la croissance de notre humanité : nous avons créé des bibliothèques pour accélérer l'évolution de la science et la conserver. À l'âge numérique, tout est à refaire : pendant que certains cherchent les occasions de

profit en refermant la connaissance, comme Pythagore, nous ne semblons pas prendre assez garde à préserver le patrimoine sur lequel repose notre liberté, et dont dépend notre connaissance libre et partagée : le logiciel libre. Jusqu'à Software Heritage. À ceux qui ont eu l'idée de préserver cet héritage, à ceux qui ont l'intelligence de les encourager, à ceux qui ont eu le pouvoir de faire une réalité de ce projet magnifique, les futures générations devront tellement ! L'humanité ne peut se permettre de créer de la rareté artificielle pour le seul intérêt de quelques-uns. Je remercie ouvertement, au nom des générations futures, le projet Software Heritage : un des projets les plus intelligents de l'histoire. » **FE**



# Les cinq modèles économiques

**L'économie du logiciel libre s'examine à l'aune du contexte historique et des types de stabilités des modèles à l'œuvre.**

**D**ans « Économie du logiciel libre », les modèles économiques ne sont pas des modèles d'affaires mais des modes de production. Ils sont considérés à l'aune de deux critères. Primo le contexte historique et le type d'informatique où la production est rendue possible par ce contexte. Secundo le type de stabilité : il existe un type de stabilité en physique qui porte le nom de métastabilité. Pour faire simple, c'est l'état de la bille dans son trou : elle y est, mais on peut l'en faire sortir. La libération du logiciel tient en deux mots : métastabilité et diachronie. Comme un tsunami elle secoue l'océan du logiciel sans que les utilisateurs s'en rendent bien compte.

La personne qui voudrait juger de l'avancée du logiciel libre en considérant les systèmes qui tournent sur les micro-ordinateurs se tromperait complètement. C'est la surface.

Il y a quelques années je participais à une table ronde, il y avait en face de moi un des patrons des syndicats d'éditeurs européens de logiciels. Le journaliste me tend le micro pour engager la conversation et me dit : « Où en sera t-on dans dix ans ? » Je lui réponds « dans dix ans il n'y aura plus d'informatique propriétaire ». Alors, gourmand, il tend le micro à l'autre en disant « Que répondez-vous à cette provocation ? ». Et l'autre répond : « Moins de dix ans ! »

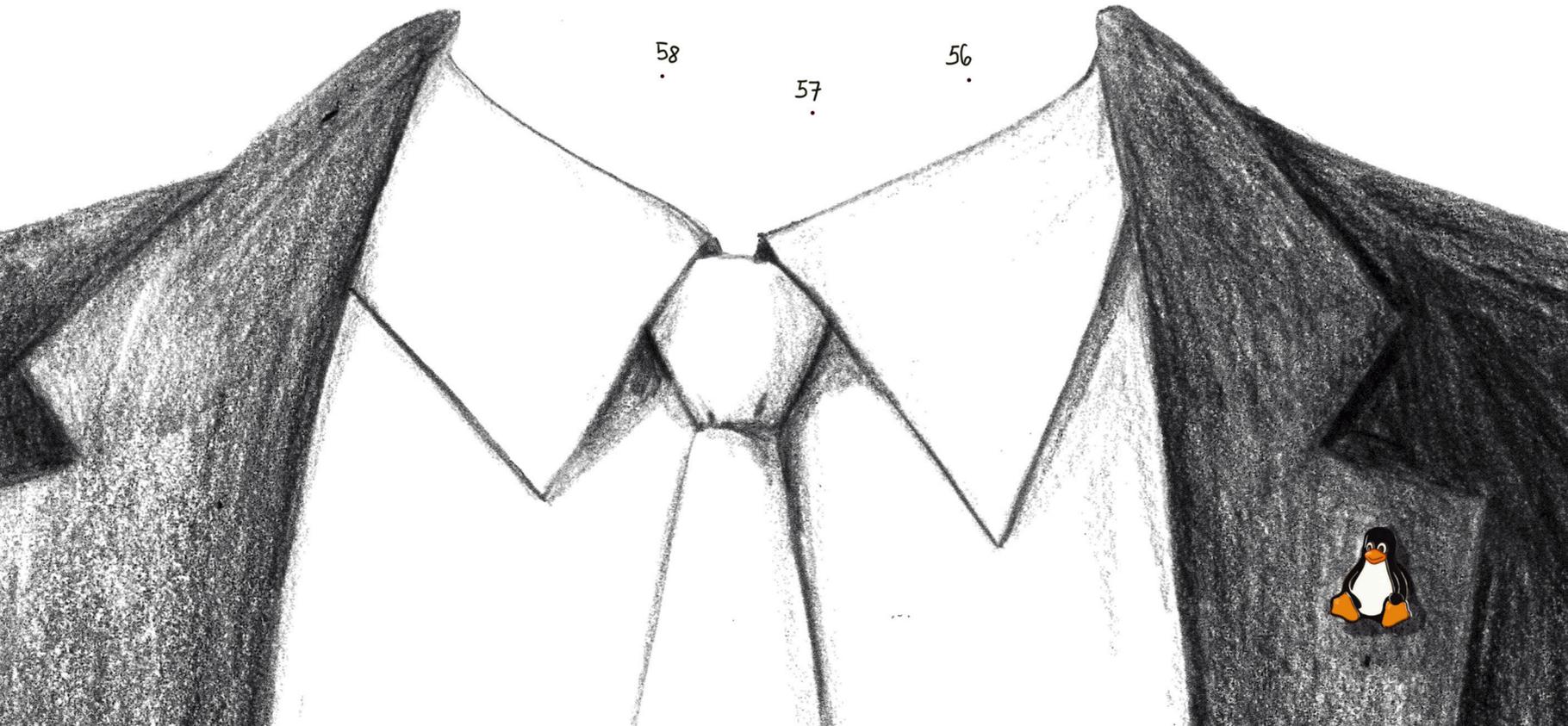
La libération de l'informatique s'effectue en trois temps. D'abord, à la fin du siècle dernier, ce sont les couches basses qui se libèrent ; deuxième moment, au début de ce siècle, le middleware ; troisième moment, et ce n'est pas fini : les logiciels métiers. Cela permet de définir trois modèles stables et deux modèles de transition. Pour simplifier, désignons les acteurs de cette libération par les intérêts qu'ils poursuivent :

- la libération des couches basses est réalisée par des « hackers de bonne volonté ». Ils ne font pas cela pour l'argent, mais pour que ça marche. C'est le premier modèle stable : il repose sur des financements qui rendent possibles et naturellement ouverte cette production sur le modèle de la production de la science dans les universités. Comme on paie des chercheurs pour partager leurs découvertes, il est naturel de partager le logiciel ici produit. C'est le moment *free software*. Ce n'est pas un hasard si de grands projets libres dans le domaine des bases de données ou des réseaux sont initiés et encore maintenus par des universités. Sur les couches basses la messe est dite : l'infrastructure de l'internet côté serveur est presque entièrement libre ;

**Les modèles économiques ne sont pas des modèles d'affaires mais des modes de production.**

- entre le premier et le deuxième modèle stable, sur les couches basses ou le middleware, des entreprises utilisent des modèles hybrides à double licence en jouant sur deux tableaux : il s'agit d'exploiter le travail de la "communauté" pour alimenter une version corporate. Ce modèle est instable, dans la mesure où les abeilles bénévoles dans l'esprit *free software* peuvent s'énerver un peu que les apiculteurs *open source* vendent leurs contributions sans rétribution ;
- le mouvement « *open source* » a sensibilisé les industriels sur l'intérêt du modèle de développement ouvert. Deuxième modèle stable : c'est la mutualisation par l'offre. Les acteurs ont intérêt à mutualiser pour faire des économies de recherche et développement. Exemples : la fondation Apache, OW2. Les utilisateurs finaux (mais malheureusement pour eux pas assez finaux) l'ignorent, mais les logiciels propriétaires sont produits en grande partie à partir de composants libres ou *open source* ;
- sur le logiciel métier, des éditeurs peuvent anticiper la mutualisation des clients entre eux, et la faire pour eux. Cela conduit à trouver des « éditeurs de logiciels libres ». Ce modèle est instable, parce que les clients chercheront fatalement prendre la main pour décider en particulier de la feuille de route des solutions. Mais il faut se féliciter que de tels éditeurs existent, ils ont le *fair play* de faire déjà « par l'offre » une mutualisation « par la demande » en ne faisant pas repayer aux clients de demain les évolutions demandées et payées par les clients d'aujourd'hui ;
- le troisième modèle stable repose sur la mutualisation par la demande. Les utilisateurs qui paient (les clients) ont intérêt à mutualiser pour produire les logiciels dont ils ont besoin, sur le segment des logiciels métiers, ils sont en fait les seuls à avoir cet intérêt. Personne ne code la nuit un logiciel de gestion de cimetière pour le fun en mangeant des pizzas !

L'Adullact explore depuis vingt ans ce modèle dans la sphère publique. Mais nous pourrions imaginer d'autres communautés. Rêvons un peu. Imaginez que les écoles d'art numérique et de design, et les acteurs de la communication réfléchissent aux sommes qu'elles acceptent de payer les logiciels propriétaires qui leur sont indispensables. Quelle gouvernance pour organiser le financement nécessaire pour faire évoluer les logiciels libres pour satisfaire leurs besoins ? Délai du retour sur investissement ? Probablement très rapide. Le frein est bien sûr celui de la gouvernance. Les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles et les groupements d'entreprises pourraient être les acteurs de ces mutualisations. Les logiciels d'officine dans les pharmacies peuvent-ils être libres, par exemple ? Ce n'est qu'un problème de gouvernance et de volonté. **FE**



## Départements & notaires. Reprendre la main ensemble



Le 1<sup>er</sup> juin 2017 s'est tenu le premier groupe de travail collaboratif (GTC) du projet « Départements et notaires ». Ce logiciel permet de dématérialiser une procédure obligatoire : l'interrogation du registre social des conseils départementaux par les notaires suite au décès d'un bénéficiaire de prestations sociales. Treize collectivités territoriales ont été réunies au conseil départemental du Rhône pour ce premier GTC. Après avoir développé et expérimenté l'application, le Département rhodanien en a confié la libération à l'Adullact. C'est-à-dire, pour l'association, accompagner un processus de mutualisation des acteurs et des moyens selon un principe simple : les logiciels libres ne doivent pas être pilotés par l'offre (comme dans le cas des logiciels propriétaires) mais par la demande. Le GTC est l'outil d'animation privilégié pour cette mise en commun, à l'amont du projet, des besoins, des choix de fonctionnalités ou de gouvernance. C'est l'instance où se discutent et s'élaborent collectivement les évolutions de l'outil, sa documentation, l'implémentation des améliorations. Ce premier GTC a permis d'acter la libération intégrale du code source de « Départements & notaires ». **NG**



## TNL 2017. L'esprit du libre souffle sur les territoires

Pour sa 2<sup>e</sup> édition, le label Territoire numérique libre a distingué les 23 collectivités qui ont candidaté pour faire valoir leurs actions en faveur du logiciel libre. Le label a été remis le 5 décembre lors de la soirée d'inauguration de Paris *open source* summit par un jury composé du président de l'Adullact et des représentants de la Dinsic (direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État), et d'associations de référence (April, CNLL, Aful). La ville de Louvier (27) et la communauté d'agglomération dracénoise (83) ont fait partie des lauréats avec, respectivement, un 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> niveau pour encourager leurs premiers engagements sur la voie libriste. Onze collectivités, de la plus petite commune de Ladevèze-Rivière (32) au conseil départemental du Rhône ou au syndicat Morbihan énergies (56) ont obtenu le label niveau 3 pour leur développement du logiciel et de la culture libres. Tandis que le niveau 4, pas tout à fait l'excellence mais presque, a été attribué à dix collectivités pour l'ancrage de leurs actions et investissements en faveur de stratégies et usages libres, collaboratifs et ouverts. **NG**



François Elie et Pascal Kuczynski à la remise du label Territoire numérique libre 2017. L'événement s'est tenu dans un cadre d'exception, à l'Hôtel Potocki (CCI Paris Île-de-France), à l'occasion de la soirée d'inauguration Paris Open Source Summit.

## Philippe Hemmel. De l'expérience utilisateur aux solutions bureautiques libres

Que ce soit par l'entremise de La Mouette, association de promotion du logiciel libre bureautique et des formats ouverts, ou celle de sa société de service Arawa, l'expérience utilisateur est le fil rouge de l'action de Philippe Hemmel, en faveur du logiciel libre. « En 2003, quand je collabore à la création d'une société orientée utilisateurs, je suis déjà actif au sein de la communauté OpenOffice. Au fil du temps, je n'ai fait que renforcer mon engagement pour les solutions bureautiques libres, outils de collaboration *open source*, de partage de documents, de visioconférence, d'éditions en ligne, etc. J'ai créé Arawa en 2016 avec cette spécialité. Parallèlement, je suis entré dans l'association La Mouette dont je suis devenu depuis le président. L'association est membre de l'Adullact, et réciproquement et c'est à ce titre que je siège au conseil d'administration. On a appris



à se connaître et nous avons pris quelques initiatives communes, avec BigBlueButton par exemple, pour l'assemblée générale en visioconférence pendant la crise sanitaire ou Nextcloud, service proposé désormais à ses membres. Mon objectif est que l'Adullact développe la connaissance et l'expansion de ces solutions bureautiques auprès des collectivités territoriales car c'est là qu'il faut promouvoir ces logiciels. D'un point de vue plus global, malgré de belles avancées pour le logiciel libre, la situation n'est pas évidente. Il y a en face des Gafam qui sont aujourd'hui plus puissants que des États. D'où l'importance d'avoir des associations comme l'Adullact. » **NG**



## Communauté. Lancement de Blue Hats

Décembre 2018. open source summit à Paris : l'Adullact participe à l'événement. Pascal Kuczynski et Matthieu Faure sont reconnaissables à leur chapeau identique. Ils ne sont pas les seuls. La Direction interministérielle du numérique (Dinsic) a coiffé du chapeau bleu une centaine de personnes, agents de l'état, représentants d'organismes publics, acteurs associatifs et indépendants, développeurs, designers, *data scientists*. Ils sont là pour débattre, présenter leurs projets, partager des pistes de travail. Ils ont en commun d'être tous contributeurs de solutions libres utilisées par l'administration, réunis pour faire communauté, stimuler et renforcer l'usage et le développement du logiciel libre par et pour l'administration. Le mouvement « Blue Hats, hackers d'intérêt général » vient d'être



lancé. Depuis dix ans, l'administration publique s'engage publiquement à orienter son administration vers le libre et l'*open source*. Les questions d'économies, de sécurité ou de souveraineté technologique, voire la crise sanitaire l'y ont fortement encouragé. Comme en témoigne le tout récent Plan d'action logiciels libres et communs numériques (2021) qui énonce une série de propositions concrètes pour accompagner la transformation numérique du service public. L'animation d'un réseau de partage et d'expertise, la communauté Blue Hats, fait partie du plan. **NG**

Pascal Kuczynski et Matthieu Faure arborent l'emblème de la communauté Blue Hats.

## Web conférence. Le RGPD expliqué aux administrations

Une web-conférence sur les changements apportés par le règlement européen sur la protection des données a été organisée le jeudi 8 mars 2018 et animée par une conférencière de la Cnil, Alice de la Mure, ainsi que Matthieu Faure de l'Adullact. Cette conférence fut proposée à toutes les collectivités et administrations publiques intéressées par le sujet. Une intervention divisée en quatre temps : en premier lieu, une présentation de l'évolution du cadre juridique de la protection des données depuis 1978, suivie d'un rappel sur les grands principes informatiques et libertés puis d'une présentation sur les nouveaux objectifs et pour finir, un point sur les outils de la conformité prévus par le règlement. Suite aux questions relevées lors de cette web-conférence sur le RGPD, un groupe de travail a été organisé par l'Adullact afin d'aider les collectivités et mutualisants présents à spécifier les outils et démarches à mettre en place pour être en conformité avec la réglementation européenne. **CT**



Les assemblées générales de l'Adullact se tiennent le plus souvent dans des salles des exécutifs des collectivités adhérentes. Ici, à Montpellier Méditerranée Métropole en juin 2018.

## Nancy. Retour aux sources

Le 14 novembre 2018 s'est tenu l'événement « Le libre sur la place », dans les grands salons de l'hôtel de ville à Nancy. Cette journée de travail, destinée principalement aux agents de services publics mais ouverte à tous, avait pour intitulé « Logiciels libres : le retour aux sources ». Laurent Hénart, alors maire de la ville depuis 2014, et Romain Pieronnet, son adjoint et délégué à l'éducation et au numérique, étaient à l'origine de la manifestation inscrite dans un programme d'actions visant à faire du développement au numérique un axe fort pour la ville. Parmi les actions mises en œuvre pour permettre aux services publics de travailler autour de la modernisation de l'action publique, la journée « Le libre sur la place » a été lancée en 2017 avec le soutien de la Dinsic. Pour l'édition 2018, Nancy ville numérique a fait appel à l'Adullact et Pascal Kuczynski est intervenu sur le lien entre logiciels libres et collectivités. **CT**

## Asqatasun. Les mille et un audits d'accessibilité



Asqatasun est un service en ligne proposé depuis 2015 par l'Adullact pour vérifier l'accessibilité des sites web. C'est aussi un logiciel libre créé en 2007, dont le nom s'inspire du mot basque « liberté ». Son créateur, Matthieu Faure, a rejoint l'association en 2016. L'accessibilité du web, telle la rampe d'accès d'un immeuble, consiste à rendre universel l'accès aux contenus et services web. Cette problématique est essentielle quand on sait que 15 % de la population souffre d'un handicap. Fondé sur la fiabilité des résultats, Asqatasun permet de mesurer le niveau d'accessibilité d'un site web selon le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). L'audit de pages fournit un diagnostic d'accessibilité sur les points automatisables, ainsi que des clés pour optimiser les pages d'un site web. Les points à améliorer sont présentés de manière à être compréhensibles par tous. L'audit de scénario offre la possibilité d'analyser un processus complet comme la création d'un compte utilisateur sur un site web par exemple. **FG/BP**

## DÉBAT

# Changer la loi

**En matière de logiciels libres sur fonds publics, il est important de poser clairement les termes du débat... et de la loi. Réflexions et pistes concrètes à l'attention du législateur.**



u cas où ce livre tomberait entre les mains d'un parlementaire ou d'un ministrable, voici quelques réflexions qui pourraient inspirer quelques lignes dans une proposition ou un projet de loi. Comme une bouteille à la mer.

### OBLIGATION OU CONTRAINTE ?

Faut-il rendre le logiciel libre obligatoire (cf Laffitte), ou la publication des codes sources des logiciels utilisés

(cd Le Déaut) ? La question est mal posée. À quoi bon rendre obligatoire l'utilisation de logiciels libres qui n'existent pas ? Quel intérêt à demander à des éditeurs propriétaires de déposer sous séquestre leur code source, ce qu'ils font d'ailleurs déjà ? L'enjeu est surtout d'encourager la production de logiciels libres sur fonds publics. Il faut y travailler dans deux directions : la valorisation des fonctionnaires qui développent, et la mutualisation de l'achat public. La valorisation des agents publics qui développent avance. La mutualisation est plus difficile. Qu'il est difficile de mutualiser... ensemble. Le fait que l'argent public ne puisse développer ou faire développer que sous licence libre est déjà dans la loi. Mais cela n'empêche semble-t-il nullement l'attribution de subvention à des projets logiciels propriétaires, ou le financement de nouvelles fonctionnalités d'un logiciel propriétaire à l'occasion d'un appel d'offres. Plutôt que de dire ce qu'il faudrait faire, on serait mieux inspiré de dire ce qu'il ne faut pas faire avec l'argent public, sous peine de sanctions... Ce qui ne dispense pas bien sûr de rappeler dans un cadre législatif que le recours au logiciel libre n'est pas une contrainte, mais une obligation. On est contraint, mais on s'oblige !

### LES CONNECTEURS !

Parler de l'utilisation de standards ouverts ne suffit pas, non plus de publier les normes, même si c'est crucial : par exemple pour contraindre les opérateurs à rendre interopérables leurs systèmes. Il faut viser la publication des connecteurs entre les solutions logicielles, afin que ces connecteurs ne soient pas repayés quand ils existent déjà. Comment encourager la mutualisation ? En décourageant l'achat isolé. Il pourrait être intelligent de rendre obligatoire une « déclaration d'intention d'appel d'offres », et de trouver un moyen de décourager le développement non mutualisé. Encourager les acheteurs à exploiter les opportunités d'achat mutualisé pour des objets non rivaux devrait être une évidence, et une ardente nécessité quand il s'agit d'argent public. Observons une tendance très dangereuse, et qui repose sur un contresens sur le modèle de développement du logiciel libre : la mutualisation

fermée, au sein d'un groupe. Ceux qui n'acceptent pas d'ouvrir ce qu'ils produisent n'ont rien compris à l'intérêt qu'il peut y avoir à partager avec tous. La relecture de l'article d'Eric Raymond, « le chaudron magique », pourrait être utile à ceux qui rêvent d'un tel entre-soi.

### FONCTIONNEMENT OU INVESTISSEMENT ?

La ventilation du financement en fonctionnement et en investissement peut-être un bon moyen d'orienter l'intérêt dans le sens du bien commun. En deux mots : si un logiciel libre sur fonds publics est un patrimoine, il devrait être évident qu'il s'agit d'un investissement.

À l'inverse, le droit d'usage d'une solution, qui est en réalité une location, devrait être imputé en fonctionnement. Mécaniquement, ces règles d'imputation produiraient vite leurs effets.

### FOIN DU PANTOUFLAGE

Peut-être trouverez-vous que cela n'a rien à voir avec le logiciel libre... il serait très urgent, pour la même raison qu'il convient d'identifier les lobbyistes, d'interdire absolument le pantouflage au sein de la fonction publique. L'idée devrait nous

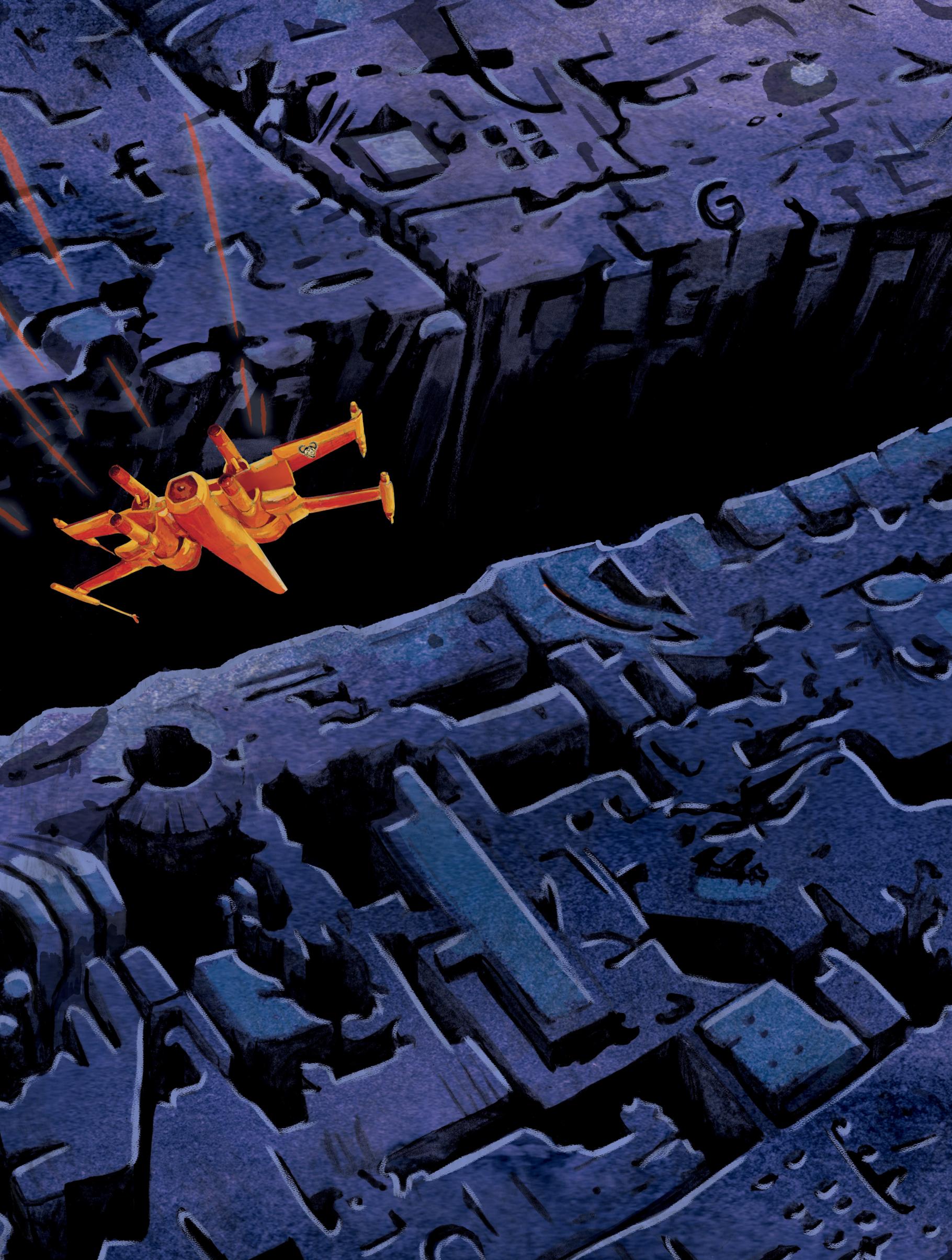
indigner, voire nous scandaliser, qu'il puisse y avoir, au sein de la fonction publique, des agents qui rêvent de faire de leur employeur présent le client de leur employeur futur.

### ADMISOURCE RELOADED

Il pourrait être utile, enfin, finalement (mieux vaut tard que jamais), de mettre en place enfin et pour de vrai une (une seule ?) forge de partage, un *dépôt légal* : pour le logiciel, pour les standards, pour les interfaces, pour les ressources, afin que ce que finance l'argent public ne traîne pas n'importe où, et soit mieux identifié.

### IN CAUDA VENENUM

Ajoutons qu'il pourrait être utile de prescrire une formation minimale en informatique à destination de ceux dont les décisions auront un impact sur le domaine. **FE**



Lancement  
de DirectMairie



Assemblée  
générale  
à Bordeaux  
(CD33)

Fermeture  
de la page  
Facebook

Feuille de route  
de la science  
ouverte en faveur  
des données  
et du code source  
ouverts

## DirectMairie. Allô la voirie ?



DirectMairie est un logiciel libre de remontées d'informations citoyennes. Partant de l'idée que nombre de citoyens possèdent un ordiphone ou sont devant un ordinateur en journée, il leur est facile d'utiliser le canal numérique pour partager une information à leur collectivité : un feu tricolore défectueux, un nid de poule ou une incivilité, etc. De tels applicatifs existent déjà dans le monde propriétaire. Alertée sur les coûts importants et des frais récurrents élevés, l'Adullact a reçu mandat de son conseil d'administration pour investiguer le sujet sous l'angle du logiciel libre. Après une étude de l'existant, aucun logiciel libre répondant aux besoins n'a été trouvé. « Dans ma rue » (Ville de Paris) s'adresse aux très grandes villes, un autre logiciel d'origine anglaise utilisait un langage obsolète. Il a alors été décidé de créer le logiciel, ainsi sont nés des jumeaux : DirectMairie, le logiciel libre hébergé sur la forge, et DirectMairie.adullact.org, le service en ligne directement utilisable par les adhérents. **MF**

## Opérateurs publics. Les mutualisants ont le Déclic

Déclic est la Fédération des opérateurs publics de services numériques (OPSN). Un réseau fondé en 2005 par des agents de services informatiques pour partager leurs connaissances, conseiller et agir auprès des collectivités territoriales. Le but de ce réseau exclusivement dédié aux collectivités est de mutualiser l'information, les expériences, la veille technologique et réglementaire par une mise en commun d'outils et de moyens. Annuellement, Déclic organise des Rencontres nationales qui permettent aux acteurs du numérique de présenter les travaux des structures nationales, d'échanger avec les adhérents et de se réunir pour une assemblée générale. C'est lors de la 9<sup>e</sup> édition en 2019 à Rodez, que l'Adullact a été invitée à faire un exposé sur les relations entre les collectivités locales et le logiciel libre. Les deux associations ont en commun beaucoup de grands mutualisants. **CT**

## JRES 2019. Au Village du libre

Organisées par le Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche (Renater), les « 13èmes Journées réseaux de l'enseignement et de la recherche (JRES) - Terre d'innovation et de partage » ont eu lieu du 3 au 6 décembre 2019, au palais des congrès et parc des expositions de Dijon. Véritable forum d'échanges, de transferts de compétences par retours d'expériences, de découvertes technologiques et services innovants, ces journées, uniques en France, se tiennent tous les deux ans. Elles s'adressent à l'ensemble de la communauté informatique de l'enseignement et de la recherche. En 2019, l'Adullact a participé pour la première fois aux JRES en tant qu'exposant aux côtés de l'Aful, l'April ou encore Coagul au sein du « Village du libre » permettant d'échanger en toute convivialité sur de nombreux sujets du libre. **CT**

## Bonnes pratiques. Une charte de la ville intelligente et éthique

C'est lors du 1<sup>er</sup> Sommet international de l'innovation en villes médianes (SIIViM) en 2018, sous l'impulsion de Denis Thuriot, maire de Nevers et président de l'agglomération de Nevers, que l'Adullact, en accord avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), a souhaité engager une réflexion sur les règles et les bonnes pratiques à appliquer au sein d'une ville médiane intelligente et éthique. Après plusieurs réunions rassemblant nombre de villes intéressées par le sujet, l'Adullact a produit l'année suivante un document présenté officiellement à l'occasion du SIIViM 2019, à Nevers. Cette charte souligne plusieurs points d'attention et actions concrètes concernant la mutualisation, l'interopérabilité, la souveraineté, la citoyenneté, l'opendata, l'éthique. Cette charte a été signée ce 26 septembre 2019 par l'agglomération de Nevers, l'agglomération du Puy-en-Velay, la ville d'Albi, Iveo représentant les villes du Québec et l'Adullact. Puis quelques mois plus tard par la ville de Nancy. **PK**

## Disparu. Décès de Patrick Sinz

Le 27 mai 2019, nous apprenions, atterrés, le décès de Patrick Sinz dans un accident de la route. Tombé dans le chaudron d'Unix lors d'une session d'été à l'université de Californie Berkeley, Patrick Sinz était un informaticien inventif et brillant. Il avait enseigné l'informatique à Paris 8 (où il avait introduit Unix en 1981, et C++ en 1984) ; il avait codé à l'Ircam et à l'Inria, et travaillé à l'international chez Hewlett-Packard, Linagora, Mandriva, etc. Il était président de l'Aful depuis 2018, et avait travaillé pour l'agglomération de Nevers à qui il avait apporté l'idée de ce qui est devenu le Sommet international de l'innovation en villes médianes (SIIViM), autour de l'idée de mutualisation à grande échelle de villes « médianes ». Polyglotte étonnant, homme de grande culture au regard pétillant de bienveillance, capable de faire une heure d'embouteillage pour passer dix minutes autour d'une bière à refaire le monde avec un copain, il avait



été vice-président entreprises de l'Adullact. Patrick Sinz avait proposé à François Elie que l'Adullact apporte à IDABC (Commission européenne) l'idée d'une forge européenne dédiée au logiciel libre (le projet Héphaïstos, devenu le projet Osor). Son intelligence vive, sa connaissance profonde des systèmes, du monde de l'entreprise et des aspects sociétaux du « numérique », lui donnaient de comprendre avec finesse le monde qui l'entourait. Il avait aussi travaillé avec François Elie sur la notion de « forge comme place de marché » qu'ils avaient évoqué avec IBM et Bull. Il avait été vice-président de l'Adullact. **FE**



## Philippe Vrignaud. Un mariage gagnant-gagnant

« Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, Philippe Vrignaud a fait de la qualité de vie au travail des agents la spécialité de ses 35 ans de carrière, et ce du premier portail de dématérialisation des subventions aux associations en 1999 à Démarches simplifiées, sa dernière initiative, qui permet à tous les organismes de service public de créer des démarches en ligne et de gérer les demandes des usagers sur une plateforme dédiée. « Comment peut-on se satisfaire d'un fonctionnement de l'administration sans se préoccuper de ce que les agents eux-mêmes ressentent tous les jours. Optimiser les temps, les délais, redonner à l'agent la capacité d'agir sur son outil de travail pour gagner en autonomie et en qualité de relation avec les usagers constituent le fil conducteur de mon parcours. Je connais l'Adullact depuis longtemps mais il y avait dans le logiciel libre du début un



côté bidouilleur éclairé qui ne m'intéressait pas. La productivité, l'efficacité m'ont toujours semblé plus importants et tant pis si ça coûte plus cher. La satisfaction de l'agent et de l'utilisateur était et reste selon moi le premier critère d'analyse. Avec l'Adullact, nous sommes aujourd'hui en phase d'alignement parce que nos intérêts sont complémentaires. Je suis très content qu'ils aient récupéré le travail de Démarches simplifiées avec les collectivités territoriales car ils connaissent le métier. Ils ont des compétences remarquables, on gagne beaucoup de temps et ce partenariat nous fait progresser mutuellement. C'est important de savoir que d'autres partagent les mêmes idées, les mêmes principes, les mêmes compétences informatiques ce qui n'est pas évident, surtout avec la technologie qu'on utilise. Le mariage est gagnant-gagnant. » **NG**

## Politique de la donnée. Audition par la commission Bothorel

Le rapport Bothorel, « Pour une politique publique de la donnée » (décembre 2020) marque un moment important : les logiciels n'y sont pas oubliés comme données. Mieux, la question d'une politique publique du logiciel y est posée sur le même plan que les autres données. Trop souvent, les documents s'emparant de l'open data « oublient » que les logiciels sont des données. Dans la continuité et dans l'esprit de la loi pour une République numérique, et s'appliquant aux modes opératoires concrets, la commission a audité beaucoup d'acteurs impliqués, dont l'Adullact, en soulignant son engagement ancien en la matière (la commission nous ayant invité avec un lien Zoom, nous avons souhaité être audité sur notre BigBlueButton). Extrait : « Dans le domaine de l'ouverture des codes sources publics, la France est également un des pays les plus avancés en Europe, et, plus largement, pour la place des logiciels libres dans le secteur public. L'observatoire de la Commission européenne (*Open Source Observatory*) salue notamment l'action de la Dinum et de l'Adullact dans ce domaine. » **FE**

## Crise sanitaire. Une assemblée générale sous BigBlueButton

Tenir une assemblée générale à distance confronte à de nombreuses questions d'ordre humain, technique et réglementaire. Crise sanitaire oblige, l'Adullact a dû s'atteler au problème pour réunir ses adhérents en juin 2020. Quand le confinement s'impose mi-mars, l'association ne dispose pas encore d'outils de visioconférence. La solution libre BigBlueButton (BBB) devient le canal principal d'interaction pour l'assemblée générale. L'entreprise Arawa apporte son appui en fournissant les ressources BBB. Il faut anticiper tout le reste. Des répétitions thématiques conduites en interne simulent tous les cas de figure et mettent à l'épreuve émargement numérique, gestion des votes, guidage de participants en cas de problèmes techniques, ... Une diffusion en simultané via Youtube est aussi prévue pour les personnes ne pouvant pas se connecter à BBB. L'expérience est une réussite. Elle trouvera à s'améliorer pour l'assemblée générale de l'année suivante également organisée à distance : un accès téléphonique remplacera Youtube et la présence d'un huissier renforcera le contrôle des votes. **NG**

## Partenariat. La Dinum conventionne avec l'Adullact

Une convention de partenariat a remplacé en 2020 le principe d'adhésion qui encadrait depuis plusieurs années la collaboration entre l'État et l'Adullact. Elle a été présentée par Bastien Guerry, référent logiciel libre à la Dinum, lors de l'assemblée générale de l'Adullact en juin 2020. Sept axes de travail formalisent les orientations et les objectifs concrets de cette coopération :

- accompagnement de l'administration centrale pour la publication de codes sources sur la forge adullact.net ;
- promotion par l'Adullact du catalogue de solutions numériques du programme Dcant (Développement concerté de l'administration numérique territoriale) auprès de ses membres ;
- accompagnement du Pôle design des services numériques de la Dinum sur l'évaluation de l'accessibilité des sites web des administrations centrales ;
- contribution aux produits *open source* du programme

Beta : l'Adullact aide la Dinum à identifier les logiciels libres produits par le programme Beta et susceptibles de recevoir des contributions d'autres administrations ou collectivités ; l'Adullact aide les équipes en charge de ces logiciels pour la sollicitation et l'intégration de ces contributions ;

- accompagnement de la mission Etalab au sein de la Dinum pour le référencement des codes sources des organismes publics sur la plateforme code.etalab.gouv.fr ;
- apport d'expertise sur les logiciels libres référencés sur le Socle interministériel de logiciels libres (SILL) ; promotion des solutions libres du catalogue Label via le catalogue « Comptoir du libre » ;
- conduite d'études d'opportunités par l'Adullact en vue de déployer des offres de services à l'attention des collectivités locales basées sur les logiciels libres développés par l'État, notamment Démarches simplifiées. **NG**

Lancement du plan d'action logiciels libres et communs numériques

Adhésion de l'AMUE



Mutualisation : + 7000 collectivités bénéficient des services de l'Adullact

Rapport Latombe en faveur de la souveraineté et du logiciel libre

## Juliette Kurtzmann. Démarches simplifiées : une coopération en Bourgogne Franche-Comté



En 2021, le Plan de relance pour le numérique a été lancé par l'État avec un volet destiné au soutien à la transformation numérique des collectivités territoriales. Le GIP Bourgogne Franche-Comté et l'Adullact se sont naturellement rapprochés pour porter ensemble une candidature sur le thème des démarches administratives en ligne. En tant qu'adhérent mutualisant à l'Adullact depuis 10 ans, le GIP souhaite partager les technologies issues du monde du libre avec ses 1840 communes de Bourgogne Franche-Comté. Notre choix s'est porté sur le logiciel libre « Démarches simplifiées » initié par la Dinum.

L'objectif de notre projet, en collaboration avec l'Adullact, est d'apporter à Démarches simplifiées les adaptations nécessaires pour répondre aux besoins des collectivités territoriales selon trois axes : des adaptations techniques telles que la gestion des multi-jetons France Connect ; des améliorations ergonomiques pour faciliter l'appropriation de



Démarches simplifiées par les agents et élus locaux ; des options d'intégration de Démarches simplifiées avec le reste de la « boîte à outils » numérique des collectivités territoriales (ex : connexion avec le I-Parapheur, options de paiement de la cantine directement avec PayFip, etc.).

Nous bénéficions d'une subvention France Relance pour réaliser ces travaux. Pour ce projet, nous avons mis en place une organisation de coopération tripartite GIP, Adullact, Dinum pour garantir la cohérence et le reversement du code développé avec de l'argent public à la communauté. L'Adullact est le garant de cet engagement en étant tête de pont vis-à-vis des équipes techniques de la Dinum. De son côté, le GIP porte les marchés pour les développements, l'intégration et le déploiement du logiciel sur notre plateforme. Démarches simplifiées a été mis en production sur notre plateforme début décembre 2021. **Juliette Kurtzmann**, directrice adjointe du GIP Bourgogne Franche-Comté (photo Edouard Barra)

## Nouveau. Démarches simplifiées pour collectivités

C'est en 2017 que la Dinsic lançait un générateur de formulaires en ligne destiné à faciliter la dématérialisation. On parlait déjà d'un formulaire pour l'inscription de nos jeunes aux fameux « 3 jours ». Cet exemple a fait tilt : les services de l'État ont besoin de formulaires utilisés par des millions d'utilisateurs ; alors que les collectivités ont besoin de formulaires qui ne seront utilisés que par quelques dizaines de citoyens comme l'inscription à la bibliothèque ou à la piscine municipale... Mais il y aura des milliers de formulaires différents de ce type ! De plus, les collectivités sont pour la plupart déjà équipées d'outils métiers qui leurs sont propres, comme la gestion de courrier ou la signature électronique. Il fallait donc prendre conscience de la diversité des contextes entre l'utilisation par un ministère et les utilisations dans les collectivités. L'idée de multiplier les instances de Démarches simplifiées était née à l'Adullact mais l'État ne le voyait pas ainsi

et prévoyait d'ouvrir sa plateforme « demarches-simplifiees.fr » à tous les services publics, collectivités comprises. Pourtant, le service était à peine mis en ligne que le ministère des Armées disposait de sa propre plateforme (sécurité oblige !) et la Polynésie aussi (éloignement oblige !). En 2020, la sentence prévisible est tombée : les collectivités sont trop nombreuses et il est difficile de trouver un modèle économique fiable pour les faire participer au co-financement de l'outil. La Dinum s'est alors tournée vers l'Adullact pour opérer ce service auprès des collectivités. C'est ainsi qu'est né « demarches.adullact.org », le 15 février 2021. Depuis, on ne compte plus les opérateurs publics de services numériques qui mettent en place leur propre DS, pour le plus grand bénéfice de leurs collectivités membres. Et tous les besoins d'évolutions continuent de converger vers la Dinum, après concertation avec l'Adullact. **PK**

## Disparu. Une maladie brutale emporte Laurent Seguin

Infatigable défenseur du libre, Laurent Seguin a été emporté par une maladie brutale le 2 novembre 2020 à 44 ans. Expert avisé et reconnu du logiciel libre, informaticien dans le service public, militant associatif convaincu (il a été président de l'Aful de 2011 à 2018), puis investi dans l'entrepreneuriat de service autour de logiciels métiers, notamment chez Entr'ouvert, il était aussi un ami de longue date de l'Adullact dont il était vice-président. Nous manquons sa lucidité, sa bienveillance, son rire, son intelligence des situations et ses histoires de parachutisme. Discrètement, il avait participé avec Pierre Jarillon à la définition de l'interopérabilité, qui figure aujourd'hui dans le RGI (Référentiel général d'interopérabilité). Laurent faisait partie de ceux, rares, qui mesuraient l'ensemble des enjeux du logiciel libre : les



conflits qui agitaient son monde, la complexité (et la simplicité) des modèles économiques, et la permanence des menaces, notamment celle des brevets logiciels. Dans une tribune au journal Le Monde, il écrivait : « il est de la responsabilité des utilisateurs de logiciels libres (entreprises, associations, administrations, collectivités, particuliers, etc.) de protéger l'innovation sous licence libre. Que ce soit par une implication, financière ou humaine, dans la R&D du logiciel, par le soutien des acteurs commerciaux dont les modèles économiques respectent et protègent réellement les libertés de leurs clients, l'utilisateur doit prendre sa place pour garantir la pérennisation du logiciel libre. » Passionné de musique électronique, il a laissé beaucoup de musique libre sous le pseudo *cybersdf*. **FE**



## Code civique. Accélération du recours aux logiciels libres

En matière de politique de la donnée et de l'*open source* dans l'administration, le gouvernement privilégie les solutions numériques libres. Présenté le 10 novembre 2021 par la ministre de la Transformation et de la Fonction publique Amélie de Montchalin, à l'occasion du salon *open source* expérience, « le plan d'action logiciels libres et communs numériques » s'engage sur des actions concrètes de promotion du logiciel libre visant à maximiser leur usage, à développer l'ouverture des codes sources du secteur public et à renforcer l'attractivité du gouvernement auprès des talents du numérique. En tête des orientations : l'optimisation du référencement des solutions libres dans le Socle interministériel de logiciels libres (SILL) et le catalogue Gouvtech, le lancement du site [code.gouv.fr](http://code.gouv.fr) pour recenser les dépôts de codes sources ou la valorisation des démarches de communs numériques engagées par les administrations. **NG**

## Etalab. Le pôle logiciels libres



Dans le cadre du plan d'action logiciels libres et communs numériques lancé le 10 novembre 2021, Etalab, département de la Dinum, a mis un pôle d'expertise logiciels libres pour accompagner les administrations dans leur utilisation de logiciels libres et soutenir leurs démarches de publication des codes sources. Ce pôle logiciels libres agit en faveur de l'ouverture des codes sources de l'administration. Il contribue à la communauté Blue Hats, hackers d'intérêt général, dont le but est d'informer, de mobiliser et de soutenir les collaborations possibles entre administrations et acteurs de l'écosystème du logiciel libre. Enfin, il participe aux différents travaux de la Commission européenne (catalogue européen des solutions *open source*, réseau européen des OSPOs publics, mécanismes de soutien aux logiciels libres). **JSV**

## David Rongeat. L'Amue libère le code

« L'Agence de mutualisation des universités et établissements (Amue) est un opérateur public regroupant 172 établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui propose à ses adhérents de l'expertise et des formations métiers, une centrale d'achat, de l'accompagnement au changement et une offre de solutions logicielles pour la gestion des établissements. Informaticien et salarié à l'Amue depuis 25 ans, je travaille dans le département Stratégie et Programmation dont le principal rôle est de définir l'évolution de notre offre SI et d'en faire la programmation budgétaire et calendaire. Au sein de ce département je suis responsable du numérique. Mes principales missions sont de porter la veille prospective, être corédacteur en chef, avec Bertrand Mocquet et sous la direction de notre directeur Stéphane Athanase, d'une publication Collection numérique (un numéro a été dédié aux logiciels libres). Je suis aussi en charge des dossiers *open data*, *open source* et du service Démarches simplifiées du Sup'. L'orientation



stratégique vers le logiciel libre date des années 2014-2016 quand j'ai piloté un groupe de travail inter-établissements pour décider des futures technologies et architectures. Avec la validation du directeur de l'Amue, Stéphane Athanase, et grâce aussi à des collègues comme Olivier Ziller (l'Esup), libriste convaincu et convaincant, il a été décidé que nos futures solutions seraient libres et le code ouvert. Avec l'appui d'un groupe d'expert composé de Jean-Yves Jeannas (Aful), Bastien Guerry (Dinum), Pascal Kuczynski et François Elie (Adullact), j'ai pu lancer l'opération "choix des licences pour les solutions développées à l'Amue". Avec l'Adullact, les relations sont excellentes et très fluides. Ils nous ont beaucoup aidé. En 2021, quand l'accès à Démarches simplifiées est devenu payant pour l'ensemble des ministères, une convention avec l'Adullact nous a permis de devenir le mutualisant des universités pour un accès à Démarche simplifiée du Sup', le nom marketing qu'on lui a donné. » **NG**

## Alexis Kauffmann. « Plutôt ouvrir que fermer ! »

Alexis Kauffmann est un intervenant majeur de la promotion et la diffusion de la culture libre en France. Deux décennies d'engagement qui l'ont amené en 2021 à occuper le tout nouveau poste de chef de projet logiciels et ressources éducatives libres et mixité créé à la direction du numérique pour l'éducation au sein du ministère de l'éducation nationale. « ce poste avec le logiciel libre dans l'intitulé, à ce niveau de l'organigramme, a émergé des 40 propositions issues des Etats généraux du numérique pour l'éducation, une concertation très concrète faisant suite à la première vague Covid », souligne ce professeur de mathématiques nourri à l'éducation populaire et fondateur en 2001 du réseau Framasoft. « Personnellement, je le dois à tous ces acteurs qui ont poussé le sujet pendant des années, parfois en criant un peu dans le désert au début devant des portes parfois closes. Parmi ces acteurs, il y a l'Adullact, et notamment à François Elie. Il est professeur et des ponts assez naturels se sont établis entre l'éducation et l'Adullact même si ce n'est



pas l'objet de l'association. Il n'y a pas une semaine où je n'invoque une des grandes citations de l'Adullact comme "l'argent public ne doit payer qu'une fois !". Les discussions au ministère de l'Éducation nationale pour inciter à la mutualisation de l'argent public, ne pas réinventer la roue à chaque fois, déployer sur les territoires, sont inspirées du discours toujours aussi pertinent de l'Adullact. Je réfléchis actuellement à la mise en place d'une forge pour les ressources éducatives libres. Les très nombreuses initiatives prises sur les territoires sont dispersées, peu visibles. Elles nécessitent d'être fédérées, structurées, modélisées. Il y a par ailleurs un besoin important d'acculturation des communautés éducatives sur ce que créer des ressources collaboratives signifie mais aussi de formation sur les questions juridiques. Logiciels, licences et ressources libres apparaissent naturellement comme une réponse aux objectifs de collaboration et de partage des communautés apprenantes. Il est en effet préférable d'ouvrir que de fermer ! » **NG**

## ENJEUX

# Logiciels libres et caetera

**La réduction d’empreinte numérique, l’efficacité de l’informatique en nuage et l’ouverture des données sont des enjeux en relation étroite avec le logiciel libre. Mise en perspective et rappel de fondamentaux.**

**L**e « numérique » est un sujet bien vaste. Et le logiciel libre semble bien n’être qu’un tout petit sujet. Ce n’est qu’une apparence, car tous les grands enjeux sont en relation étroite avec le logiciel libre. Et lorsque cette relation est oubliée, ce n’est pas par hasard. Nous pouvons même avoir le soupçon que certains sujets sont utilisés pour ne pas parler de logiciel libre. Procédons à un rapide inventaire.

La consommation d’énergie induite par le numérique est considérable (il faudrait d’ailleurs, pour faire bonne mesure, considérer les économies d’énergie faites grâce au numérique, par exemple par le télétravail, la télémessure, etc). La dimension logicielle de cette question est rarement évoquée sur ces sujets. Les progrès dans les algorithmes de compression et l’exploitation intelligente des technologies pair à pair sont un instrument de frugalité, tandis qu’utiliser des antivirus parce que son système est bourré de failles n’est pas très frugal. Les programmes propriétaires sont de plus en plus gros, gourmands en ressources. Utiliser des systèmes aussi dépendieux et très peu efficaces et enfourcher le thème de la frugalité, c’est un peu l’hôpital qui se moque de la charité.

Comme on a raison de considérer le cloud, et souhaiter que l’informatique en nuage soit davantage en logiciel libre (est-il d’ailleurs si nécessaire de le souhaiter, tant les technologies libres de *cluster deployment* sont efficaces). Le vrai problème est ailleurs et touche de très près la question du logiciel. Quand on manque d’agilité dans la conception des architectures, on oublie le principe de subsidiarité, qui consiste à faire tourner les processus au plus près. La question n’est pas de savoir s’il faut faire « dans le cloud » ou « on premise » mais dans l’articulation entre deux. Les solutions propriétaires ont du mal à envisager cette complexité.

Open data ! Quel rapport au logiciel libre ? C’est très simple : les logiciels sont des données. C’est la définition même de l’informatique : les programmes qui traitent les données sont des données. La question de l’ouverture des données conduit tout naturellement à l’obligation de publier les logiciels financés par l’argent public. La protection des données personnelles, elle aussi n’est pas sans lien avec le logiciel libre. Pour savoir ce que fait le logiciel des données, il est utile de pouvoir accéder au code. Cela ne suffit pas, tant s’en

faut, mais pour ce qui est des machines des utilisateurs finaux, cela permet, à la source, d’éviter ou du moins de repérer le siphonnage de leurs données par l’extérieur.

Autre sujet majeur dans le numérique : la souveraineté. Le souverain, c’est celui qui fait la loi. La question de la souveraineté concerne le logiciel libre à trois niveaux. Primo, la propriété du code, cela va sans dire. Comment un pays peut-il être souverain si ses systèmes d’armes et son administration reposent sur des logiciels développés par une entreprise étrangère. Secundo, la localisation du code. C’est le problème des forges souveraines. Comment un pays peut-il être souverain si l’accès au code source de ses systèmes critiques peut lui être coupé ? Tertio, la production du code. Comment un acteur public peut-il être souverain s’il n’a pas conservé en interne les compétences nécessaires pour développer les logiciels répondant à ses besoins.

Touchant l’innovation, tandis que d’aucuns rêvent de la multiplication des *licornes* (ces startups non cotées, et valorisées à plus d’un milliard de dollars), il ne faut pas perdre de vue ce qui peut tuer l’innovation : les brevets sur les logiciels. Le retour décomplexé de la petite musique sur l’utilité des brevets pour protéger l’innovation semble fleurir bon à l’ombre des *licornes*.

Enfin, la transformation numérique des acteurs publics ou privés repose pour beaucoup sur l’implication des utilisateurs. L’expérience et la pratique de cette implication dans le monde du logiciel libre est une des clés qui permettrait d’asseoir des transformations numériques solides et durables.

Cet inventaire pour souligner le caractère central du logiciel libre dans toutes ces questions qui occupent nos contemporains. Lorsqu’il n’y est pas question de logiciel libre, on est fondé à se demander pourquoi. Ainsi, des livres blancs fleurissent, ici et là, qui se focalisent sur un sujet, et trahissent par l’absence de référence au logiciel libre, le fait que leur véritable fonction est peut-être justement de ne pas en parler ! Ce que vient confirmer la liste des financeurs. On le voit, le *greenwashing* n’est pas le seul discours qui peut soutenir et habiller l’image de logiciels propriétaires. Tous les sujets touchant au numérique peuvent être instrumentalisés pour détourner l’attention. **FE**

**Tous les sujets touchant au numérique peuvent être instrumentalisés pour détourner l’attention.**



## Index des personnes citées

Thierry AIMÉ, 32  
Philippe ALLART, 19, 20, 23  
Kofi ANNAN, 23  
Stéphane ATHANASE, 57  
Jean-Marc AYRAULT, 41  
Steve BALMER, 12  
Christian BAYLE, 22  
Gérard BERRY, 6  
Michel BONDAZ, 10, 23, 24  
Adrian BOWER, 6  
Pierre BRICE, 30  
Antoine CAO, 41  
Martine CHARABOUSKA, 29  
Claudine CHASSAGNE, 32  
Dominique CHATELAIN, 8  
Jean Paul CHIRON, 30  
Stéphane CLERCQ, 29  
Frédéric COUCHET, 19, 23  
Loïc DACHARY, 9  
Alice de la MURE, 51  
Gilles DELAMARCHE, 40  
Roberto DI COSMO, 29, 47  
François ELIE, 7, 10, 11, 19-21, 23, 24, 29-33, 40, 47, 54, 57  
Jean-Christophe ELINEAU, 31  
Matthieu FAURE, 41, 44, 51  
Stéphane FERMIGIER, 33  
Jean-Claude FERNANDEZ, 21  
Pascal FEYDEL, 19, 20, 23, 25, 28, 29, 31, 40, 43  
Gabriel GAIFFE, 24  
Emmanuel GRÉGOIRE, 21  
Estelle GRELIER, 45  
Christelle GRENIER, 42  
Denis GUEDJ, 10  
Paul GUÉDON, 6  
Bastien GUERRY, 55, 57  
Philippe HEMMEL, 50  
Laurent HÉNART, 51  
Don HOPKINS, 12  
Christophe HUGON, 29  
Jean-Yves JEANNAS, 57  
Pierre JARILLON, 56  
Pierre JARRET, 20, 43  
Benjamin JEAN, 42  
Alexis KAUFFMANN, 57  
Gilles KHAN, 11  
Donald KNUTH, 8, 10, 16, 26  
Pascal KUCZYNSKI, 22, 28, 29, 31, 32, 44, 51, 57  
Juliette KURTZMANN, 56  
Pierre LAFFITTE, 5, 8, 10, 52  
Jean-Pierre LAISNÉ, 8  
Claude LAMBEY, 20  
Bernard LANG, 6, 8, 11, 31  
Bruno LAURET, 33  
Isabelle LENAIN, 21  
Lawrence LESSIG, 12  
Pierre LEVY, 21  
Frédéric LOSSERAND, 44  
Denis MARION, 27  
Roland MAS, 22  
Hippase de MÉTAPONTE, 8  
Bertrand MOCQUET, 57  
Amélie de MONTCHALIN, 57  
Francis MUGUET, 23  
Ted NELSON, 6  
Tristan NITOT, 8  
Paul NIZAN, 5  
François PELLEGRINI, 26  
Valérie PEUGEOT, 23  
Matthieu PIAUMIER, 19, 20  
Romain PIERRONNET, 51  
Louis POUZIN, 6  
François RAYNAUD, 25, 29  
Michel ROCARD, 6, 26  
David RONGEAT, 57  
Adama SAMASSEKOU, 23  
Gilles SAVARY, 26  
Laurent SEGUIN, 6, 56  
Patrick SINZ, 6, 54  
Richard M. STALLMAN, 6, 9, 11, 12, 16, 19, 26  
Thierry STOEHR, 10, 24  
Patrick SYLVESTRE, 31  
Linus TORVALDS, 16  
Jean-Noël TRONC, 8  
Philippe VRIGNAUD, 55  
Curt WENER, 8  
Bob YOUNG, 8  
Olivier ZILLER, 57

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>5</b>
<b>Personnalités</b>	
<b>Richard Stallman. Faire hack de liberté</b>	<b>9</b>
<b>Bernard Lang. Inspirateur et précurseur</b>	<b>11</b>
<b>Pascal Feydel. Le bâtisseur</b>	<b>19</b>
<b>François Pellegrini. De la souveraineté</b>	<b>27</b>
<b>Pascal Kuczynski. L'esprit d'éthique</b>	<b>44</b>
<b>Roberto Di Cosmo. Master classe</b>	<b>47</b>
<b>Questions de fond</b>	
<b>Libre accès. Les licences libres</b>	<b>12</b>
<b>Parties prenantes. Trois communautés</b>	<b>14</b>
<b>Mythes et légendes. Idées reçues</b>	<b>16</b>
<b>Part de marché. Les cinq modèles économiques</b>	<b>48</b>
<b>Débat. Changer la loi</b>	<b>52</b>
<b>Enjeux. Logiciels libres et caetera</b>	<b>58</b>
<b>Portfolio</b>	<b>34-37</b>
<b>Les jeux de l'Adullact</b>	<b>38-39</b>

## 20 ans d'équipe(s)

Florian AJIR, développeur  
Jean-Hugues BERNATAS, marketing  
Laetitia BOYER, chargée administrative et financière  
Julien CALVET, administrateur réseaux  
Anaïs CHAPPELLIERE, assistante communication  
Fabien COMBERNOUS, responsable système  
Rachid DELORY, développeur  
Arnaud DEQUATREMARE, ingénieur méthode  
Sylvie DERIDDER, communication  
François DESMARETZ, développeur  
Lisa DOMINGUEZ, chargée communication  
Julien DURDILLY, système  
Christophe ESPIAU, ingénieur qualité  
Matthieu FAURE, chef de projet logiciels libres

Pascal FEYDEL, délégué général  
Fabrice GANGLER, développeur  
Julie GAUTHIER, développeuse  
Nathalie GUEZ, responsable d'édition  
Béatrice JEANJEAN-PRADILLON, communication  
Pascal KUCZYNSKI, délégué général  
Carine LANCE, secrétaire  
Mélanie LE BRETON, analyste programmeuse  
Séverine LEFORT, ingénieur développement  
Bénédicte MATHIEU, assistante direction  
Franck MEIGNEN, administrateur système  
Marine MEUNIER, assistante communication  
Mickael PASTOR, développeur  
Clementine MORGANT, assistante administrative & financière

Cécile OCHMAN, développeuse  
Matthieu PIAUMIER, responsable administratif & financier  
Youri POLYDORE, système réseaux  
Maxime REYROLLE, développeur  
Audrey ROY, comptable  
Stéphane SAMPAIO, développeur  
Danouchka STROZNIAK, communication/ relation adhérents  
Camille TILLATTE, chargée de marketing  
Florent VEYRES, ingénieur fonctionnel  
Céleste VIGOUROUX, illustratrice  
Pierre-Emmanuel VIVER, responsable système

## Les membres du conseil d'administration

Philippe ALLART, CU de Lille  
Eric BACHARD, Educooo  
Thierry BENITA, Atrial  
Olivier BERGER, April  
Jean-Louis BERNARD, individuel  
Jean-François BILLAUD, individuel  
Gérard BLANCHET, individuel  
Yannick BOEHMANN, Ville de Sélestat  
Michel BONDAZ, individuel  
Michel BULIARD, DGME  
Antoine CAO, Dinsic  
Fabien CAUCHI, Logica  
Christophe CAZIN, La Mouette  
Claudine CHASSAGNE, CD de l'Isère  
Jean-Paul CHIRON, Région Aquitaine  
Jean-Marie CHOSSON, Région Rhône-Alpes  
Stéphane CLERCQ, CD Pyrénées-Orientales  
Daniel COISSARD, GIP Maximilien  
Fabien COMBERNOUS, ALL  
Arlette CORBIN, collègue Lamartine de Soissons  
Louis COSTEPLANE, Ville de Vedène  
Frédéric COUCHET, FSF Europe  
François DAGNAUD, Ville de Paris  
Maurice DE BOSSCHER, CDG Nord  
Gaetan DE RUYFFELAERE, Ville de Chambourcy  
Nicolas DECOUNDUN, CU de Toulouse  
Sylvain DEFROMONT, CDG Nord  
Gilles DELAMARCHE, GIP TerNum Bourgogne Franche-Comté  
Guillaume DELAPLANCHE, Ville de Cergy, individuel  
Alain DERVIEUX, Ville d'Arles  
François DESARMENIEN, Aful  
Laurent DILAIN, Ville de Clichy-sous-Bois  
Christophe DUBREUIL, GIP Recia  
François ELIE, CA du Grand Angoulême  
Céline FAIVRE, Megalis

Matthieu FAURE, ALL, Adullact  
Marc-Noël FAUVEL, Ville de Ruel Malmaison  
Jean-Claude FERNANDEZ, CD de Haute-Savoie  
Louis-François FLERI, GIP e-Bourgogne  
Stéphane FONTAINE, Educooo  
Olivier FOSSE, BST Consultants  
Véronique FRITIERE, Aful  
Philippe GILLE, CD du Territoire de Belfort  
Marc GODEFROY, CDG Nord  
Christelle GRENIER, CA Valence Romans Agglo  
Hervé GROS, Ville de Pertuis  
Jean-Philippe GAULIER, École ouverte francophone  
Abdallah HASSOUNA, CD Seine Saint Denis  
Jean-Jacques HEILAUD, Apronet  
Wilfried-René HEIS, individuel  
Philippe HEMMEL, La Mouette  
Pierre JARRET, Fédération de l'Aisne, Ligue de l'enseignement  
Pascal JARRIGE, CD Seine Saint Denis  
Philippe KASPI, DGME  
Marie-Jo KOPP-CASTINEL, La Mouette  
Pascal KUCZYNSKI, Adullact  
Renaud LAGRAVE, ALPI  
Claude LAMBHEY, Ville de Besançon  
Gilbert LEGRAND, collègue Lamartine de Soissons  
Jean-Yves LELANDAIS, Ville de Rouen  
Pierre LEVY, Ville de Paris  
Nat MAKAREVITCH, Idealx  
Christopher MANN, individuel  
Alix MASCRET, Ecole ouverte francophone  
Philippe MONTARGES, Alterway  
Benoît MONTESSINOS, Asso Sesamaths  
Olivier MORIN, Ville de Bergerac  
François MUGNIER, Citic de Haute-Savoie  
Matthieu PIAUMIER, Adullact

Ghislain PONGI, CA Alès  
Béatrice PRADILLON, Adullact  
Maurice QUINKAL, Sivu Inforoutes Ardèche  
Christine RAFFIN, Ville de Metz  
Yvon RASTETER, Aful  
François RAYNAUD, Ville d'Arles  
Patrice RODIER, Clermont communauté  
David RONGEAT, Amue  
Pascal ROUS, ACII  
Patrick RUESTCHMANN, GIP e-Bourgogne  
Sébastien SAUNIER, Ville de Mions  
Laurent SEGUIN, Aful  
Philippe SEIGEOT, Région Champagne-Ardenne  
Benoît SIBAUD, April  
Elie SILBERZTEIN, DGME  
Patrick SINZ, Ethiqua  
Armand STEIGER, Ville de Savigny-sur-Orge  
Jean-Pierre TROERA, CG 93  
Perica SUCEVIC, DGME  
Patrick SYLVESTRE, individuel  
Benjamin TELLIER, DGME  
Dominique THERMIDOR, CD Isère  
Serge TILLY, Région Lorraine  
Jean-Pierre TROIERA, CD Seine Saint Denis  
Frédéric TROLONGE, CA du Grand Périgueux  
Franz-Albert VAN DEN BUSSCHE, individuel  
Stéphane VANGHELuwe, Sitiv  
Jean-Yves VERN, Megalis  
Xavier VEVE, CA Valence Romans Agglo  
Emmanuel VIVE, Adico  
Alexandre ZAPOLSKY, Linagora

**Directeur de la publication**

François Elie

**Directeur délégué de la publication**

Pascal Kuczynski

**Responsable d'édition**

Nathalie Guez

**Illustratrice**

Céleste Vigouroux

**Secrétariat de rédaction/relectures**

Laetitia Boyer

Matthieu Faure

Fabrice Gangler

Camille Tillatte

**Rédacteurs**

François Elie (FE)

Nathalie Guez (NG)

Pascal Kuczynski (PK)

**Contributeurs**

Camille Tillatte (CT)

Matthieu Faure (MF)

Fabrice Gangler (FG)

Juliette Kurtzmann

Patrick Sylvestre

Jean-Serge Vigouroux (JSV)

**Crédits photo**

Les photos sont issues du fonds documentaire de l'Adullact, sauf exceptions (droits réservés)

**Conception graphique et réalisation**

Alain Chevallier

5, rue Marceau

34000 Montpellier

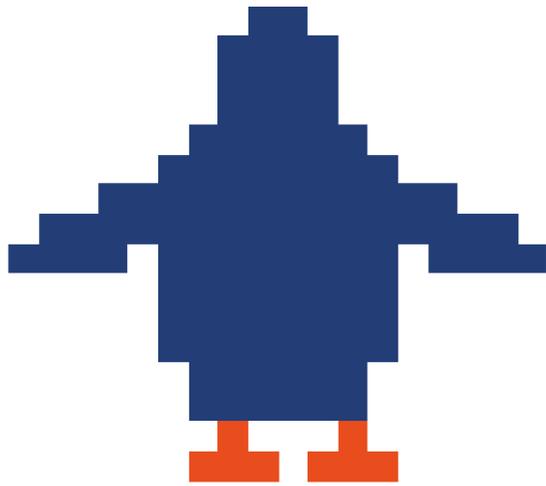
Polices libres utilisées :

Inter [[rsms.me/inter/](https://rsms.me/inter/)]

Redaction [[redaction.us/](https://redaction.us/)].

**Remerciements**

Merci à tous ceux qui ont accepté de partager leurs textes, leurs photos, leurs idées, un peu ou beaucoup de leur temps et de leurs souvenirs. Merci à toute l'équipe pour son soutien et son aide. Un merci tout particulier à Nathalie Guez qui a orchestré la production de cette publication.



## Adullact, 20 ans au service du logiciel libre

---

« Il n'est de richesse que d'hommes. » (Jean Bodin)  
Il y a beaucoup de visages dans cet ouvrage, parce que les projets sont imaginés, défendus, portés et partagés.

---

« Un même besoin à traiter par de nombreux acteurs publics (...) Certaines collectivités territoriales ont compris ce point et ont mis en place des associations ayant pour objet de fédérer leurs développements selon le modèle libre comme l'Adullact ». (Circulaire Ayrault, septembre 2012)

---

Membres d'honneur  
de l'Adullact

Thierry Carcenac  
Pierre Laffitte  
René Trégouët  
Bernard Lang  
Michel Rocard  
Richard M. Stallman

2002-2022

2002-2022

L'Adullact est une association de collectivités, d'administrations, d'établissements de santé et d'enseignement ; elle s'est donnée la mission de promouvoir, développer, mutualiser et maintenir un patrimoine commun de logiciels libres utiles aux missions de service public. Depuis 20 ans, la forge [adullact.net](https://adullact.net), le Comptoir du libre, le label Territoire numérique libre (TNL), et surtout une équipe passionnée sont à la disposition des acteurs qui souhaitent faire bon usage de l'argent public, recouvrer leur souveraineté numérique et mutualiser. Cet ouvrage témoigne du chemin parcouru pour ceux qui veulent contribuer au logiciel libre.

# ADULLACT

